

C.R.A.C. N° 116 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 26 janvier 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	1
<i>Proposition de décret modifiant les articles 2, 6 et 24 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets afin de généraliser un système de consigne en Wallonie, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 184 (2019-2020) N° 1) – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Pécriaux, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Matagne.....	1
<i>L'humusation – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Pécriaux, Kelleter, MM. Janssen, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	2
<i>Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile – 5G – à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par Monsieur Antoine, Mesdames Goffinet, Schyns, Messieurs Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1).</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Frédéric, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Tzanetatos.....	3
<i>Projet de visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal</i>	5
<i>Projets et propositions</i>	5
<i>32e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 397 (2020-2021) N° 1 et Ibis)</i>	5
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter.....	5
<i>Exposé de Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	5

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, MM. Agache, Tzanetatos, Matagne, Dupont, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 11

Pétition sur la fermeture du magasin La Niche à Hornu..... 14

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Maroy..... 14

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Maroy, Mme Pécriaux, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 14

Confiance au président et au rapporteur..... 20

Reprise de la séance..... 20

Interpellations et questions orales..... 20

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les feux d'artifice à bruit contenu »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 20

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en place d'un projet d'accompagnement pour les animaux des personnes précarisées »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 21

Interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation des moyens du Fonds social de l'eau (FSE) et le droit de tirage des CPAS »

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Frédéric, Mme Delporte, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 22

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la présence de véhicules motorisés sur les terrils et dans d'autres zones naturelles »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 25

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nuisances générées par l'entreprise Recotri à Ghlin »

Question orale de M. Lepine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nuisances générées par l'entreprise Recotri à Ghlin »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Lepine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le courrier de la ministre fédérale de l'Énergie au Gouvernement wallon pour appuyer le projet de la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de M. Devin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'inquiétude des refuges animaliers par rapport à la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de M. Devin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les normes de santé et d'environnement dans le cadre du dossier de la Boucle du Hainaut »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Devin, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....29

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bilan de l'appel à projets relatif à l'installation de caméras de surveillance dans les communes pour lutter contre les incivilités » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dans la lutte contre les incivilités environnementales » ;

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de caméras de surveillance dans la lutte contre les incivilités »

Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Matagne, Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....31

Question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'extension de la mission des tuteurs en énergie à l'eau »

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....35

Reprise de la séance.....36

Interpellations et questions orales (Suite).....36

Question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les alternatives au ticket de caisse classique »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....36

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution d'origine agricole et l'application de la directive européenne sur les nitrates »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....38

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les coachs en développement durable »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....39

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les déjections canines sur la voie publique »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Wahl.....40

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conseils de politique alimentaire »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....42

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation des couches lavables »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....42

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nouvelles mesures publiées par l'E-PRTR autour du broyeur d'Aubange »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....43

Question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les pistes pour un meilleur accès à l'eau pour les personnes fragilisées »

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....45

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recyclage des installations productrices d'énergie renouvelable » ;

Question orale de M. Demeuse à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recyclage des éoliennes en Wallonie et en Europe »

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Demeuse, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....47

Question orale de M. Wahl à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le coût-vérité des déchets et l'incinérateur de Virginal »

Intervenants : M. le Président, M. Wahl, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....50

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte des vêtements et la situation des bulles à vêtements »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....51

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le manque de personnel au sein des directions extérieures et des cantonnements du Département de la nature et des forêts (DNF) »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....53

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le respect des engagements financiers en matière de biodiversité » ;

Question orale de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la participation de la Wallonie au One Planet Summit consacré à la biodiversité »

Intervenants : M. le Président, Mmes Pécriaux, Kelleter, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....54

Question orale de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'abattage d'arbres remarquables à Héron »

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....56

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'appel à projets pour la création d'un ou plusieurs parcs nationaux » ;

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'appel à projets pour la création de parcs nationaux en Wallonie » ;

Question orale de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'annonce d'un appel à projets en vue de la création de parcs nationaux en Wallonie » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la création d'un parc national en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, M. Maroy, Mme Kelleter, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....58

Organisation des travaux (Suite).....62

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....62

<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	62
<i>Liste des intervenants</i>	63
<i>Abréviations courantes</i>	64

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Pour ceux et celles qui ne l'auraient pas encore fait, je vous invite à badger pour que l'on puisse clairement vous identifier. Merci.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Bonjour à toutes et tous. Bonjour, Madame la Ministre. Simplement deux points que mon groupe souhaiterait éventuellement faire revenir. Nous avions, concernant la 5G, reporté l'audition du groupe d'experts. Le rapport était annoncé fin 2020. Ce rapport, sauf erreur de ma part, n'est pas encore...

M. le Président. – Nous allons en parler après, juste après.

M. Tzanetatos (MR). – J'avais un point sur les consignes et les cannettes.

M. le Président. – Aussi.

Moyennant les remarques de M. Tzanetatos...

M. Tzanetatos (MR). – Pardon.

M. le Président. – De rien, je vous en prie.

*Proposition de décret modifiant les articles 2, 6 et 24 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets afin de généraliser un système de consigne en Wallonie, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, Bastin et Dispa
(Doc. 184 (2019-2020) N° 1) – Auditions*

M. le Président. – Un petit rappel : lors de la réunion de la commission du 14 juillet 2020, il était convenu de réinscrire au mois de novembre un point relatif à l'organisation d'auditions en lien avec la proposition de décret, toujours le document 184.

Dans ce cadre précisément, un courriel a été envoyé à l'ensemble des secrétaires politiques afin de connaître les demandes des différents groupes. Seul le cdH a communiqué une liste de personnes en organisme qu'ils souhaiteraient voir auditionner. Ils proposent ainsi de procéder à l'audition de : « La Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, la COPIDEC, de Fost Plus, de l'ASBL Be WaPP, de Test-Achats, d'Inter-Environnement Wallonie, de la Fédération wallonne de l'agriculture, de la FUGEA et de l'Alliance de la consigne ».

Il me revient, par ailleurs, de vous informer que la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets a fait savoir qu'elle suivait avec grand intérêt nos débats en lien avec la proposition de décret et qu'elle se tenait à notre disposition dans le cadre d'éventuelles auditions.

Y a-t-il des réactions ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Notre agenda avait envisagé de remettre ce point à l'ordre du jour de notre commission de janvier 2021. Nous y sommes. Il est vrai qu'aucun groupe de la majorité n'a déposé de nom concernant les intervenants à entendre. Ce n'est pas anodin. La raison, comme je l'explique, c'est que nous avons prévu d'entendre après évaluation d'expériences pilotes. Qui dit après évaluation dit d'abord d'analyser l'évaluation ou les expériences pilotes mises en place. J'aurais simplement voulu savoir si nous avons pu obtenir ce rapport, Madame la Ministre, pour nous permettre, en fonction de ce rapport, d'abord d'en prendre connaissance, mais par la suite de pouvoir mettre nos travaux à l'agenda et voir comment nous pourrions utilement faire œuvre sur ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je rejoins tout à fait la position de mon collègue, M. Tzanetatos. En effet, il avait été bien dit que l'on attendait la fin des expériences pilotes, 20 communes se sont proposées pour participer à ces expériences pilotes. J'aurais voulu avoir un peu d'explication. Faisons le point sur ces expériences. Où en sommes-nous ? Où et quand pouvons-nous aboutir, en tout cas par rapport aux conclusions desdites expériences ? Après, on pourra peut-être ou l'on voudra peut-être poursuivre par rapport à des auditions, mais une étape à la fois. Je pense que c'est la meilleure des démarches.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Fin de la mandature dernière, le ministre de l'Environnement de l'époque avait lancé une opération pilote, mes collègues y ont fait allusion, une prime de retour était offerte aux personnes qui ramenaient des cannettes. On sait, dans le temps, malheureusement, les communes n'ont pas mis sur pied l'opération toutes dans le même temps. Il y en a qui ont été postposées. Je pense qu'il y avait un accord assez clair ici, majorité et opposition, pour dire qu'on entend les acteurs concernés une fois que l'on aura le rapport complet d'évaluation de cette prime de retour, qui est un élément important dans la stratégie qu'avait mis en place le Gouvernement précédent. Je pense qu'on le dit suffisamment, il ne faut pas balayer d'un revers de la main ce qui a été mis sur pied. Il faut pouvoir évidemment évaluer, mais de manière exhaustive, cette opération avant d'aller plus loin.

Mon interrogation rejoint tout à fait celle de mes collègues. Madame la Ministre, où en est-on dans cette évaluation ?

En fonction, je pense que l'on pourra affiner le calendrier des travaux de notre commission.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Effectivement, concernant ce premier dossier qui nous occupe aujourd'hui, la problématique de la consigne ou de la prime de retour, on a déjà eu de nombreux débats à cet égard. Encore en septembre dernier, je vous annonçais que nous avions effectivement une dernière phase d'étude dans le cadre de ces projets pilotes qui se clôturera à la fin du mois de juin 2021. L'agenda est inchangé, l'on reste sur ce planning-là.

Les travaux se poursuivent. Vous connaissez ma volonté d'agir vraiment sur cette problématique, notamment des déchets sauvages qui jonchent malheureusement encore trop souvent nos campagnes et nos communes. Je poursuis bien entendu dans cette

dynamique et dans cet agenda. Je vous propose dès lors d'attendre effectivement la fin de l'analyse de ces différentes études qui devraient prendre quelques semaines après la réception du rapport final, pour pouvoir envisager ces auditions sur base de données objectivées. Cela me semble la logique même.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – La majorité a toujours été claire quant à l'agenda, pas de surprise de notre côté.

J'aimerais peut-être, Monsieur le Président, pouvoir ajouter parmi les personnes à auditionner, les intercommunales. Je présume qu'elles ont un représentant.

(Réaction d'un intervenant)

Pardon, erreur de ma part, j'ai été trop vite. Si c'est fait, tant mieux.

Simplement pour vous rappeler qu'il y a quand même urgence. Mme la Ministre vient de le dire, on a quand même encore et toujours des personnes qui polluent gratuitement. Quand je dis gratuitement, en fait, c'est faux, puisque c'est quand même au prix du portefeuille de nos concitoyens, 84 millions par an pour vous le rappeler, et par ailleurs de la santé de nos animaux. Pas plus tard que ce week-end, à Aiseau-Présles, une vache était en danger parce qu'elle avait avalé une cannette d'une marque de bière très connue. C'est un de mes amis vétérinaires qui est allé la sauver.

Encore une fois, si le destin de cette vache a pu être sauvé, ce n'est pas le cas de toutes. Je pense qu'il y a quand même urgence dans ce dossier, même si effectivement, je peux entendre la position de la majorité.

Je remercie la majorité de bien vouloir suivre attentivement ce dossier. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore intervenir sur le sujet ?

Est-ce qu'au vu des différentes réactions, on peut proposer d'inscrire le point en organisation des travaux après nos vacances d'été et à la rentrée de septembre ?

L'examen de ce point a été reporté à une date ultérieure.

L'humusation – Auditions

M. le Président. – Pour rappel, lors de notre réunion du 12 janvier 2021, la commission a décidé d'inscrire un point à l'organisation des travaux ce 26 janvier 2021 afin de pouvoir statuer sur la demande d'audition émanant de la coopérative humusation à finalité sociale de Chaumont-Gistoux. Celle-ci souhaite ainsi être

entendue au sein de notre commission afin de nous faire part notamment de ses commentaires et analyses sur l'étude de l'UCL Louvain portant sur l'humusation.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – C'est un sujet délicat puisque chacun l'aborde comme il le souhaite. C'est intéressant, mais je pense sincèrement que ce n'est pas à l'ordre du jour de mettre des auditions sur la table étant donné que Mme la Ministre entame un travail sur le sujet. Ce serait peut-être un peu tôt d'entreprendre des auditions d'autant que nous avons énormément d'auditions qui vont être mises à notre agenda.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je voulais juste appuyer les propos de Mme Pécriaux. Le sujet, je crois qu'il est important à être traité, mais aussi vu le calendrier plutôt chargé de notre commission dans les prochains mois, laissons peut-être d'abord travailler Mme la Ministre qui a mis une ouverture sur le sujet et après, décidons sur les auditions ou pas.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Simplement pour aller dans le sens de mes collègues. C'est clairement un sujet qui intéresse de plus en plus de monde et sur lequel on est curieux. On entend des rapports et des informations qui vont dans des sens assez divers donc on est évidemment tout à fait aussi dans l'idée de creuser et d'essayer d'avoir plus d'informations avant de pouvoir écouter ces auditions. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Très rapidement, car je n'étais pas du tout opposé à ces auditions, mais du coup si vous faites, Madame la Ministre, un travail dessus, comptez-vous dans ce travail d'une manière informelle déjà les auditionner ? Pour ne pas les mettre au placard, à l'écart, simplement en disant qu'il y a déjà un travail en cours ? J'aurais bien voulu entendre la ministre pour savoir si en fait ces acteurs vont de toute façon être auditionnés dans ce travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Effectivement, on a déjà des contacts avec la Fondation métamorphose qui plaide fortement pour la problématique de l'humusation. Comme vous le savez, une étude a déjà été réalisée en collaboration avec mon collègue en charge des Funérailles, le ministre Collignon. Une étude qui a montré des résultats mitigés sur le plan de l'efficacité et des impacts environnementaux. Néanmoins, je trouve que c'est une

problématique qui n'est pas clôturée et je rencontrerai la Fondation prochainement pour avoir une discussion ouverte. Je considère que c'est une première étape nécessaire avant d'envisager des travaux parlementaires plus accrus sur le sujet.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

Je pense qu'au vu des différentes réactions et de la proposition de Mme la Ministre c'est que l'on ne procède pas à l'audition de la coopérative humusation à finalité sociale de Chaumont-Gistoux, mais qu'on laisse travailler Mme la Ministre et son cabinet.

La Commission a décidé de ne pas procéder à l'audition de la Coopérative Humusation à finalité sociale de Chaumont-Gistoux.

Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile – 5G – à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par Monsieur Antoine, Mesdames Goffinet, Schyns, Messieurs Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1).

M. le Président. – Comme vous le savez certainement, la commission avait initialement décidé de procéder ce mardi 26 janvier à l'audition des représentants habilités du groupe d'experts 5 G. Toutefois, le bureau élargi à sa réunion du 21 janvier a décidé de reporter ses auditions. Ceci afin de permettre la finalisation du rapport du groupe d'experts et d'inscrire un point relatif à la proposition de décret (Doc. 153 (2019-2020) N° 1) en organisation des travaux afin qu'il soit établi un nouveau calendrier.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Président, il était prévu d'entendre plusieurs représentants du groupe d'experts. Je n'ai pas le nombre de personnes, mais si j'ai bien compté, je crois que cela doit faire au moins cinq ou six personnes, d'entendre également l'Union des villes et communes wallonnes suite au débat que nous avons eu il y a quelques mois dans cette même commission.

Je laisserais, Monsieur le Président, ces éléments à votre bonne appréciation.

J'ai deux remarques :

- la première, on le sait, on va aborder une matière extrêmement dense et technique avec des dimensions environnementales, mais aussi des dimensions économiques importantes. J'ai

personnellement, au niveau de mon groupe, plusieurs collègues qui siègent dans la commission Économie, qui sont très intéressés par le débat et qui, à mon avis, ne manqueront pas de se joindre à nous. On risque donc d'avoir des débats assez denses.

Je formule donc la proposition que l'on puisse éventuellement scinder ces auditions pour ne pas avoir tout d'un bloc dans une matière qui encore une fois, est assez technique et voir si l'on ne peut pas proposer deux dates pour ces auditions. C'est peut-être une manière aussi de s'assurer d'avoir l'ensemble des experts. On sait que ces personnes ont un agenda particulièrement chargé. C'est sans doute une manière de les avoir tous autour de la table. Je pense que c'est important.

D'autre part, je voulais également revenir sur les propos que Mme la Ministre a tenus en commission le 15 décembre dernier, en réponse à une question orale d'un collègue. Vous aviez dit, Madame la Ministre, qu'afin de disposer d'une analyse exhaustive en la matière, vous aviez sollicité une étude complémentaire en lien avec la thématique « biodiversité » suite à la démission d'une experte qui était chargée de cette matière au sein du groupe d'experts.

Je pense, Monsieur le Président, afin d'être à nouveau exhaustif et de brosse large sur ce débat de société important, que l'on puisse également entendre ce rapport, que l'on puisse nous faire état de ce qui s'est dit sur ces éléments.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Merci, Monsieur le Président. Effectivement, au Bureau élargi, on a suggéré et décidé de reporter ce débat. La volonté n'est pas de reporter cela aux calendes grecques. Tout le monde connaît l'importance de la matière, l'importance du dossier, les différentes sensibilités. Comme mon collègue vient de le rappeler, un certain nombre d'éléments tant sur le plan de l'environnement, de la biodiversité que de l'impact sur la santé, sur l'économie. Tout cela est un énorme débat et je ne voudrais pas que l'on donne le sentiment de dire : « On enterre l'affaire, car on n'a pas envie d'en parler ». Je sais bien que ce n'est pas le cas.

D'un autre côté, effectivement, comme on vient de le dire, il ne faut pas non plus mettre la charrue avant les bœufs et, à partir du moment où même le rapport d'expert n'est pas encore en possession du Gouvernement wallon, je trouve que ce serait un peu hasardeux de notre part et fort prétentieux de vouloir avancer.

Je ne sais pas s'il faut fixer un calendrier. Ne pourrait-on pas simplement nous indiquer si Mme la Ministre dispose d'éléments nous disant : « On pourrait imaginer, vers telle période, disposer des

documents, disposer de ces différents rapports, en ce compris le rapport complémentaire et puis programmé » ? Cela ne sert à rien de consacrer deux heures à discuter si c'est dans deux ou trois semaines.

Je voudrais que l'on affirme clairement, quelque soit la forme avec laquelle ce sujet sera abordé et que l'on ne va pas de débiter, parce que la population y est sensible, les pouvoirs locaux nous interrogent régulièrement pour savoir où l'on en est. Il y a quand même un accord de gouvernement, une DPR qui est assez précise en la matière. Je voudrais donc simplement que nous prenions concrètement nos responsabilités.

Si j'avais ces éléments, cela nous permettrait un peu de nous projeter dans le temps.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En effet, le groupe d'experts a pris un peu de retard dans la finalisation de ses travaux. Nous ne disposons donc pas encore de ce rapport, ni moi ni le Gouvernement.

Il me semble donc logique d'attendre d'avoir ces différents documents, que le Gouvernement puisse en prendre possession et connaissance avant de pouvoir les auditionner dans cette assemblée. A ma connaissance, mais ces éléments ne nous ont pas encore été confirmés formellement, les travaux devraient se clôturer formellement. Les travaux devraient se clôturer à la fin de la première semaine de février d'après les dernières informations. Il faut ensuite que le Gouvernement en prenne connaissance.

J'ai l'impression que la semaine du 9 février est peut-être encore un peu trop tôt.

J'aurais tendance à dire plutôt fin février, voire dans le courant du mois de mars, pour que vous ayez le temps de prendre connaissance du rapport dans sa complétude.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Au regard des informations que Mme la Ministre vient de nous communiquer, ne pourrait-on pas suggérer de reporter cela après le carnaval, d'après ce que j'ai en tête ? Je ne sais plus quand tombe le carnaval.

Après le carnaval, et dans la foulée, reporter l'audition qui était prévue.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – J'entends bien les réactions diverses, mais donnons-nous un certain confort.

M. Frédéric (PS). – Oui alors, début mars, on n'est pas à 15 jours.

M. le Président. – Si l'on pouvait début mars, il y aura une commission le 2 ; il y aura une commission le 16 et le 30.

Le 16 me paraît une date raisonnable.

M. Tzanetatos (MR). – Veuillez aussi à reporter l'audition de l'Union des villes et communes qui est prévue au mois de février.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Tout à fait, on fera le point le 16 mars. On mettra le point en organisation des travaux, comme le suggère M. Frédéric, et nous aurons toute l'occasion de faire le point, et de savoir si ce fameux rapport d'experts est bien sur la table.

Il me revient aussi de vous indiquer – et je réponds à votre question, Monsieur Tzanetatos – que l'audition des représentants habilités par l'Union des villes et communes de Wallonie est à ce stade toujours programmée le 9 février. Sachant que la volonté de la commission est de procéder à l'audition de l'Union des villes après celle du groupe d'experts, je propose de la reporter également. On est d'accord ? OK.

La Commission a décidé de reporter à une date ultérieure l'audition de représentants habilités de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

Projet de visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal

M. le Président. – Le point suivant d'organisation des travaux, vous voyez qu'il y a pas mal de « taf » sur la table : le projet de visite sur le rôle des parcs animaliers et d'autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et du bien-être animal. Il est prévu à ce stade que la commission se rende à Pairi Daiza le jeudi 4 mars, pour une visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et du bien-être animal.

À cet égard, je vous informe avoir reçu une demande M. Dodrion que je demande d'excuser aujourd'hui, pour que le point soit examiné ce jour en réunion, afin que la commission puisse trancher sur la question du report de cette visite.

Au vu du contexte incertain, je propose de reporter à une date ultérieure la visite de Pairi Daiza. Marquez-vous votre accord sur cette proposition ? Elle me paraît également sage.

Je vous remercie.

À l'unanimité des membres, la Commission a décidé de reporter à une date ultérieure la visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal à Brugelette.

PROJETS ET PROPOSITIONS

32E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON – FASCICULES IER ET II (DOC. 397 (2020-2021) N° 1 ET 1BIS)

Agence wallonne de l'air et du climat – Contrôle du compte annuel 2019 – (Doc. 397 (2020-2021) N° 1bis) – pp. 37 à 44

Institut scientifique de service public – Contrôle du compte général 2019 – (Doc. 397 (2020-2021) N° 1bis) – pp. 193 à 206

Audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux – (Doc. 397 (2020-2021) N° 1bis) – pp. 303 à 311

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du 32e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 397 (2020-2021) N° 1 et 1bis).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je propose M. Clersy comme rapporteur.

M. le Président. – M. Clersy est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Raimarckers.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Madame la

Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour l'intérêt que vous portez au 32^e cahier d'observations de la Cour des comptes.

Je vais vous présenter ici les articles consacrés aux thèmes en relation avec les compétences de Mme la Ministre en charge de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt et du Bien-être animal. Je commencerai, si vous le voulez bien, un peu dans le désordre par rapport à ce que M. le Président vous a annoncé au niveau des pages, par l'article relatif à l'audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux, parce que c'est là que mon exposé sera le plus long.

La fiscalité en matière d'eau constitue un des outils incitatifs importants de la politique wallonne de l'environnement. Ces taxes et contributions visent principalement à répondre aux exigences de la Directive-cadre sur l'eau 2000/60 du 23 octobre 2000, dont l'objectif ultime est d'atteindre un « bon état » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires. La politique de tarification de l'eau doit ainsi inciter les usagers à utiliser l'eau de façon efficace, en veillant à ce que les secteurs des ménages, de l'industrie et de l'agriculture contribuent de manière appropriée à la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe du pollueur-payeur.

Depuis le début des années 90, l'administration wallonne perçoit des taxes sur l'eau. Les contributions et taxes visent à financer les opérations de protection des captages et de préservation quantitative et qualitative des ressources en eau, tandis que les taxes sur le déversement d'eaux usées industrielles et domestiques ont pour finalité de faire supporter par les consommateurs le coût lié à l'assainissement des eaux qu'ils déversent. La taxe sur les charges environnementales générée par les exploitations agricoles a pour objectif d'assurer la récupération des coûts environnementaux liés à la ressource aquatique.

En 2019, les droits constatés en recettes provenant des contributions et taxes sur l'eau enregistrés dans l'application informatique GCOM se sont élevés à 70,6 millions d'euros. Le montant des droits perçus s'est établi à 68,3 millions d'euros. Ces recettes alimentent le Fonds pour la protection de l'environnement avant d'être en bonne partie rétrocédées à la SPGE.

Dans le courant du premier semestre 2020, la Cour des comptes a opéré le suivi des recommandations émises dans le cadre de son rapport réalisé en 2014 sur les procédures d'établissement, de contrôle, de comptabilisation et de recouvrement des mesures fiscales liées à l'eau.

Après un examen de l'évolution du cadre juridique et des documents communiqués par l'administration, la

Cour a vérifié l'application effective des dispositions légales par le biais d'entretiens avec les agents traitants et de contrôles par sondage des déclarations de redevables. Elle a ainsi évalué les procédures de contrôle interne mises en œuvre par les administrations qui

interviennent dans la procédure de taxation, à savoir, d'une part, le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – le SPW ARNE –, pour l'établissement et le contrôle des taxes et, d'autre part, le SPW Fiscalité pour la perception et le recouvrement des taxes.

Sur cette base, la Cour des comptes émet des doutes sur le caractère incitatif de certaines taxes et leur adéquation par rapport au principe du pollueur-payeur. Pour la taxe sur les eaux usées industrielles, elle relève que l'évaluation détaillée et comparative du taux de la taxe, annoncée au terme de son audit précédent, n'a pas été réalisée. Pour la taxe sur les charges environnementales, la Cour estime que le caractère polluant engendré par certains types de culture est peu pris en compte dans la formule de calcul de la taxe. Elle recommande dès lors à la Région de s'assurer que la contribution de l'ensemble des secteurs est bien en adéquation avec le respect du principe du pollueur-payeur.

La Cour soulève également la question de la légalité des contrats d'assainissement industriels pour les établissements qui déversent des eaux usées en station d'épuration publique et relève les difficultés liées à la mise en œuvre de ces contrats.

La Cour relève enfin que les modalités de perception du coût-vérité de l'assainissement et de la taxe sur les eaux usées industrielles sont susceptibles d'engendrer la non-perception de recettes.

En ce qui concerne l'établissement et le contrôle des taxes, l'audit a abouti aux résultats suivants.

Au terme de l'audit précédent, la Cour des comptes avait constaté que les procédures en matière d'établissement et de contrôle de certaines taxes et contributions de prélèvement étaient relativement sommaires. La Cour a dès lors recommandé de les compléter afin de couvrir l'ensemble du processus menant à l'établissement de la taxe. Elle réitère cette recommandation.

L'exhaustivité des bases de données permettant l'identification des redevables soumis à contribution ou à taxation ne peut pas encore être totalement garantie. La Cour constate toutefois que de nombreuses démarches ont été entreprises afin d'en améliorer l'exhaustivité.

La Cour considère que des améliorations en matière d'établissement des taxes, liées notamment à la rationalisation et à la sécurisation des applications, à l'unicité des informations et à la communication

automatisée des données entre applicatifs devraient encore être apportées à l'ensemble du processus de taxation actuel.

Le développement d'un nouvel outil générique d'établissement des taxes et contributions dénommé Aquatax vise à apporter une solution à la plupart de ces problèmes. Cependant, il s'inscrit dans un contexte compliqué, car l'outil GCOM, actuellement utilisé pour l'enrôlement, la perception, le recouvrement et la comptabilisation des taxes environnementales, devrait disparaître en janvier 2022.

La Cour constate toutefois qu'aucune autre solution fonctionnelle alternative n'a encore été apportée pour garantir l'enrôlement, la perception, le recouvrement et l'imputation des taxes environnementales établies par le SPW ARNE.

La Cour estime dès lors que des ressources humaines et informatiques doivent être rapidement mobilisées afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du processus de taxation. Un travail de coordination minutieux doit en outre être réalisé pour garantir un interfaçage correct des différentes applications. Elle recommande également à la Région d'intégrer le processus de génération des rôles relatif aux taxes et contributions sur l'eau au mécanisme générique prévu pour le précompte immobilier.

Cette solution nécessite toutefois au préalable de généraliser le processus de perception par voie de rôle à l'ensemble des taxes et contributions.

Pour en terminer sur ce premier point avec les contrôles, la Cour des comptes avait constaté, lors de son audit précédent, que ceux-ci vérifiaient essentiellement la cohérence et la raisonnable des données déclarées par les redevables. La Cour constate que des contrôles de terrain ont désormais été mis en œuvre mais demeurent actuellement peu nombreux. Dès lors, elle recommande leur intensification et la mise en place de contrôles ciblés.

J'en viens maintenant au deuxième point avec la gestion du contentieux en matière de taxes et de redevances.

À ce sujet, la Cour des comptes constate que les contentieux en matière de taxes sur les eaux ne font toujours l'objet d'aucun suivi centralisé et qu'aucune situation exhaustive des contentieux n'a pu lui être présentée. Elle recommande dès lors de nouveau la mise en place d'un suivi centralisé des dossiers en contentieux qui permettrait également de déterminer le montant des droits contestés.

La Cour constate en outre que les outils informatiques de la Direction des instruments économiques et des outils financiers du

SPW ARNE, d'une part, et du SPW Fiscalité, d'autre part, ne permettent actuellement pas la communication automatisée de l'ensemble des informations relatives à ces dossiers. Elle estime que la communication systématique et automatisée de ces informations devra être prise en compte dans le cadre des développements informatiques des nouveaux outils.

Le troisième point de mon exposé consacré aux taxes sur l'eau concerne le recouvrement et, d'après les données extraites du GCOM et communiquées par le SPW Fiscalité, l'encours global des taxes sur les eaux s'élevait, au 31 décembre 2019, à 29,8 millions d'euros dont environ un tiers porte sur des droits constatés avant 2015.

La Cour des comptes ne peut se prononcer sur leur caractère recouvrable ou non. Elle relève en outre l'absence de mise en décharge en matière de taxes sur les eaux par la Région.

La Cour constate que le SPW Fiscalité ne dispose toujours d'aucun outil adéquat pour procéder au suivi et au recouvrement de ces droits. Elle réitère dès lors sa recommandation de se doter des outils nécessaires au recouvrement des taxes sur les eaux.

La Cour considère que les manquements liés à l'absence d'outil informatique et à la fiabilité des données nuisent à l'exactitude de la situation fiscale des redevables et, de facto, à celle du receveur, qui ne peut disposer d'une situation fiable pour opérer un suivi efficace des créances régionales et entreprendre les démarches nécessaires au recouvrement des taxes.

Le receveur s'expose en outre à poser des actes inadéquats en matière de recouvrement susceptibles d'engager des dépenses inutiles.

Le receveur est déchargé de sa responsabilité d'assurer le recouvrement des droits lorsque ceux-ci sont admis en décharge.

En ce qui concerne les droits prescrits, la Cour rappelle que la mise en décharge ne peut être accordée au receveur qu'à la condition que celui-ci ait entrepris, en temps opportun, toutes les diligences et poursuites nécessaires. Elle doit être appuyée d'un rapport du receveur.

La Cour rappelle dès lors que les receveurs sont responsables du recouvrement des droits constatés à charge de tiers, qu'ils doivent rendre compte de leur gestion et, en leur qualité de comptable, ils sont justiciables devant sa juridiction.

La Cour relève, à ce propos, le manque de transparence des informations comptables figurant dans les comptes rendus par le receveur chargé du recouvrement de ces taxes.

Comme la Cour le fait remarquer systématiquement lors de leur arrêt, les comptes dressés par le receveur en matière de taxes sur les eaux ne comportent pas de situation des droits constatés.

En conséquence, ni le fonctionnaire de surveillance ni la Cour ne peuvent exercer leurs prérogatives. La Cour insiste dès lors sur la nécessité de disposer d'une situation claire et exhaustive de ces créances et recommande à nouveau d'inclure l'état des droits constatés dans les comptes du receveur. Elle recommande aussi au SPW Fiscalité de procéder à une analyse annuelle de l'encours des droits constatés à la charge de tiers.

En outre, la Cour des comptes invite l'administration fiscale à mener avec diligence toutes les actions en recouvrement en vue de résorber l'encours résiduel des taxes sur les eaux.

Et enfin, le quatrième et dernier point de cet audit de suivi des taxes sur les eaux concerne la comptabilisation des droits constatés. Depuis le 1er janvier 2013, en application du décret du 15 décembre 2011, le critère légal d'imputation comptable, tant en recettes qu'en dépenses, est le droit constaté. Toutefois, le Gouvernement wallon n'a pas adopté les modalités d'exécution de ce décret pour les recettes fiscales, avec, pour conséquence, l'absence d'uniformisation des imputations des différentes recettes, ce qui nuit à la transparence du compte d'exécution du budget.

En application des dispositions du décret du 6 mai 1999, les taxes sur les eaux usées – industrielles et domestiques – et les taxes sur les charges environnementales sont perçues par voie de rôles. Les rôles annuels génèrent la création de droits constatés dans l'application informatique i-GCOM Recettes.

Le code de l'eau prévoit que les taxes et contributions de prélèvement sont, eux, recouvrées par voie de provisions trimestrielles. Des droits au comptant sont enregistrés dans i-GCOM Recettes lors de la perception des provisions.

En cas d'absence de paiement des provisions, des rôles spéciaux doivent être établis. La Cour constate toutefois que, depuis 2014, les provisions impayées ne font plus l'objet de rôles spéciaux. Elle relève aussi que le taux de perception sur provisions est en diminution. La Cour rappelle également qu'aucune taxe ne peut faire l'objet de mesure d'exécution forcée par le receveur que si ces mesures sont précédées d'une reprise dans un rôle rendu exécutoire, document qui constitue le titre exécutoire du recouvrement.

Par conséquent, les provisions non payées dans les délais requis ne sont, dans l'attente de l'établissement du rôle annuel, pas réclamées par le receveur. Par ailleurs, aucune majoration n'est prévue en cas de non-paiement des provisions. Dès lors, la Cour recommande

de nouveau de procéder à l'établissement de rôles spéciaux dès l'échéance des provisions.

L'applicatif développé par l'administration dans le cadre de la reprise du précompte immobilier généralise la perception des taxes et impôts régionaux par voie de rôle. À terme, cet outil pourrait être étendu aux autres taxes. La Cour invite dès lors la Région à examiner les possibilités d'une révision de ce mécanisme de généralisation de perception par voie de rôle pour l'ensemble des taxes et contributions.

La Cour des comptes note enfin qu'au plan comptable, il conviendra de prendre en compte les droits constatés imputés au compte d'exécution du budget qui sont finalement non recouverts. Toutefois, elle relève qu'en l'absence d'application comptable permettant d'élaborer une comptabilité économique, ce suivi des créances ne peut être aisément réalisé.

Voilà qui clôture mon exposé pour ce qui concerne l'audit de suivi des taxes eaux.

Et j'en viens à présent à l'article consacré au contrôle des comptes 2019 de l'Institut scientifique de service public, mieux connu sous l'appellation d'ISSeP.

Le contrôle a porté sur les suivis des recommandations formulées précédemment à l'institut, la tenue des comptabilités économique et budgétaire, le respect des obligations en matière de comptabilité et de budget ainsi que sur les procédures internes relatives à l'organisation de la comptabilité, au système comptable et aux acteurs financiers. La Cour a également procédé à l'examen d'un échantillon de subventions.

En application de l'article 13 du décret constitutif de l'ISSeP, le contrôle des comptes de l'institut a été confié à un réviseur d'entreprises. La Cour a pris connaissance du rapport de contrôle révisoral des comptes 2019. Celui-ci informe en préambule que, comme les modalités de contrôle n'ont jamais été définies par le Gouvernement, ses contrôles ont été réalisés conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Il précise que sa mission, réalisée conformément au code des sociétés, porte sur la certification des comptes annuels – à savoir le bilan, le compte de résultat et ses annexes.

Par conséquent, le compte d'exécution du budget établi par l'institut ne fait pas l'objet d'un contrôle révisoral. Le réviseur d'entreprises atteste que les états financiers 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ISSeP moyennant deux réserves exposées dans le cahier d'observations.

La Cour rappelle que, en application du décret du 15 décembre 2011, elle sera chargée de la certification des comptes des années 2020 et suivantes de l'institut. La Cour considère que la mise en œuvre de cette certification par la Cour soulève la question de la

pertinence du maintien du contrôle révisoral prévu à l'article 13 du décret organique de l'ISEP.

Le contrôle réalisé a permis d'aboutir aux conclusions suivantes : la Cour des comptes relève que le compte général 2019 de l'ISEP n'a pas été établi conformément aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 et de ses arrêtés d'exécutions en raison, premièrement, de l'absence de comptabilité budgétaire intégrée à la comptabilité générale. Ce qui empêche de prévenir les dépassements de crédit. Deuxièmement, du caractère incomplet du compte d'exécution du budget qui ne comporte pas d'encours des engagements bien que l'institut élabore une comptabilité des engagements à l'aide d'une application distincte.

La Cour constate toutefois que l'institut a appliqué de manière plus rigoureuse le principe d'imputation des opérations sur la base des droits constatés. Lors de l'établissement du compte d'exécution du budget de l'année 2019, l'institut a opéré certaines corrections relevées par la Cour lors du contrôle du compte général 2018. Ces corrections ont toutefois déjà été prises en compte dans le projet de règlement définitif de son budget. Lors du règlement définitif du budget 2019, des corrections pour un total de 837 000 euros devront dès lors être apportées.

En matière de suivi des recommandations, la Cour constate que, parmi les recommandations formulées lors de ses précédents contrôles : sept ont été suivies, neuf sont en cours de suivi et cinq ne sont pas encore suivies.

Le projet de rapport relatif au compte de l'ISEP a été communiqué le 9 juin 2015 au cabinet des ministres du Budget et de la ministre de l'Environnement ainsi qu'à la directrice générale de l'institut. Cette dernière y a répondu par courrier du 22 juin 2020. Ses commentaires ont été intégrés au rapport adressé le 12 août 2020 au Parlement wallon et aux ministres précités.

Dans sa réponse, la directrice générale de l'ISEP a souligné que l'organisme poursuit ses démarches nécessaires pour répondre aux recommandations émises par la Cour des comptes dans ses rapports précédents et que l'institut a entamé une sérieuse refonte de sa gestion financière et budgétaire afin de s'y conformer.

Cela clôture mon exposé relatif aux comptes 2019 de l'ISSeP et me permet d'en venir au troisième et dernier sujet : le résumé des observations de la Cour concernant le compte 2019 de l'Agence wallonne de l'aire et du climat – AWAC.

Le contrôle du compte 2019 de l'AWAC n'a pas révélé d'erreurs significatives susceptibles de remettre en cause les informations reprises dans le compte établi conformément au décret du 15 décembre 2011. Au terme de ce contrôle, la Cour des comptes constate toutefois que les règles d'évaluation de l'agence n'ont toujours pas été approuvées par l'autorité compétente.

En matière de comptabilité économique et budgétaire, la Cour des comptes attire également l'attention sur les points suivants :

- en premier lieu, les fichiers de paiement du 7 et 8 janvier 2020 ont été comptabilisés sur l'exercice 2019 pour un montant de 228 000 euros. Les dettes financières sont donc surévaluées et les dettes fournisseurs sont sous-évaluées à concurrence de ce montant.
- en second lieu, la ligne de crédits à court terme de 233,9 millions d'euros ouverte dans le cadre de l'opération de temporisation des certificats verts est comptabilisée en droits et engagements hors bilan pour un montant de 224, 8 millions d'euros, ce qui induit une sous-évaluation des droits et engagement hors bilan de 9,1 millions d'euros.

Sur la base d'un échantillon de 28 factures, la Cour constate qu'une seule facture de 1 500 euros relative à une livraison de bien effectuée en 2019 aurait dû être comptabilisée en facture à recevoir en 2019. Le principe du droit constaté est globalement bien respecté pas l'AWAC.

Pour un dossier d'engagement de cet échantillon, la date de notification au tiers est antérieure à la date d'engagement budgétaire. La Cour rappelle que l'engagement budgétaire de la dépense doit être préalable à la notification au tiers de l'engagement juridique. Il est en outre apparu que trois paiements manuels ont été réalisés avant l'approbation de la dépense par leur donateur et sa liquidation.

La Cour rappelle que toute dépense doit successivement faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation, d'un ordre de paiement à l'intervention de leur donateur et, in fine, d'un paiement à l'intervention du trésorier.

En ce qui concerne le suivi des recommandations formulées lors de ces précédents contrôles, la Cour constate que sept ont été suivies, une est en cours de suivi et trois n'avaient pas encore été suivies.

En effet, l'Agence a mis en place un règlement d'ordre intérieur, a instauré un dossier permanent et a attesté de l'effectivité du système de contrôle interne par le biais d'un rapport annuel. Elle a également pris contact avec le service d'audit interne du SPW afin de réaliser les audits internes budgétaires et comptables de l'Agence. Elle a documenté les dossiers afférents aux engagements provisionnels et présenté le compte d'exécution du budget sous un format SEC identique au budget approuvé. Enfin, l'Agence a respecté les conditions du droit constaté pour l'imputation de ses dépenses.

Néanmoins, la Cour relève que l'Agence n'a pas mis en place un organe de direction et qu'elle n'a pas prévu de délégation de pouvoirs. Par ailleurs, le tableau d'amortissements n'a pas été réconcilié avec la balance

des comptes généraux lors de l'établissement de la situation de fin d'exercice.

Voilà qui termine mon exposé.

Madame la Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Merci à vous, Madame Raimarckers, pour la qualité de votre exposé.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Première Auditrice à la Cour des comptes, je vous remercie pour ces précieuses informations toujours utiles pour améliorer tant la gestion budgétaire et comptable que la gouvernance des UAP.

La Cour a émis plusieurs remarques sur des délais non respectés dans le *reporting* des comptes. Comme le souligne la Cour, la transmission des comptes a été fortement perturbée par la crise de la covid. Néanmoins, je veillerai à ce que ces délais soient mieux respectés à l'avenir.

De manière globale, je constate avec satisfaction qu'une partie importante des recommandations formulées par le passé par la Cour des comptes pour les UAP sous ma tutelle ont été mises en œuvre. Il subsiste néanmoins une série de recommandations à suivre. Je veillerai bien entendu à ce que celles-ci fassent l'objet d'un suivi particulier.

À propos des remarques formulées lors du contrôle des comptes de l'AWAC, il convient de noter que plusieurs recommandations antérieures ou formulées lors du dernier contrôle ont été suivies et mises en œuvre. Comme je viens de vous l'annoncer, pour les recommandations à suivre, notamment en matière de gouvernance, un examen des propositions émises par l'AWAC est en cours au niveau des deux cabinets de tutelle, celui du ministre du Climat et le mien.

Enfin, il est à noter que la période que nous traversons n'a pas été propice à la mise en place de certaines rencontres et réunions qui auraient permis de mettre en place et les dispositifs permettant de répondre aux recommandations de la Cour.

Au niveau des remarques formulées sur le compte 2019, l'AWAC tient à souligner le caractère urgent de certaines dépenses à effectuer tout en conservant une gestion saine de l'organisme.

En ce qui concerne l'ISSeP, la plupart des recommandations de la Cour ont également été mises en œuvre. Nous nous assurons que l'ISSeP met tout en

place pour répondre aux recommandations qui sont encore formulées dans les meilleurs délais.

Le décret et l'arrêté de gouvernement relatifs à l'ISSeP sont relativement anciens. Vous avez d'ailleurs formulé une série de remarques à cet égard. Ce que je peux vous proposer, c'est une rencontre entre mon cabinet et la Cour, si cela vous agrée, sur les modalités de contrôle des UAP pour pouvoir avoir un échange plus approfondi sur ces questions et adapter si nécessaire ces outils.

En ce qui concerne le point essentiel de votre intervention, celui relatif aux taxes des prélèvements et des versements d'eau, plusieurs éléments me semblent importants à évoquer aujourd'hui.

Tout d'abord, les observations portent sur des aspects techniques pour certaines d'entre elles. Les SPW concernés, à la fois le SPW ARNE et le SPW Fiscalité, m'assurent que les projets informatiques en cours pourront à terme apporter une solution à de nombreuses observations formulées par la Cour.

Pour certaines observations, la Cour constate que les mesures d'adaptation sont en cours. Le SPW ARNE, qui établit la taxe, prend en compte ces suggestions dans le cadre d'une amélioration continue.

Pour ce qui est du SPW Fiscalité, qui recouvre la taxe, puisqu'il y a bien deux administrations concernées ici, ce dernier me confirme que la plupart des recommandations formulées par la Cour et relevant de la technique fiscale du recouvrement seront suivies lorsque l'outil de perception et de recouvrement du SPW Fiscalité succédera à l'application GCOM sur ces matières.

Vous avez évoqué l'intérêt d'un dossier fiscal unique. Il est justement en cours d'élaboration et il permettra de centraliser le contentieux. Le SPF Finances est chargé de la mise en place de cet outil centralisé.

En ce qui concerne la légalité du contrat d'assainissement industriel, c'est une évolution qui a été décidée sous la précédente législature et elle fait l'objet d'avis du Conseil d'État tant pour le décret que pour l'arrêté. Elle a donc a priori déjà été vérifiée sur ce point. Le système est en cours de mise en œuvre par la SPGE. Je lui demanderai d'être attentive aux questions pointées par la Cour dans ce cadre.

En ce qui concerne le principe de récupération des coûts, celui-ci provient, comme vous l'avez indiqué de la directive-cadre sur l'eau transposée en droit wallon dans le cadre du Code de l'eau, l'article 5 et 6, et après plusieurs années de mise en œuvre, une évaluation me semble s'imposer. C'est pourquoi j'ai mandaté une étude d'audit de suivi des contributions et des taxes de prélèvement et déversement d'eau pour évaluer l'efficacité des taxes et s'assurer que la contribution de

l'ensemble des secteurs est bien en adéquation avec le respect du principe du pollueur-payeur.

Un marché public sera lancé dès cette année 2021 et comprendra une recherche portant sur la situation en matière de taxation des rejets industriels tant en Flandre, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Grand-Duché du Luxembourg et bien entendu chez nous.

Cette recherche abordera les points suivants, tout d'abord le niveau de taxation, les coûts, le lien historique avec la taxe sur les rejets domestiques, et cetera. La relation de calcul, c'est-à-dire l'étude des possibilités d'intégration des substances prioritaires et prioritaires dangereuses dans la formule de calcul. L'étude des possibilités d'intégrer l'écotoxicité dans la formule de taxation, et cetera.

La question également des incitants fiscaux c'est-à-dire l'inventaire des dispositifs existants en ce qui concerne les aides attribuées aux entreprises. Les différentes formules de taxation identifiées seront donc testées pour calculer la taxe sur la charge polluante de cinq industries dans des secteurs variés, le secteur agroalimentaire, le secteur de la chimie organique, de la chimie minérale et des traitements de surface. Nous régirons d'ailleurs le *scope* de cette étude aux déchets agricoles également puisque vous l'avez pointé comme un élément important.

Enfin, étant donné qu'un certain nombre de vos remarques, vous l'avez indiqué relèvent à la fois du SPW ARNE, du SPW Fiscalité, il me semble intéressant d'avoir un échange avec le ministre du Budget qui a donc la responsabilité du SPW Finances pour en discuter ensemble et donc je proposerai prochainement une rencontre entre nos deux cabinets à ce sujet.

M. le Président. – Préférez-vous un échange de vue thématique par thématique ou englober un petit peu l'ensemble des remarques que vous souhaitez adresser, à la fois à Mme Raimarckers et à la fois à Mme la Ministre ? Dans l'ensemble ? Cela me paraît plus efficace.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, j'ai presque envie de dire action-réaction, parce qu'à la lecture du rapport de la Cour, nous avions avec mon groupe relevé différentes problématiques qui avaient été mises en avant et nous avions par rapport à ces problématiques des questions dans la continuité qui étaient adressées à Mme la Ministre.

J'ai envie de vous dire que je n'ai plus de questions puisque Mme la Ministre vient de répondre à l'ensemble des questions. Elle a mis les remarques, elle a pris la

mesure des remarques de la Cour avec des actions et des réactions, ou qu'elle a mis en pratique ou qu'elle va mettre en pratique, nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – J'avais une petite question pour la Cour, dans votre conclusion concernant la partie haut, vous marquez : « l'analyse reprise dans le deuxième plan de gestion pour les parties wallonnes des districts hydrographiques 2016-2021 montre que les taux de récupération des coûts du service par le secteur industriel sont en nette diminution par rapport à la période antérieure ». Je voulais savoir si vous aviez une explication pour cette nette diminution.

Un peu comme ma collègue j'avais toute une série de questions, mais Mme la Ministre a répondu en faisant preuve de dynamisme et de proactivité notamment concernant la digitalisation des services. Je trouve cela aussi très intéressant, cette étude comparative qui va être menée pour voir un peu comment sont organisées les perceptions des taxes dans des pays et régions voisins, cela nous permettra de coller davantage au principe pollueur-payeur et, – il y a toujours plein de bonnes idées par ailleurs – à les adapter sur la réalité de notre région.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci à la Cour des comptes pour son exposé, merci à Mme la Ministre pour les réponses.

D'entrée de jeu, j'ai peut-être envie d'aussi émettre certaines satisfactions quand on voit le suivi des différentes recommandations. La plus grande majorité des recommandations font l'objet d'un suivi et d'une réponse positive, en tout cas d'une certaine amélioration.

Le seul bémol, vous avez annoncé une éclaircie sur son issue, c'est tout ce qui touche au recouvrement des taxes. C'est vrai que c'est assez inquiétant de se rendre compte que finalement, même si l'établissement de la taxe peut faire l'objet d'une comparaison par rapport aux pays voisins pour coller au plus juste au principe du pollueur-payeur, la Cour le relève, cela semble être dans vos intentions, je pense que c'est une bonne chose. Dans l'état actuel des choses, les taxes sont émises sur base de principes, sur base de critères. C'est tout de même inquiétant de savoir, alors que les finances wallonnes ne se portent pas bien, que l'on ait de grosses difficultés à pouvoir aller finalement récupérer le dû qui doit revenir et servir au fonctionnement public et de nos institutions publiques. Cela pose question. J'entends qu'il y a une certaine informatisation qui va permettre de solutionner ces carences. J'attire simplement l'attention sur le fait qu'il ne faut pas traîner et que, comme dans toute perception, Mme Hanse a bien émis, pour pouvoir percevoir, il faut émettre un document officiel et que, sans ce document, aucune taxe n'est valablement

recouvrable. C'est une première chose. Mettre le titre pour pouvoir exécuter et récupérer la taxe, je pense que cela me semble être le b.a.-ba. Par la suite, pouvoir encadrer correctement le recouvrement, cela me semble être aussi essentiel dès lors qu'il y a, en ce genre de matière, des prescriptions particulières qui feraient que finalement la Wallonie se verrait privée d'un revenu ou d'une rentrée qui lui est due. C'est important de pouvoir axer vraiment votre travail au cours de ces prochains sur ce point parce que le meilleur moyen de pouvoir développer la politique que vous souhaitez et les différents projets que vous souhaitez, c'est d'en trouver les moyens financiers. Là, vous avez manifestement une manne de moyens financiers à votre disposition, ce serait dommage de s'en priver.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci à la Cour pour ses précieuses observations et à Mme la Ministre pour ses réponses.

J'entends, plusieurs d'entre nous l'avons soulevé, qu'il y a des problèmes dans la perception de la fiscalité, que le problème est en cours de résolution, une fois que les programmes informatiques seront développés et effectivement mis en service, mais j'aurais aimé savoir, Madame la Ministre, si vous pouviez nous indiquer un délai, histoire de nous rassurer à ce niveau. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais peut-être nous informer là-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de cette informatisation – poussée, j'espère, jusqu'au bout –, peut-on aussi envisager une amélioration des contrôles. Il n'est pas difficile aujourd'hui de contourner un compteur d'eau. Vous devez sans doute le savoir par rapport aux observations qui sont faites sur le terrain. J'aurais aimé savoir si, dans le cadre de ces observations, on pouvait envisager le développement de compteurs communicants, intelligents, tels qu'ils sont envisagés pour d'autres types d'énergie.

D'avance, je vous remercie pour vos précisions.

Pour la Cour, ce n'est pas propre à cette commission-ci, mais on l'a entendu de manière générale dans les différentes commissions, il y a un problème au niveau de la transcription budgétaire dans la comptabilité générale. C'est quelque chose que l'on relève à chaque fois et qui date d'un décret, on ne respecte pas finalement les dispositions d'un décret de 2011. Je présume que si nos managers, nos gestionnaires ont du mal à respecter ce décret, c'est qu'il y a des contraintes particulières qui font qu'ils ne le respectent pas. J'aurais aimé savoir si l'on pouvait avoir quelques éclaircissements là-dessus.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Très rapidement, je voudrais remercier évidemment la Cour des comptes pour cet exposé.

J'avais une question, mais qui était également sur les taxes Eaux usées industrielles, on en a déjà longuement parlé. Je vois que des choses vont être mises en pratique. On sera évidemment attentif, peut-être la question était pourquoi cela n'a pas été fait l'année précédente, puisque cela avait déjà été remarqué par la Cour des comptes.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a plus, je vais céder la parole à la Cour des comptes pour apporter toutes les réponses aux questions.

La parole est à Mme Raimarckers.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Tout d'abord, je remercie Mme la Ministre pour sa réactivité par rapport aux remarques de la Cour, notamment la volonté de lancer une étude concernant la meilleure mise en adéquation du principe du pollueur-payeur par le marché qui a été annoncé.

Ensuite, pour répondre à la première question qui m'a été posée, pourriez-vous me la rappeler ?

M. Agache (Ecolo). – Cela concernait vos conclusions au chapitre 9.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Les taux de récupération des coûts du service par le secteur industriel qui était en baisse, excusez-moi d'avoir oublié, je l'avais noté.

Sur la période 2007-2011, les taux sont passés de 78,7 % en 2007 à 47 % en 2011 en considérant le secteur industriel dans son ensemble, et de 18,4 % en 2007 à 10,9 % en 2011 en tenant compte uniquement des industries utilisatrices du service. Ce que cela signifie, c'est que l'industrie, les industries polluantes en particulier, contribue de moins en moins à l'assainissement des eaux qu'elle pollue et qu'elle déverse dans les stations d'épuration ou parfois directement dans les eaux de surface. C'est pour cela que nous recommandons la mise en place d'une nouvelle étude. Mme la Ministre vient d'annoncer que cette étude allait être lancée, donc c'est une bonne chose pour veiller à une meilleure adéquation du pollueur-payeur, mais on ne peut pas présumer des conclusions que l'étude va amener.

Cela répond-il à votre question ?

M. Agache (Ecolo). – C'est factuel, c'est interpellant. Je me demande si les industries ont fait des efforts au point de corriger leurs paramètres ou ils ont fait une sorte d'optimisation en travaillant sur certains paramètres au départ de la formule. C'est interpellant.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Non, apparemment, ce n'est pas une charge polluante inférieure, c'est plutôt une contribution inférieure à la dépollution des eaux usées. Un rapport plus complet est disponible sur le site de la Cour. L'article ou le cahier n'est qu'un résumé du rapport complet. Le rapport complet indique que c'est bien la preuve que c'est bien le secteur des ménages qui finance en grande partie la mise en œuvre de l'assainissement.

M. le Président. – Dorénavant, je vous demanderais de demander la parole avant de la prendre, pour pouvoir vous identifier pour le compte rendu. J'allais également vous proposer d'attendre les réponses de Mme Raimarckers, vous aurez droit également à la réplique. C'est pour une question d'organisation.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – L'autre question concernait la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Actuellement, un nouveau système est dans une phase de mise en œuvre. Le problème était que l'application comptable GCOM qui existait par le passé, qui existe toujours, ne répondait pas du tout au prescrit du décret du 15 décembre 2011 et notamment ne permettait pas de tenir une comptabilité générale. Pas de bilan, pas de compte de résultat, c'était un système archaïque qui ne permettait que la comptabilité budgétaire.

Depuis plusieurs années, l'administration wallonne a réagi avec la mise en œuvre du décret et a développé un nouveau système comptable qui est actuellement mis en œuvre progressivement. Il a commencé une première phase au 1er septembre 2020. Normalement, cette année, le SPW BLTIC, Budget, Logistique, Technologies de l'information et la communication va rendre à la Cour des comptes un compte général 2020 que la Cour des comptes va devoir certifier. Donc ce compte général devrait être plus conforme – mais dans un premier temps, pas encore parfait – au prescrit du décret du 15 décembre 2011.

Donc, progressivement, la mise en œuvre va se continuer, et, normalement, en 2022, on nous annonce que la comptabilité sera réellement tenue avec la nouvelle application basée sur le système SAP qui est un vrai système de comptabilité générale et qui devrait être conforme au prescrit du fameux décret de 2011.

Voilà, je pense que j'ai fait le tour des deux questions qui m'avaient été posées, Monsieur le Président.

M. le Président. – Merci, Madame Raimarckers.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur le Président. Je vais être assez brève puisque j'avais déjà amené des réponses à vos questions avant que vous me les posiez, donc tant

mieux, cela nous permet d'être efficaces. Merci pour vos différentes remarques.

En ce qui concerne la problématique du recouvrement, Monsieur Tzanetatos et Monsieur Matagne, effectivement, c'est une problématique importante. Si l'on a une taxation, il faut évidemment s'assurer qu'elle puisse être perçue comme il s'entend. Et comme je le disais tout à l'heure, ceci relève plus spécifiquement du SPW Fiscalité qui relève donc de mon collègue, le ministre du Budget, et je propose, dans le cadre de la réunion que j'organiserai avec ses services, de pouvoir avoir des précisions sur la date précise de recouvrement de l'encours. Mais, des informations que nous avons déjà à notre disposition : il s'agit du transfert de l'application GCOM à une autre application qui s'appelle Perefisc, prévue pour succéder à GCOM, et, dans le cadre de cette reprise, il sera possible de dresser la situation plus fine de la situation de l'encours. Donc, de recouvrer plus facilement à ce qui doit encore l'être. J'imagine que ceci pourra être fait dans le courant de cette année 2021, mais, étant donné que cela ne relève pas de mes compétences directes, je me permettrai de ne pas pouvoir vous donner de délai plus approfondi.

Je pense que c'est essentiellement là que vous m'avez interrogée, donc je vais me limiter à cette réponse, Monsieur le Président.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre, et pour la réplique, dans l'ordre des questions posées, Madame Péciaux. Non ? Merci.

La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Oui, je voudrais remercier la Cour des comptes pour cette réponse. Effectivement, cette diminution du secteur industriel est interpellante. Mais, cette nouvelle étude lancée, cette étude comparative sera vraiment intéressante à cet égard. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député. Monsieur Tzanetatos ? Merci.

Monsieur Matagne ? Monsieur Dupont, vous souhaitiez avoir la parole, vous l'avez.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Président. En fait, je ne pas sûr d'avoir très bien compris. J'ai bien compris que la Cour des comptes relève que les industries polluantes contribuent de moins en moins à la dépollution des eaux usées, mais je n'ai pas compris le mécanisme qui fait qu'ils contribuent de moins en moins à la dépollution des eaux usées.

Peut-on juste me clarifier un peu ce point ? Merci.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Madame est-ce que vous souhaitez intervenir ?
Merci.

La parole est à Mme Raimarckers.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur Dupont, je ne suis pas spécialiste de la question, mais j'imagine simplement que la pollution ne diminue pas, et donc, quelque part, l'effet incitatif de la taxe n'est pas atteint. C'est un peu le commentaire que nous avons fait dans notre rapport.

Le taux n'est pas suffisant, je pense, pour que les industries polluantes soient amenées à réduire leur pollution. Elles préfèrent payer ce taux qui n'est pas énorme plutôt que de mettre en place des dispositifs qui leur coûteraient peut-être plus cher.

M. le Président. – Une réplique, Monsieur Dupont ?
Merci.

Bien, il me reste à vous demander la confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport par assentiment.

(Assentiment)

Et remercier bien sûr, en mon nom personnel, au nom de Mme la Ministre et des membres de la commission. Merci, Mme Raimarckers, pour la qualité de son exposé, la pertinence dans ses réponses. Merci à vous, Madame, je vous souhaite une agréable journée.
Merci.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Merci à vous aussi, Monsieur le Président.

PÉTITION SUR LA FERMETURE DU MAGASIN LA NICHE À HORNU

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je propose M. Tzanetatos comme rapporteur.

M. le Président. – M. Tzanetatos est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

M. le Président. – Il me revient de vous indiquer que la pétition a recueilli six signatures et n'a donc pas atteint le seuil visé par l'article 127.6 du règlement qui dispose que lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région en visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu en commission.

La commission peut toutefois décider d'auditionner l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin si la pétition est signée par un nombre inférieur de signatures à condition de motiver cette décision.

Je vous rappelle que l'article 127.6 du règlement dispose que la commission saisie d'une pétition peut décider de demander un rapport au Gouvernement. Elle peut également soumettre la question au Médiateur.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je me suis penché, comme chacun d'entre vous, sur la situation de cette animalerie à Hornu et je trouve que la situation est particulièrement interpellante au regard des témoignages qui se sont exprimés sur les réseaux sociaux, par voie de presse. Les pratiques de cette animalerie semblent assez inquiétantes puisque des animaux seraient notamment vendus en très mauvais état. J'emploie le conditionnel et je m'appuie ici sur les témoignages et sur l'objet de la pétition dont nous sommes saisis.

Ce n'est pas la première fois que nous débattons, au sein de cette commission, de la problématique de ces usines à chiots qui posent des questions et où l'on a l'impression que les animaux sont parfois traités comme de vulgaires marchandises.

J'ai surtout deux questions par rapport au suivi de ce dossier ; ces questions s'adressent à Mme la Ministre : vous aviez évoqué ici l'idée de revoir le cadre légal actuel par rapport aux conditions de détention des animaux. Qu'en est-il ? Où en est-on sur le suivi de cette question extrêmement importante ?

Les témoignages dont il est question ici portent très clairement sur la question de la santé animale. On le sait, la compétence du bien-être animal est découpée, appartient également aux compétences fédérales. Des concertations ont-elles été menées sur cette question dans le dossier qui nous occupe, mais plus largement également, Madame la Ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Comme mon collègue, M. Clersy, je ne suis pas du tout de cette région-là. Je ne connaissais donc pas cette animalerie, mais comme lui,

mon groupe s'est penché avec le sérieux voulu sur cette pétition qui dénonce des pratiques d'un autre âge.

Effectivement, quand on fait des recherches sur internet, il ne faut pas chercher longtemps pour trouver des témoignages fort interpellants à propos des pratiques de ce magasin.

J'ai vu, la semaine dernière, un reportage complètement édifiant sur le trafic, notamment des chiots en provenance de pays de l'Est, comme l'Ukraine ou la Roumanie. Je ne suis pas du tout spécialisé dans ce domaine, mais il y a là tout un trafic international avec de faux certificats de vaccination. Le reportage démontait complètement les pratiques.

Effectivement, il y a donc de quoi s'interroger.

Comme mon collègue, je voudrais tout d'abord interpeller Mme la Ministre ou rappeler à sa mémoire – mais je suis sûr qu'elle le sait – le rapport parlementaire qui avait été rentré après un long travail par deux collègues, dont l'un est encore avec nous, M. Dodrion, qui s'était associé à l'époque avec la députée cdH, Isabelle Moinnet, c'était en 2019. Ce n'est donc pas bien ancien.

Ils avaient rentré une série de recommandations puisqu'ils s'étaient intéressés, pendant de longues semaines, à cette filière, ce commerce d'animaux et, en particulier de chiots.

Je voudrais donc demander à Mme la Ministre l'état d'avancement des travaux concernant l'arrêté que vous aviez annoncé en 2020. Cet arrêté devait porter sur les conditions de détention et de commercialisation des animaux.

Plus précisément, sur ce dossier-là, il est certain qu'en tant que parlementaires, nous n'avons pas la mission de descendre sur le terrain. Il ne faut pas se substituer. Néanmoins, il y a quand même des voyants supplémentaires qui s'allument. Y a-t-il des contrôles réguliers, particulièrement pour le cas qui nous occupe dans cette animalerie en regard de la succession de plaintes puisque ce n'est apparemment pas la première fois que des plaintes et des témoignages négatifs sont émis par des citoyens ?

Si des contrôles sont effectués – ce que j'espère – quelles en sont les conclusions ? L'animalerie est-elle en règle ? Respecte-t-elle la législation sur le bien-être animal ? A contrario, des actions ont-elles été prononcées ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je dirais qu'il n'y a pas de hasard. Nous sommes confrontés à une situation d'une animalerie où l'on pourrait constater différents problèmes. Certains d'entre nous ont eu la curiosité de

pousser un peu la porte de loin et ont pu se rendre compte des difficultés rencontrées par ladite animalerie.

Néanmoins, c'est un problème que l'on pourrait mettre dans un cadre plus général. On sait que le secteur du bien-être animal, notamment des refuges, estime que les mesures prises en application du Code du bien-être animal ne sont pas suffisantes ou inexistantes.

Cela fait plusieurs mois que Mme la Ministre est interrogée sur les avancées concernant tant le permis, la vente des animaux sur le web, les normes concernant les élevages, la sensibilisation des acheteurs.

Aujourd'hui, et suite à l'article de presse qui est sorti hier, cela vous donne l'occasion, Madame la Ministre, de faire le point sur les mesures concrètes que vous avez déjà mises en place.

Afin de rassurer le secteur, pourriez-vous donner une idée sur les délais nécessaires pour aboutir à la mise en application du Code du bien-être animal ?

Vous parlez de médiation en cours avec l'administration et les refuges. Quelles sont les premières conclusions qui ressortent de ce travail ?

J'ai presque envie de pousser la porte encore plus loin : aujourd'hui, on pouvait lire dans la presse qu'il y avait aussi un problème concernant le bien-être animal des animaux de cirque où les propriétaires sont aussi dans des difficultés qui pourraient donner un sentiment de laisser à l'abandon leurs animaux, ce qui n'est pas nécessairement leur volonté, mais ils se retrouvent parfois uniquement avec une aide venant d'amis.

À l'instar de M. Maroy qui avait vu le reportage sur les chiots – que j'avais également vu en son temps, mais j'avais dû changer de chaîne parce que cela me faisait relever le cœur –, j'en ai vu un sur les cirques et la maltraitance, parfois non voulue, des propriétaires parce qu'ils n'ont plus les moyens et se satisfaisaient parfois d'un sac de carottes que l'on venait déposer devant le cirque qui est en inactivité pour le moment.

Tout cela fait donc partie d'une réflexion sur le bien-être animal et j'aurais souhaité entendre Mme la Ministre à ce propos.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – On a effectivement reçu cette pétition. Il y a eu un article dans la presse récemment, mais en faisant un petit tour sur internet et en allant chercher un peu, on peut voir que des articles sur La Niche à Hornu datent de 2019 et on voit d'ailleurs dans la presse que M. Carlo Di Antonio compte réagir.

Nous sommes presque deux ans plus tard. Des contrôles ont-ils été faits pendant ces deux ans ? Comment expliquer que la situation ne change pas ?

Cela amène une réflexion générale sur le bien-être animal.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais d'abord vous répondre sur la problématique spécifique de cette animalerie et de la problématique plus large qu'elle touche. Puis, parce que Mme Pécriaux me le demande, peut-être un topo plus général, même si je vous avoue que je n'avais pas nécessairement prévu d'ouvrir cette question maintenant, mais pas de problème pour le faire si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les pratiques de cette animalerie, je condamne fermement les pratiques d'élevage où l'animal est considéré comme un pur objet de consommation. On a tous compris – et pour cela, le Code du Bien-être animal est un élément faitier – que les animaux sont des êtres vivants qui doivent être traités avec dignité et sensibilité. Je mesure bien la détresse des personnes qui auraient acheté un chiot en mauvaise santé, et surtout la détresse et la souffrance de ces animaux exploités. C'est totalement inacceptable.

Il faut reconnaître à cet égard que le cadre légal actuel est insuffisant. On pourra faire tous les contrôles que nous voudrions, à partir du moment où l'animalerie répond à ce cadre légal, mais que celui-ci est insuffisant, ces contrôles seront toujours positifs. C'est bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. Pour vous donner quelques exemples, actuellement, ce cadre prévoit qu'un chihuahua puisse être détenu dans une surface d'un mètre carré, ce qui est totalement inacceptable.

Les normes de détention dans les élevages doivent être revues à la hausse, ainsi que les pratiques d'élevage, comme le fait de limiter le nombre de portées par femelle, ou de responsabiliser davantage les vétérinaires liés à ces élevages.

Il faut également cadrer et limiter l'importation des chiens par les élevages – vous l'avez évoqué, Monsieur Maroy – car on voit la source de dérives qui sont constatées des chiots malades, des chiots trop jeunes, qui ne sont pas en ordre de vaccin, et cetera.

Toute cette problématique est cruciale, et comme M. Clersy l'a dit, elle relève de la santé animale. C'est pourquoi j'avais interpellé, en son temps, le ministre Ducarme sur ces questions. Et je compte faire de même pour le ministre Clarinval. J'invite d'ailleurs les pétitionnaires à se joindre à ces interpellations, pour sensibiliser le ministre en charge au niveau fédéral.

Je rappelle qu'il existe aussi une circulaire qui permet aux vétérinaires de signaler les abus de ce type.

Néanmoins, en ce qui concerne le Code wallon et l'application wallonne, je prendrai également mes responsabilités. J'ai demandé à mon administration de travailler sur un projet de texte, pour renforcer ce cadre légal qui sera soumis à la concertation, dans les prochains mois, qui s'inspire des travaux parlementaires menés déjà sur le sujet.

Comme je viens de le dire en introduction, le renfort de la législation doit être accompagné d'une politique de contrôle qui soit claire. Nous sommes en train de travailler avec l'administration pour avoir un vrai plan stratégique de contrôle en matière de bien-être animal qui est basé sur une analyse de risques, puisque, comme vous le savez, l'administration est en charge des saisies d'animaux qui sont maltraités au niveau des particuliers, d'un certain nombre de contrôles également au niveau de l'élevage. J'entends par là élevage plutôt industriel. Mais nous devons aussi avoir une politique de contrôle très stratégique par rapport à ces élevages agréés. À mon sens, les établissements agréés, dont les éleveurs, seront prioritaires dans ce plan de contrôle.

Néanmoins, ces contrôles, je vous l'assure, sont déjà réalisés. Mais comme je vous le disais, si le cadre légal est insuffisant, on bute sur une limite très claire. C'est à cela que je m'attelle aujourd'hui.

En ce qui concerne le point de vue plus global de mon action, Madame Pécriaux, c'est vrai que les articles de presse sont parfois étonnamment à charge sur cette problématique, et ont parfois l'écoute ou l'oreille de certains acteurs plutôt que d'autres. Je peux le regretter, parce que, comme je l'ai dit, ma volonté est d'avoir un apaisement du secteur du bien-être animal, parce que nous devons tous œuvrer pour une meilleure prise en compte de cette problématique.

En ce qui concerne quelques éléments phares de mon action durant les derniers mois – et je vous dis tout cela de mémoire, puisque je n'avais pas préparé de réponse spécifiquement là-dessus – il est vrai que nous avons avancé très fortement sur la question des animaux domestiques, en particulier la problématique de la stérilisation des chats errants qui est une problématique cruciale, comme vous le savez, puisque nous avons renforcé l'accompagnement des communes en la matière.

On est passé de 2 000 à 3 000 euros par commune, à un cadre qui est prolongé sur une durée de trois ans plutôt qu'une demande annuelle, ce qui donne de la prévisibilité aux communes et leur permet d'avoir vraiment un plan d'action en matière de stérilisation des animaux errants, mais également un référent en bien-être animal au sein de chacune des communes qui le souhaitera pour avoir une personne de contact qui puisse être la personne de référence, l'interaction entre les citoyens et les autorités publiques.

Parce qu'il y a parfois des échevins du bien-être animal, mais pas nécessairement dans toutes les communes. Le bourgmestre lui-même est chargé de la responsabilité en matière des saisies, mais à côté de ses autres responsabilités, il n'a pas toujours le temps nécessaire. Avoir un référent qui connaît bien ces problématiques, qui connaît bien le Code du bien-être animal aussi est vraiment essentiel.

À cet égard, nous avons renforcé aussi la connaissance du code au niveau des communes avec un webinaire organisé avec l'Union des villes et communes à destination des autorités communales.

Nous avons également travaillé sur les types d'animaux qui peuvent être possédés par les particuliers en élaborant une liste positive, par exemple au niveau des reptiles. On travaille à la faire aussi pour les poissons et les oiseaux, puisque certaines espèces ont des besoins spécifiques.

Il s'agit donc d'avoir la certitude que les personnes qui adoptent un animal, par exemple un nouvel animal de compagnie, ont toute la capacité d'accueillir cet animal dans de bonnes conditions. Nous avons cadré de façon très ferme la liste précise des espèces qui peuvent être retenues et donc une diminution drastique d'ailleurs du nombre d'espèces pouvant être retenues par les particuliers.

Puis, de façon beaucoup plus récente, vous avez peut-être vu dans la presse ces derniers jours, une application permettant aux propriétaires d'animaux disparus de retrouver leur animal a été soutenue par la Région wallonne, lancée par une association Animal Research ASBL, que je félicite pour le travail réalisé. Cette application sera vraiment un outil aussi concret pour les citoyens qui ont perdu leur animal et mettre en interaction avec ceux qui auraient retrouvé un animal.

Voilà pour les animaux domestiques en très bref aujourd'hui.

En ce qui concerne les animaux d'élevage, parce que c'est aussi des animaux que nous ne devons pas oublier à côté des animaux domestiques. Comme vous le savez, nous avons travaillé sur l'application des dispositions en matière de surveillances des abattoirs qui est une problématique cruciale. On sait qu'il y a eu certains abus en Flandre sur cette question-là. Fort heureusement, pas en Wallonie à l'heure actuelle. Mais il faut encadrer cette surveillance. Nous avons pris un arrêté d'exécution très clair qui traite de cette problématique pour pouvoir mettre en œuvre véritablement ces caméras de surveillances dans les abattoirs.

Par ailleurs, j'ai cofinancé avec mon collègue en charge de l'agriculture une étude sur les alternatives en matière d'élevage industriel à différents niveaux. Tout d'abord, en ce qui concerne l'abattage à la ferme, nous avons souhaité soutenir ces innovations puisque l'on

sait que l'abattage à la ferme est un dispositif qui diminue la souffrance animale, qui diminue le stress aussi de l'animal, puisqu'il n'y a pas de transport. L'animal reste sur le territoire qu'il connaît jusqu'au bout. C'est une façon aussi de diminuer très clairement la souffrance animale.

Certains souhaiteraient que l'on abolisse du jour au lendemain l'élevage et que nous devenions tous végétariens. Même si je soutiens une diminution importante de la consommation de viande et je m'inscris totalement là-dedans, force est de constater qu'aujourd'hui bon nombre de Belges continuent à consommer de la viande. Il faut être aussi réaliste et accompagner la problématique des élevages, parce qu'en attendant que 100 % des Belges fassent ce choix-là, il faut aussi encadrer cette situation sur le terrain. Cela me semble indispensable.

D'autres projets de recherches menés également sur la problématique des poussins mâles qui, aujourd'hui, sont encore trop souvent tout bonnement – et le mot est fort, mais je l'utilise à volonté – détruits parce qu'ils ne sont pas des poules pondeuses tout simplement. Comment peut-on éviter cette aberration biologique et éthique dès le plus jeune âge de ces poussins ?

Voilà toute une série de dispositions qui sont peut-être moins médiatiques, qui sont peut-être moins sexy dans les journaux, mais qui me semblent fondamentalement avoir un impact très, très clair sur le nombre de ces animaux qui se retrouvent dans des conditions abominables parfois dans ces circonstances-là.

Enfin, en ce qui concerne les animaux sauvages, vous avez évoqué la problématique des eaux, mais plus largement la problématique des animaux sauvages est aussi cruciale. J'ai veillé à ce que, dans la composition du Conseil du bien-être animal, ces animaux sauvages puissent être dorénavant représentés. Ce n'était pas le cas jusqu'ici.

Or, je pense que l'on peut tous s'accorder pour dire qu'il n'y a pas de distinction d'importance entre un animal, qu'il soit sauvage, domestique ou d'élevage, nous devons évidemment avoir une vision globale de l'importance de ces animaux et donc des représentants de ces animaux sauvages figurent maintenant au sein du Conseil et dans le cadre de l'ensemble des mesures que je prends en matière de nature et de biodiversité. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous les détailler ici, vous les connaissez. Vous savez que c'est une problématique qui me tient très fort à cœur. Quand on travaille pour le réseau écologique, pour la biodiversité, on travaille aussi en faveur de ces animaux sauvages et donc c'est une problématique extrêmement importante.

Pour terminer, et puisque je crois que j'ai largement dépassé mon temps de parole, ce sont les premiers éléments de bilan, mais nous travaillons aussi, comme je

le disais, prioritairement sur la révision de ce cadre légal en ce qui concerne l'élevage des animaux domestiques.

Nous poursuivrons le travail sur les animaux d'élevage et les animaux sauvages durant cette année, mais j'aurai l'occasion, certainement, d'y répondre plus en détail dans le cadre de prochaines questions orales ou écrites.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je voudrais remercier Mme la Ministre pour ses éléments de réponse. Comme cela a été rappelé, on le sait, aujourd'hui, le cas qui nous occupe ici à Hornu est loin d'être isolé. On a encore beaucoup de mauvais exemples où des éleveurs commercialisent un grand nombre de races de chiens ou de chats qu'ils importent d'ailleurs de l'étranger, cela a été souligné, mais uniquement par appât du gain. Ils accordent souvent trop peu d'importance au bien-être de ces animaux et mettent souvent en avant l'existence d'un numéro d'agrément pour faire bonne figure, mais on le sait, chaque année des dizaines de milliers de chiots sont transportés vers la Belgique, dans des coffres de voitures, dans des caisses. Leurs destinations principales sont précisément ces mauvaises animaleries que nous combattons tous et dont le but est évidemment de revendre au plus vite et de faire du profit.

Je crois vraiment qu'il faut mettre fin à cela et votre réponse est rassurante, Madame la Ministre, je crois que tant sur le volet du renforcement du cadre légal, on attend avec impatience les textes en la matière, mais aussi sur la stratégie de contrôle. L'un ne va pas sans l'autre. Je crois qu'il faudra vraiment pouvoir renforcer ce volet.

J'insiste également – mais vous l'avez mentionné dans votre réponse – sur la nécessaire concertation avec les autres niveaux de pouvoir et je suis sûr que l'on ne manquera pas de revenir sur ce volet très spécifique dans les travaux de cette commission.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je remercie bien sûr la ministre pour la réponse assez complète qu'elle nous a fournie puisqu'elle a embrassé vraiment bien plus que la thématique des animaux d'élevage. Elle est allée jusqu'à nous parler de l'élevage de viande bovine, par exemple. C'est un autre débat, on aura l'occasion d'y revenir et il y aurait beaucoup de choses à dire aussi là-dessus, parce que l'on tombe quand même tout doucement, parfois chez certains, dans une espèce de réflexe presque religieux qui tienne du dogme et je pense que l'on ne peut pas aborder les choses sans avoir un peu de respect pour les positions de l'autre, ce qui a été votre cas en disant : « Tous les citoyens ne vont pas, tout d'un coup, devenir végétariens » et certains sont attachés à pouvoir, peut-être moins souvent qu'auparavant, manger une

bonne côte à l'os, par exemple, avec une bonne sauce béarnaise faite maison, il n'y a rien de tel.

Mais vous avez raison de souligner le fait que l'on consomme sans doute beaucoup trop de viande et que nous devrions devenir, finalement, flexitariens, moi, cela m'emballerait beaucoup plus que certains « zozos » dont on a pu encore en voir quelques-uns dans un reportage récent.

Pour en revenir à ce qui nous occupe, cette animalerie, je veux remercier la ministre d'avoir fait le point sur ce sur quoi elle travaille. C'est cela qu'il faut combattre, ce sont ces usines à chiots parce qu'il n'y a pas d'autre mot. Généralement, ils viennent des pays de l'Est. En reprenant un petit peu mes notes, je vois par exemple que, en 2017, 1134 chiots venaient de Slovaquie sur 1745 importés en Wallonie. Et l'on sait que ce sont des filières qui ne sont pas toujours extrêmement fiables. On ne compte plus les animaux qui arrivent malades, qui ont soi-disant déjà quatre mois alors qu'en réalité ils sont bien plus jeunes, qu'ils n'ont pas eu tous les vaccins.

Je vous invite à voir ce reportage que j'ai vu la semaine dernière dans l'émission *Grands reportages* de TF1. C'était hallucinant ! De telles choses sont totalement intolérables, et l'on ne peut plus les tolérer.

Je voudrais vous rappeler quelques points clés du rapport de nos collègues, Mme Moinnet et M. Dodrimont, qui proposaient de supprimer la catégorie des éleveurs commerçants, estimant que c'était principalement dans cette catégorie que l'on constatait le plus grand nombre de problèmes et de dérives. Il en reste apparemment 18 en Wallonie.

Parmi ces propositions :

- créer un label spécifique pour les éleveurs wallons ;
- mettre à l'ordre du jour d'une commission interministérielle l'idée de se concerter afin d'interdire la commercialisation de chiots importés ;
- adapter les moyens humains de l'Unité du bien-être animal pour permettre un contrôle annuel de chaque élevage.

Dans leur rapport de 2019 – je ne sais pas si cela a évolué –, les collègues Dodrimont et Moinnet pointaient le fait que, actuellement, seulement neuf personnes sont habilitées pour effectuer les contrôles au sein des élevages wallons. Si c'est toujours le cas, c'est évidemment très peu puisque le territoire est assez étendu. Il faudrait donc pouvoir renforcer cette équipe pour assurer un contrôle annuel de chaque élevage.

Voilà ce qu'ils mettaient en avant.

Madame la Ministre, vous nous avez dit travailler dessus. Je suis certain que le rapport des collègues ne prend pas la poussière sur une étagère. Ils ont consacré

pas mal de temps à ce travail et ce serait bien que vos équipes puissent s'en inspirer. Vous me faites signe que c'est effectivement bien le cas.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je tiens tout particulièrement à remercier Mme la Ministre pour ce bilan au pied levé. Les réponses sont extrêmement rassurantes pour les animaux domestiques et les animaux d'élevage. Je ne vous ai pas entendue concernant les cirques, mais c'est un point que nous devons aborder dans le cadre du bien-être animal.

Comme vous l'avez relevé, le constat est qu'il serait important de faire passer plus de messages dans la population sur la manière dont les choses avancent. Il est parfois regrettable d'avoir un discours à sens unique. C'est un appel du pied dans votre chef : faites passer les messages, montrons que le travail est sur la table et qu'il est bien pris en compte.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – C'est une thématique importante et une série de mesures vont être prises. On doit notamment être très attentif à la problématique des animaleries. Vous avez été plus large dans la discussion.

Comme je l'ai déjà fait en commission, je souhaite vous rappeler que j'ai un œil particulier là-dessus puisque j'ai été soigneur animalier pendant plusieurs années.

Par exemple, quand vous parlez des poussins mâles, vous savez qu'un animal carnivore restera un animal carnivore. Nous avons le choix, mais ce n'est pas le cas pour eux. Quand j'allais nourrir mes alligators, mes échassiers, mes loutres géantes, j'aurais pu leur donner des fruits, cela n'aurait pas fonctionné. Du coup, c'est ce que l'on utilise dans les parcs animaliers.

Je ne sais pas quand nous irons voir les parcs animaliers, mais cela peut être une discussion que nous pourrions avoir. Je ne suis pas en train de dire que la solution est là, mais je sais que c'était essentiel pour mes animaux et qu'il n'y avait pas d'autre solution. Il y a plusieurs parcs animaliers en Belgique qui dépendent de cette ressource. Cela m'intéresserait d'avoir cette discussion et de ne pas prendre une décision qui serait unilatérale sans avoir au moins discuté avec le secteur.

C'est mon regard d'ancien ouvrier soigneur animalier, et je reviendrai encore sur ce sujet en commission.

M. le Président. – La discussion sur ce sujet ô combien sensible est intéressante puisque nous sommes concernés par cette maltraitance.

Je suis d'autant plus inquiet que cette animalerie se trouve à moins d'un kilomètre de chez moi et j'en connais les dysfonctionnements.

Je considère que le travail de révision est en cours afin de trouver un cadre légal relatif aux conditions de détention et de commercialisation des animaux, comme l'a dit Mme la Ministre. Nous savons tous et elle l'a prouvé par la durée de sa réponse qu'elle est très passionnée par le sujet. Je propose peut-être de clore l'examen de la pétition et donner confiance au président et au rapporteur.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – De clore le dossier, mais de quelle manière ? Qu'est-ce qu'il faut répondre aux auteurs de cette pétition ? Je sais que dans ma commission celle que je présidais hier, on a eu une pétition aussi et donc, il y a lieu de discuter de ce qu'on met dans le courrier.

M. le Président. – On peut envoyer le médiateur par exemple, c'est une des propositions sachant que je l'ai dit en introduction, cette pétition n'est signée quand même que par six signataires et pourrait être dès le départ considérée comme non recevable. Nous lui avons accordé toute l'attention et toutes les réponses voulues. Maintenant, si l'on veut renvoyer vers le médiateur.

M. Maroy (MR). – Elle est recevable, Monsieur le Président.

M. le Président. – Oui, mais enfin.

M. Maroy (MR). – Les mille signatures, je me permets, je me posais les mêmes questions que vous. Je m'étonnais, celle qui était arrivée dans ma commission, c'était 19 signataires. Donc effectivement si on commence à accueillir des pétitions qui, sans être du tout discourtois, mais bon, six signataires en l'occurrence, ça ne veut pas dire qu'ils ne soulèvent pas des choses importantes, mais elle est recevable. Ce qui a c'est qu'il faut mille signataires pour que de droit, les personnes soient entendues.

Ici, elle est recevable sinon elle ne serait pas arrivée sur les bancs de notre commission et nous devons y apporter une réponse.

M. le Président. – On peut y apporter une réponse de la commission. Je ne sais pas ce que les collègues en pensent non plus ?

M. Maroy (MR). – De toute façon, il faudra joindre le rapport qui est effectué par M. Tzanetatos, qui sera brillant je l'imagine et un petit courrier qui accompagne le rapport, peut-être en répondant, en se basant sur quelques éléments que la ministre a épinglé à savoir que la réforme est vraiment en cours et que c'est un problème qui préoccupe effectivement sur tous les bancs, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Voilà ce que je proposerais moi, mais je ne détiens pas la vérité universelle.

M. le Président. – Le courrier qui sera envoyé aux pétitionnaires reprendra in extenso le rapport de notre commission et les arguments qui ont été avancés par les uns et les autres. C'est bien cela, Mme la Secrétaire.

Dans les conclusions on pourra y mettre également la forme, comme vous le dites. Et la volonté de chacun d'entre nous, comme je l'ai dit, sur un dossier aussi sensible ce n'est pas de botter en touche, c'est de revenir demain avec un cadre légal qui pourra éviter ce genre de dérive comme on connaît à La Niche à Hornu.

Les conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous propose une petite pause technique avant nos questions et interpellations.

- La séance est suspendue à 11 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 25 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GALANT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES FEUX D'ARTIFICE À BRUIT CONTENU »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les feux d'artifice à bruit contenu ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, en dehors de la pandémie, tout au long de l'année, il y a généralement des événements publics ou privés qui s'accompagnent de tirs de feux d'artifice pour le plaisir de nos yeux, mais c'est certainement durant les fêtes de

fin d'année que ceux-ci sont véritablement incontournables.

Toutefois, que cela se produise dans le cadre d'activités organisées par les pouvoirs publics ou dans le cadre d'une utilisation privée, ce spectacle qui nous émerveille peut a contrario effrayer les animaux en raison de leur ouïe qui est généralement bien plus sensible que la nôtre. En effet, les détonations pouvant atteindre jusqu'à 150 dB sont une source de stress qui peut entraîner fuites, blessures et, dans le pire des cas, la mort de l'animal.

Pourtant, il existe des alternatives aux feux traditionnels. Parmi celles-ci, nous pouvons retrouver l'utilisation des feux d'artifice dits silencieux ou à bruit contenu. Ces derniers réduisent alors la nuisance sonore de l'explosion de 60 à 80 dB, sans pour autant avoir une répercussion sur la qualité du spectacle.

Actuellement, seulement quelques rares communes ont opté pour cette alternative qui se veut davantage respectueuse du bien-être animal, par exemple Jemeppe-Sur-Sambre ou Comines.

Des concertations entre votre administration et les artificiers professionnels sont-elles réalisées pour discuter du sujet ?

En Flandre, l'interdiction est générale, sauf si les autorités locales en décident autrement. Un recours en annulation contre ce décret flamand avait été déposé devant la Cour constitutionnelle. Avez-vous des nouvelles quant à ce recours ?

Que pensez-vous d'une interdiction des feux classiques, mais autoriser les feux à bruit contenu afin d'harmoniser les dispositions en la matière ?

Pourriez-vous nous indiquer quelle proportion de communes wallonnes a pris des mesures spécifiques ? Envisagez-vous de faire de la sensibilisation et de promouvoir cette alternative aux feux d'artifice classiques auprès des communes wallonnes et du grand public ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, il arrive en effet que des festivités soient accompagnées de feux d'artifice. Si je peux comprendre bien entendu le souhait de convivialité – on sait qu'on en a encore plus besoin aujourd'hui que jamais –, je suis convaincue que ces moments festifs doivent aussi être respectueux du vivant qui nous entoure, en ce compris bien entendu les animaux.

C'est dans ce contexte que j'ai adressé un courrier à toutes les communes, à la fin de l'année dernière, pour les sensibiliser à l'impact des feux d'artifice sur les

animaux, mais aussi sur notre santé par le biais du taux de concentration en particules fines, comme vous le savez.

Je suis convaincue qu'il est possible de concilier les festivités, d'une part, et le respect des animaux, d'autre part. Pour avancer dans ce sens, j'ai suggéré trois leviers d'action aux communes.

Tout d'abord, l'information et la sensibilisation des citoyens sont primordiales, comme vous le soulignez. À cet égard, le régime d'aide aux communes, qui prévoient un montant global de 3 000 euros, prévoit dans ces 3 000 euros la possibilité de dédier une enveloppe de 1 000 euros pour soutenir les actions de sensibilisation au bien-être animal. Les communes peuvent donc s'y référer et l'utiliser pour sensibiliser en particulier sur cette problématique des feux d'artifice.

Ensuite, j'ai informé les communes qu'elles avaient la possibilité de limiter l'utilisation des feux d'artifice à travers leur règlement général de police. Les feux d'artifice peuvent être conditionnés à l'autorisation du bourgmestre, ou interdits sur certaines parties du territoire ou à certains moments, par exemple à proximité d'animaux qui pourraient être sensibles. C'est au niveau local que les décisions peuvent être les mieux adaptées, en fonction du territoire concerné.

En Flandre, l'interdiction est générale, sauf si les autorités locales en décident autrement. C'est un régime dérogatoire un petit peu particulier. Un recours en annulation a été déposé devant la Cour constitutionnelle contre le décret par certaines organisations. En attente de l'issue de ce dossier, prendre la même disposition de généralisation me semblait un petit peu prématuré, puisque ce recours est toujours pendante.

Enfin, j'ai invité également les communes à privilégier les feux d'artifice à bruit contenu. Ils permettent, comme vous l'indiquez, de diminuer le volume sonore sans altérer la qualité du spectacle. De manière générale, l'impact des feux d'artifice classiques sur les animaux et l'environnement devrait être pris en compte dans ce qu'on appelle les normes de produits, qui sont décidés au niveau du pouvoir fédéral. J'ai sensibilisé, interpellé les autorités fédérales en ce sens. J'aurai l'occasion d'en reparler prochaine avec ma collègue en charge de cette problématique.

Je n'ai pas d'information, à ce stade, sur le nombre de communes qui ont pris des dispositions en la matière dans leur règlement. On aura l'occasion, durant cette année, d'objectiver cette situation.

Toutefois, plusieurs d'entre-elles nous ont informés des mesures prises dans cette thématique.

En matière de sensibilisation et de modification du règlement communal, je m'en réjouis. Je les remercie également pour leur proactivité.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse et merci également pour ces trois leviers d'action et de sensibilisation auprès des autorités communales.

C'est vrai que nous avons tous besoin, en plus en ce moment, de rêver de s'évader, de se retrouver, de faire la fête, mais comme vous l'avez dit, il y a moyen de faire la fête et d'admirer un beau feu d'artifices, un beau spectacle en ayant des feux d'artifices à bruit contenu.

Je ne dis pas qu'il faut aller jusqu'au silencieux, car c'est vrai que c'est peut-être l'extrême, mais si une sensibilisation pouvait être faite auprès des artificiers pour qu'ils utilisent le plus possible les artifices à bruit contenu.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN
PROJET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES
ANIMAUX DES PERSONNES PRÉCARISÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en place d'un projet d'accompagnement pour les animaux des personnes précarisées ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, en novembre 2019, je vous avais interrogé sur les projets mis en place par l'Union wallonne pour la Protection animale qui regroupe des associations et refuges actifs dans la protection des animaux et le bien-être animal en Wallonie.

L'Union avait obtenu des subsides afin de mettre sur pied deux actions : la création d'un site Internet jadopte.be et d'autre part, la mise en place d'un projet d'accompagnement pour les animaux des personnes sans-abri.

Le site Internet jadopte.be est maintenant fonctionnel.

En ce qui concerne le projet d'accompagnement pour les animaux des personnes vivant dans des conditions précaires, après une visite du site Internet de l'Union wallonne de la Protection animale, celui-ci évoque toujours le projet, alors qu'un terme était prévu fin mars 2020, selon l'arrêté du 28 août 2019.

Vous souhaitiez analyser les résultats du projet avant d'accorder d'éventuels subsides pérennes pour ce type d'aide.

Il est important d'aider les personnes en situation de précarité afin d'accompagner leurs animaux de compagnie.

Dès lors que la crise covid s'est invitée dans notre quotidien, ce projet d'aide aux animaux des sans-abri est-il toujours en cours ? Sinon, avez-vous reçu les rapports et justificatifs ?

Pouvez-vous nous en donner connaissance ? Ce projet entre-t-il dans les conditions pour obtenir des subsides pérennes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, les animaux prennent une place de plus en plus importante dans notre société et la crise sanitaire vient nous rappeler à quel point leur présence nous est bénéfique, en particulier durant ces moments difficiles.

À notre tour, nous devons donc organiser également la société de manière à prendre soin des animaux notamment en fonction des aléas de la vie et accueillir un animal est certes une responsabilité, mais il ne doit pas être un privilège réservé à certains.

La Déclaration de politique régionale prévoit d'ailleurs que le Gouvernement garantira un meilleur respect du bien-être animal et pour atteindre cet objectif, il est indispensable de tenir compte de la situation de précarité de certains responsables d'animaux afin de les soutenir au mieux.

Le projet de l'Union wallonne de Protection animale a contribué à cet objectif en apportant un appui aux personnes sans-abri pour soigner leurs animaux. Des permanences vétérinaires ont ainsi eu lieu dans plusieurs villes wallonnes. La subvention a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2020. Elle est à présent terminée. Entre 2019 et octobre 2020, un montant de 14 400 euros a été consacré à l'aide apportée aux animaux des personnes sans-abri.

De manière plus large, une réflexion est en cours pour examiner les possibilités de soutenir les responsables d'animaux qui rencontreraient des difficultés liées à la maladie ou à l'isolement, par exemple. Mon cabinet est en contact avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté sur cette thématique importante. Les objectifs précis ainsi que les modalités de ce soutien doivent encore être affinés, mais des discussions très constructives sont en cours.

Je vous confirme donc bien mon intérêt pour cette problématique-là. Nous sommes simplement en train d'affiner les choses pour tirer les leçons de cette expérience menée par l'Union wallonne de protection animale et voir comment nous pouvons généraliser cette disposition.

Dans le même ordre d'idée, je suis en contact avec le cabinet du ministre-président afin que le bien-être animal soit pris en compte dans le Plan wallon de sortie de la pauvreté. Je pense, en effet, que le bien-être des animaux doit être pris en considération de manière large dans différentes actions sociales. Il s'agit, par exemple, de la formation des assistants sociaux, de l'accueil des animaux dans les abris de nuit et les foyers pour victimes de violences familiales. Des discussions sont en cours et je m'en réjouis.

Enfin – j'ai oublié de le mentionner tout à l'heure –, dans le cadre de l'aide des 3000 euros pour les communes pour la stérilisation des chats errants, nous avons voulu ajouter une disposition qui n'existait pas auparavant : ouvrir la possibilité de bénéficier de cette aide, pas uniquement pour les chats errants, mais également pour les chats domestiques de personnes précarisées qui, économiquement, auraient des difficultés à stériliser leur animal. Vous voyez vraiment que l'idée est de travailler en interaction sur ces différentes problématiques sociales et de bien-être animal.

M. le Président. – La parole à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre pour cette réponse construite et détaillée.

J'ai presque envie de rebondir avec un tout petit clin d'œil. Vous mettez en avant la volonté de la Wallonie de soutenir les personnes en difficultés par rapport à leurs animaux de compagnie au travers de différents projets. Je reviens à mes animaux du cirque, c'est pour le petit *joke*, peut-être que c'est aussi une réflexion par rapport à ces animaux qui sont aujourd'hui en difficulté. On pourrait peut-être aussi réfléchir comment soutenir les propriétaires de ces animaux en difficulté en cette période compliquée.

**INTERPELLATION DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DES MOYENS
DU FONDS SOCIAL DE L'EAU (FSE) ET LE
DROIT DE TIRAGE DES CPAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation des

moyens du Fonds social de l'eau (FSE) et le droit de tirage des CPAS ».

M. Frédéric et Mme Delporte se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, lors des auditions du RWLP – le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté –, les responsables des tuteurs énergie du CPAS et la Fondation Roi Baudoin, ce jeudi 14 janvier 2021. Les représentants du CPAS nous ont fait part d'une situation pour le moins préoccupante. En effet, si rien n'est fait, les CPAS vont se retrouver plus démunis face à la précarité hydrique découlant d'ailleurs de la crise. Pour le combattre, le Fonds social de l'eau existe – le FSE –, mais si 80 % des moyens alloués au fonds ne sont pas utilisés, le droit de tirage complémentaire des CPAS saute. Les différents orateurs des auditions se sont unanimement prononcés pour la levée de ce plafond pour cette année de crise, parce qu'il n'y a pas de remise en cause du mécanisme incitatif. Mais pour ces années de crise, ils demandent que ce plafond – ce besoin d'utiliser les 80 %, qui ne sera pas atteint manifestement cette année à cause des mesures sanitaires imposées par le covid – soit retiré.

Le contact entre les gens en difficulté et les CPAS ont été rendus beaucoup plus compliqué par les mesures fédérales, notamment en termes de visite à domicile qui est un des rôles essentiels des tuteurs énergie. Nous voulons être sûrs que vous preniez en compte les enjeux qui se jouent ici et l'urgence de cette situation. C'est tout le sens de cette interpellation.

Les CPAS, avec les tuteurs énergie, se rendent régulièrement chez les citoyens pour aider à détecter les fuites, revoir les contrats, assurer une médiation avec les distributeurs, aider pour les factures, la liste est non exhaustive. Mais la crise du covid a mis un stop à bon nombre de ces missions. Ce qui risque d'ailleurs de provoquer en 2021 un accroissement des problèmes non détectés par les CPAS en termes de facture d'énergie et d'eau. La possibilité est de recourir au Fonds social de l'eau et plus que jamais vital.

Avez-vous pu avancer sur ce dossier ? Une solution va-t-elle être trouvée très prochainement ? Si oui, quand ?

Il est important de pouvoir rassurer sur les moyens financiers dont disposeront les CPAS concernant l'accès au FSE.

Pouvez-vous détailler les mesures que vous avez prises ou que vous allez prendre ?

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Frédéric (PS). – Ce n'est pas une question de ma part, Monsieur le Président, je me joins au débat pour vous faire part d'un sentiment.

Madame la Ministre, sur la problématique de la précarité, qu'elle soit énergétique ou hydrique, vous savez que, au nom de mon groupe, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de solliciter un certain nombre d'auditions et de mener un certain nombre d'actions. En ce qui concerne la précarité énergétique, des textes sont déposés pour passer des paroles aux actes ; j'entends souvent beaucoup de textes, de blabla, et peu d'actes.

Nous avons donc entamé, mais pas terminé, un certain nombre d'auditions qui ont mis en évidence les problèmes que nous connaissons. Mme la Ministre et le Gouvernement wallon ont déjà posé des actes nombreux durant cette crise qui s'éternise, qui est loin d'être terminée et qui met en évidence que de plus en plus de gens risquent de tomber dans la précarité et se retrouvent en difficulté face à ces factures, qu'elles soient d'énergie – mais ce n'est pas la compétence directe de la ministre – qu'elles soient hydriques. On sait combien ce droit est fondamental.

C'est vrai que les expressions, les expériences de celles et ceux qui sont intervenus – vous m'avez d'ailleurs fait le plaisir d'être présents et je vous en remercie, au début des auditions –, l'eau revêt un caractère particulier, plus encore que l'énergie. Il est plus difficile d'admettre que l'on ne dispose pas d'eau en suffisance, parce que cela touche à l'intimité, à la personne, à son vécu quotidien. Cela touche à des choses que l'on n'ose pas avouer, admettre ou exprimer. Ce n'est pas la même chose pour l'électricité. C'est un élément qui m'a frappé et qui est profondément humain, donc qui est important. Je sais que vous y attachez de l'importance et nous y attachons de l'importance.

On doit donc veiller demain à ce que les CPAS disposent de moyens suffisants. Parfois, on s'est rendu compte que ce fonds n'est pas toujours exploité complètement.

Dès lors, sur le fond, je n'ai pas de difficulté avec ce qui est exprimé par le collègue du PTB, j'ai un problème sur la forme. Ce n'est pas une surprise parce que je l'ai indiqué au chef de groupe du PTB lors de la réunion du Bureau jeudi dernier : systématiquement utiliser des interventions, des apports d'auditions qui ne sont pas finalisées pour poser des questions – je n'ai pas de problème, j'en dépose moi-même aujourd'hui –, systématiquement déposer des interpellations pour en arriver à déposer des motions, pour provoquer la motion pure et simple, puis dire après « Vous voyez, ils n'ont pas accepté notre idée, ils déposent une motion pure et simple »...

Il y en aura huit en séance plénière ce mercredi. Comme d'autres collègues l'ont signifié : trop de motions tuent les motions. Dès lors, je voulais vous

exprimer ma solidarité par rapport au fond, par rapport à l'action que vous menez en la matière et que vous allez continuer à mener avec le Gouvernement. Par contre, je voulais exprimer mon désaccord avec la forme de travail qui est mise sur la table et qui rejoint la tradition : pour nos collègues du PTB dans ce Parlement, c'est beaucoup de paroles, mais peu d'actes.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, en écoutant les auditions il y a 15 jours, les débats avec les parlementaires et la ministre elle-même, nous avons tous compris ce qu'a exprimé la Fédération des CPAS, à savoir qu'en raison du confinement, les détections des fuites, l'accompagnement des personnes dans la gestion de leur budget et l'apurement de leurs dettes, et cetera, ont pris du retard. Si bien que l'on constate, en 2020, une diminution de l'utilisation du Fonds social de l'eau, bien en deçà du plafond des 80 %. Ce plafond conditionne la reconduction du montant du fonds pour les CPAS en 2021.

Or, nous savons que les demandes de 2020 vont arriver tardivement en 2021 et que, pour 2021, le risque d'une forte augmentation de l'utilisation de ce droit de tirage est bien réel.

Le principe du plafond lui-même n'est pas remis en cause par la Fédération des CPAS, mais ils demandent une levée exceptionnelle de ce plafond en 2020-2021. De ce que j'ai compris de l'intervention ce jeudi 14 janvier par la ministre qui a affirmé tenir compte des éléments qui seront soulevés dans les auditions, je la cite : « Les circulaires relatives au Fonds social de l'eau et à la précarité pourront évidemment être revues en conséquence, le cas échéant. »

C'est vrai que, comme le fait M. Frédéric, je m'interroge sur la pertinence de cette interpellation à ce moment-ci alors que les auditions ne sont pas terminées.

Néanmoins, Madame la Ministre, ma question se résume à : comptez-vous prendre un arrêté qui garantira au CPAS d'avoir le même montant du fonds social de l'eau en 2021 qu'en 2020, indépendamment du plafond des 80 % d'utilisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs et Madame les Députés, merci pour vos questions. Ma réponse sera relativement courte, et j'espère qu'elle pourra vous satisfaire, puisque comme vous allez le découvrir, j'ai essayé d'anticiper au maximum les problématiques que vous abordez.

La situation a explosé le 14 janvier dernier lors des auditions. Elle est connue de mon cabinet, puisque nous

sommes en contact régulier avec les acteurs de terrain dont le réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Vu la situation de crise, les moyens du Fonds social de l'eau dont les droits de tirage complémentaires issus de moyens non utilisés des années précédentes doivent être remis à disposition des CPAS, en fonction des besoins locaux, et non sur base de l'usage des dernières années, comme le prévoit le code de l'Eau.

La Fédération des CPAS a pointé ce problème dès l'été dernier. La SPGE, en charge de la coordination du Fonds social de l'eau m'a adressé en décembre un courrier, avec une proposition pour y remédier. Cette proposition consiste à suspendre la règle des droits de tirage complémentaires, et à reverser aux distributeurs d'eau les soldes de l'année précédente, lesquels vont rester acquis aux CPAS concernés pour 2021.

Étant donné que le nombre de consommateurs en difficulté de paiement pour leurs factures d'eau risque d'augmenter significativement en raison de la crise du covid et en dépit de la double intervention de 40 euros pour les chômeurs temporaires, les facilités de paiement octroyées par les distributeurs à mon initiative, cette suspension de l'application des règles habituelles est prévue pour une durée de minimum deux ans.

Après vérification de la faisabilité et de la vérification juridique, j'ai proposé au Gouvernement d'adopter en urgence une modification du code de l'Eau. Et suite à l'obtention hier de l'avis de l'inspection des Finances, le projet d'arrêté devrait être sur la table, et j'espère adopté par le Gouvernement dès ce jeudi, et soumis ensuite au Conseil d'État pour un avis en urgence.

L'arrêté devrait ainsi pouvoir être adopté définitivement à la fin du mois de février, et permettre que l'ensemble des CPAS puissent conserver tous leurs droits de tirage.

Les questions d'accès à l'eau et particulièrement pour les personnes précarisées me préoccupent depuis le début de la législature, M. le Député Frédéric l'a rappelé tout à l'heure. Comme vous le constatez, mes équipes avancent pour proposer et construire avec les acteurs de terrain des solutions justes et efficaces.

Pour le solde, comme vous le savez, les auditions sont en cours. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout prochainement sur l'ensemble de cette problématique qui est centrale de la précarité hydrique.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, merci pour vos réponses qui notent toute l'urgence de la situation, puisque vous allez le prendre en urgence, vous l'avez dit vous-même. C'est très bien.

J'ai plutôt un souci avec ce qui a été dit par mes collègues. La première, oui, les auditions ne sont pas

finies. Mais là, je dépose une interpellation. Un, c'est mon travail de parlementaire, certainement encore plus de l'opposition. Mais je dépose une interpellation sur une problématique liée aux CPAS. Il me semble que les CPAS, on les a déjà entendus, et l'on ne va pas les réentendre jeudi. Si vous voulez, on peut encore attendre plus tard. Puis, on peut encore remettre à plus tard, et à plus tard. Je pense que c'était le moment de la déposer.

M. Frédéric dit qu'ils vont faire plein de motions. Oui, parce que vous allez faire plein de motions pures et simples. On pourrait très bien discuter du caractère totalement antidémocratique de la motion pure et simple – ce n'est pas la première fois qu'on le fait – mais ce n'est pas la question ici. La question était de rassurer les CPAS : ils ont besoin de ce fonds, ils savent que la crise sociale arrive, ils savent qu'ils n'ont pas pu être sur le terrain comme ils voulaient l'être en 2020. Maintenant, ils ont une peur qui va être rassurée, je pense. La décision va arriver jeudi sur la table du Gouvernement, si j'ai bien compris.

Notre travail de parlementaire d'opposition est de vouloir inciter le Gouvernement à faire quelque chose, et c'est ce que je fais. Je fais mon travail de parlementaire. Et apparemment, cela vous pose un souci.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je tiens à remercier la ministre et l'ensemble du Gouvernement pour sa réactivité.

Je ne vais pas entamer un débat de procédure. Je ne vous ai pas interrompu, je vous demanderai de respecter ma parole. Je n'entamerai donc pas de débat de fond. Je dirai simplement – et la preuve est faite en plus – qu'il y a une manière de récupérer le travail des autres qui m'est insupportable.

Le Gouvernement en la matière – et la preuve vient d'en être donnée encore – n'a pas attendu le PTB pour poser des actes. Vous savez, la connaissance des CPAS, pour l'avoir pratiquée au quotidien comme président de CPAS à une époque, je pense qu'à cet égard, nous n'avons guère de leçon à recevoir.

Le jour où vous prendrez des responsabilités – dans 10, 20, 30, 40, 50 ans –, on aura l'occasion d'en reparler.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos initiatives en faveur des publics précarisés. Pour le reste, il y a des dépenses d'énergie et de temps qui sont inutiles.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Monsieur Dupont. La première, motivée, a été déposée par Monsieur Dupont

(Doc. 431 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Messieurs Agache, Maroy et Frédéric (Doc. 432 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PRÉSENCE DE VÉHICULES
MOTORISÉS SUR LES TERRILS ET DANS
D'AUTRES ZONES NATURELLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la présence de véhicules motorisés sur les terrils et dans d'autres zones naturelles ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, les terrils sont malheureusement régulièrement devenus le terrain de jeu de quads et de pratiquants du motocross. Outre les nuisances sonores qui mettent souvent à mal le bien-être des riverains et de la faune locale, cette pratique favorise l'érosion des terrils au risque de les rendre inaccessibles aux promeneurs.

Les terrils, faut-il le rappeler, ne sont pas du tout appropriés ni conçus pour la pratique de ce type de sport.

Madame la Ministre, d'une part, je constate que ces terrils font aujourd'hui ça et là l'objet de campagnes de préservation, sont devenus l'objet d'études au niveau de la biodiversité, ils sont aussi devenus les symboles du patrimoine industriel de notre belle région. D'autre part, il faut paradoxalement concéder que sur le terrain une certaine forme d'impuissance est de mise face à ces pratiques qu'il faut bien qualifier d'illégales.

Madame la Ministre, quelles mesures ont été prises par la police de l'environnement pour mettre fin à ces situations qui ont malheureusement tendance à se multiplier ?

Quelle est l'évolution des procès-verbaux dressés par les agents et qui portent sur l'usage des véhicules motorisés sur des zones naturelles ?

Enfin, il me revient que quelques zones de police en Wallonie ont mis sur pied des actions ponctuelles afin d'endiguer ce phénomène. C'est le cas tout récemment de la zone de police Châtelet-Aiseau-Farciennes où des opérations ponctuelles ont été menées.

Dans ce cadre, avez-vous entrepris une concertation avec vos homologues fédéraux sur cette question afin d'envisager d'autres actions de ce type ? Qu'en est-il au niveau de la sensibilisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je regrette comme vous les dérives observées en matière d'accès de véhicules à moteur au niveau des terrils ou autres zones naturelles.

Ces atteintes à notre patrimoine naturel sont effectivement sanctionnées à différents niveaux. En ce qui concerne mes compétences, il s'agit de la loi sur la conservation de la nature, parfois du Code forestier, en fonction du statut des différentes zones et des règles de circulation qui doivent y être respectées.

Ce phénomène n'est pas nouveau et je puis vous préciser que, si ce n'est pas la police de l'environnement qui est à la manœuvre, ce sont bien les agents du Département de la Nature et des Forêts – le DNF – qui, très régulièrement, soit à l'intervention des cantonnements territoriaux, soit à l'intervention de l'Unité anti-braconnage, mènent des opérations ciblées entre autres sur les terrils.

Très régulièrement aussi, ces opérations de relativement grande envergure sont menées en étroite collaboration avec les zones de police locale en appui, dans le contexte de la sécurité publique en général, voire routière, en particulier.

Vu la situation des terrils, à proximité de grandes villes, cette problématique revêt également de nombreux aspects sociaux, voire sociétaux.

Toutefois, les terrils, et leur intérêt à la fois pour la nature, mais également pour le patrimoine historique et paysager de notre Région, sont l'objet d'une attention de plus en plus grande de la part de nombreux acteurs. Leur valorisation progressive sous ces différents aspects, en concertation avec le DNF, les communes, et les différents usagers, devrait permettre d'y réduire progressivement une partie de ces activités illicites.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Il va falloir amplifier ces actions volontaristes sur une question qui devient de plus en plus prégnante, qui pose des soucis au niveau de la biodiversité, au niveau du cadre de vie de certains riverains, mais aussi, même si cela échappe à vos compétences, en termes de sécurité pour les pratiquants de ces sports. Aujourd'hui, on est dans une situation qui, singulièrement au regard de la responsabilité des autorités locales, pose de solides problèmes.

Je vous remercie pour ces éléments et je ne manquerai pas de revenir sur ce sujet qui devient malheureusement de plus en plus récurrent.

(M. Clersy, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES NUISANCES GÉNÉRÉES
PAR L'ENTREPRISE RECOTRI À GHLIN »**

**QUESTION ORALE DE M. LEPINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES NUISANCES GÉNÉRÉES
PAR L'ENTREPRISE RECOTRI À GHLIN »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Galant, sur « les nuisances générées par l'entreprise Recotri à Ghlin » ;
- M. Lepine, sur « les nuisances générées par l'entreprise Recotri à Ghlin ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, depuis quelques jours, les nuisances dont Recotri est à l'origine ont recommencé à Ghlin. Les citoyens qui habitent à proximité n'en peuvent plus ; poussières épaisses, bruits constants et vibrations sont monnaie courante. Ils menacent de bloquer l'entreprise s'ils ne sont pas entendus.

La société est spécialisée dans le concassage de déchets inertes de construction. Depuis son arrivée sur les lieux, il y a quatre ans, la société doit respecter les clauses d'un permis unique. Ce dernier interdit le broyage à l'extérieur. Or, c'est précisément ce à quoi l'entreprise est occupée aujourd'hui.

Selon les autorités locales, l'entreprise commet bien une infraction à son permis lors d'opérations de concassage et de manutention en dehors du site plutôt qu'à l'intérieur du bâtiment. Normalement, la police de l'environnement doit constater cette infraction. Selon celle-ci, contactée par les riverains, la société disposerait d'une dérogation de 15 jours pour détruire des déchets en extérieur, ce qui est confirmé par l'entreprise Recotri.

Avez-vous pris connaissance de la situation ? Pourriez-vous nous fournir des éclaircissements à ce sujet ?

Quelle est la valeur de cette dérogation au permis unique ? Quelles sont les implications et motivations ?

Que souhaitez-vous mettre en place afin de faciliter la cohabitation des riverains de la rue de Condé avec l'entreprise ?

M. le Président. – La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Lepine (PS). – Madame la Ministre, je risque d'être redondant, mais Mme Galant et moi-même ne nous sommes pas concertés.

Les riverains de la rue de Condé à Ghlin, où est sise Recotri, entreprise de concassage de déchets inertes de construction, ont récemment fait état à la presse de nuisances générées par les activités de l'entreprise ; bruits constants, poussières et vibrations empoisonnent leur quotidien à un point tel qu'ils envisagent, en dernier recours, de bloquer l'entrée de l'entreprise.

Plus précisément, le collectif « Vigilance Pollution Santé Ghlin » pointe que, la semaine du 11 janvier, un niveau sonore de 80 décibels a été enregistré alors que le permis octroyé à l'entreprise fixe la limite à 55 décibels. Pire, selon les riverains, l'entreprise enfreindrait régulièrement les conditions du permis, car elle concasserait fréquemment à l'extérieur alors qu'elle n'y serait pas autorisée.

L'entreprise a-t-elle fait l'objet de contrôles de la police de l'environnement depuis 2017 ? Qu'en est-il ressorti ?

La police de l'environnement elle-même a expliqué que l'entreprise avait déposé une déclaration indiquant qu'il y aurait une activité inhabituelle pour quelques jours seulement.

Les activités reprises dans ladite déclaration peuvent-elles déroger aux conditions du permis ? Pourriez-vous nous indiquer ce qui figure dans la déclaration concernée, notamment les dates auxquelles ces activités inhabituelles devaient se dérouler ?

Relativement aux activités de concassage extérieur, qui se dérouleraient fréquemment, l'entreprise y est-elle autorisée en vertu du permis octroyé par votre prédécesseur ?

Que répondez-vous aux allégations des riverains, manifestement éprouvés par la situation, selon laquelle l'entreprise enfreindrait les conditions du permis ?

Plus généralement, concernant les activités de concassage, existe-t-il des risques pour la santé des riverains ? Si oui, quels sont-ils ? Comment peuvent-ils s'en prémunir ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre et tenter d'objectiver les nuisances dont il est

fait état afin d'apaiser ce climat de tension, réinstaurer un certain niveau de quiétude et ne pas laisser ce qui est devenu un sentiment d'impunité persister ?

Je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, les nuisances dénoncées dernièrement par les riverains sont connues des services du Département de la police et des contrôles de Mons qui est d'ailleurs intervenu pour cette problématique. Je vais y revenir tout de suite.

L'entreprise Recotri fait procéder au broyage de déchets issus de la démolition d'un ancien bâtiment situé sur le site que l'entreprise occupe. C'est une opération en ce qui concerne le point que vous évoquez ici bien temporaire et effectuée sous couvert d'une déclaration autorisant l'opération de broyage des déchets inertes issus de cette démolition.

La déclaration dont question a été introduite par une entreprise tierce chargée du concassage de ces déchets sur le site et concerne l'activité « concasseur sur chantier » à partir du 11 janvier et pour une période de plus ou moins 12 jours. Il ne s'agit donc pas de broyage de déchets issus de l'activité habituelle de ce centre de tri.

Une visite du Département de la police et des contrôles a été effectuée le mercredi 20 janvier. Il a été constaté que le broyeur a été rentré à l'intérieur de l'établissement. Il n'y a donc pas de dérogation au permis actuel de Recotri, mais une déclaration pour chantier temporaire de démolition pour une entreprise autre que Recotri.

En ce qui concerne les nuisances sonores dénoncées régulièrement par les riverains, elles sont imputables aux opérations de concassage et/ou de criblage ainsi qu'au charroi externe. Le permis prévoit que les opérations de criblage et de concassage s'effectuent bien à l'intérieur des halls.

Ces opérations sont effectuées de façon épisodique lors de campagnes spécifiques de contrôle. Des mesures de bruit effectuées en 2017 par le laboratoire Modyva lors d'une campagne de concassage n'ont pas montré de dépassement de valeurs limites.

En matière de bruit, il faut aussi mettre en évidence que les valeurs fixées par les conditions d'exploitation sont des moyennes établies sur une heure avec du matériel calibré et non des valeurs instantanées rapportées par exemple par les applications sur smartphones.

Depuis la mise en exploitation de l'établissement en 2017, la direction du Département de la police et des contrôles à Mons a réalisé, sur le site, 20 visites de contrôles à l'improviste.

Trois avertissements et trois procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de l'entreprise Recotri pour non-respect des conditions d'exploitation comme notamment la manipulation et le stockage des déchets à l'extérieur du hall, ce qui n'est pas autorisé.

Le fonctionnaire sanctionnateur a prononcé dernièrement une sanction administrative à l'encontre de l'exploitant à la suite de ces procès-verbaux.

En ce qui concerne les risques pour la santé, il faut savoir que les déchets que peut traiter l'entreprise ne sont pas classés parmi les déchets dangereux. Les nuisances liées aux poussières sont principalement dues à la manipulation des déchets inertes en dehors des halls, ce qui est interdit.

À la demande du Département de la police et des contrôles, l'ISSeP a effectué deux campagnes de mesures des poussières sédimentables sur un terrain proche des habitations. Ces campagnes se sont déroulées en 2017 et 2018 à la suite des plaintes relatives aux poussières générées par l'activité. Il ressort de ces deux études que les retombées atmosphériques peuvent être qualifiées de faibles pendant ces deux campagnes.

Dans un souci de dialogue et pour apaiser les tensions, la direction du DPC à Mons participera le 2 février prochain à une réunion avec un représentant des riverains et un représentant de la Ville de Mons.

Cette rencontre permettra aux agents de contrôle du Département de la police et des contrôles d'entendre les riverains et ainsi de traiter, je l'espère, le plus efficacement possible leurs plaintes, parce que cette problématique doit être traitée avec tout le suivi nécessaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – C'est vrai que les problèmes perdurent depuis l'octroi du permis. Ici, je vous demande vraiment de bien suivre ce dossier et que la police de l'environnement soit vraiment vigilante, parce que les riverains sont très virulents, ils sont très remontés. Ils menacent carrément de bloquer l'entreprise. Il ne faudrait pas que cela dégénère sur place. Donc, je vous demande vraiment d'être très vigilante par rapport à ce dossier.

Pour la petite histoire, au moment de l'octroi du permis à l'entreprise, la Ville de Mons avait introduit un recours au Conseil d'État, mais qui n'a pas gagné ce recours. Manifestement, les autorités communales sont très vigilantes et sont quand même dépitées par le comportement de l'entreprise. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Lepine (PS). – Merci, Madame la Ministre pour vos réponses. La promiscuité d'activités économiques et d'habitations est souvent source de conflits. Ici, en l'occurrence, ces gens souhaitent juste retrouver un peu de sérénité.

Compte tenu des restrictions que nous impose la situation sanitaire actuelle et qui nous amène à passer plus de temps chez nous, certains ne savent pas travailler et il est primordial que ces gens puissent le faire avec un certain niveau de quiétude.

La Ville de Mons et son bourgmestre accompagné de son échevin de l'urbanisme ont tenté d'instaurer un dialogue constructif entre les deux parties, mais en vain. Les nuisances persistent et j'espère que la réunion du 2 février qui est programmée pourra apaiser les esprits et retrouver la sérénité tant désirée.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le suivi que votre administration et vous-même voudrez bien apporter à ce dossier. Je ne doute pas que nous reviendrons sur le sujet. Il en sera de même me concernant. Merci beaucoup.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE COURRIER DE LA
MINISTRE FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE AU
GOUVERNEMENT WALLON POUR APPUYER
LE PROJET DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'INQUIÉTUDE DES REFUGES
ANIMALIERS PAR RAPPORT À LA BOUCLE DU
HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES NORMES DE SANTÉ ET
D'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU
DOSSIER DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Galant, sur « le courrier de la ministre fédérale de l'Énergie au Gouvernement wallon pour appuyer le projet de la Boucle du Hainaut » ;
- M. Devin, sur « l'inquiétude des refuges animaliers par rapport à la Boucle du Hainaut » ;
- M. Devin, sur « les normes de santé et d'environnement dans le cadre du dossier de la Boucle du Hainaut ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, lors que la procédure concernant l'éventuelle révision du plan de secteur dans le cadre du projet de la « Boucle du Hainaut » est toujours en cours, la ministre fédérale de l'Énergie a souhaité envoyer un long courrier au ministre Borsus afin d'influencer positivement sa décision.

Dans ce courrier, elle explique voir l'arrivée de cette ligne à haute tension entre Avelgem et Courcelles comme une nécessité pour notre pays.

D'après la ministre fédérale que je cite : « Un projet du type « Boucle du Hainaut » peut venir soulager un réseau existant et recréer de la capacité dans celui-ci pour optimiser le développement économique de la région. De plus, au regard d'un prix de l'électricité qui doit rester abordable et des ambitions climatiques de notre pays, la constitution d'une « Boucle du Hainaut » est un élément central ».

En conclusion, la ministre fédérale invite le ministre Borsus à prendre en compte les remarques formulées par les citoyens et les administrations communales concernées.

Avez-vous pris connaissance de courrier ?

Quelle est votre position sur les remarques formulées par votre collègue concernant le projet ?

Êtes-vous en contact avec la ministre fédérale de l'énergie sur la problématique de la « Boucle du Hainaut » ?

Si oui, quel est l'état de vos discussions ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser ses questions.

M. Devin (PS). – Madame la Ministre, le conseil d'administration de la communauté urbaine du centre a sollicité une réunion de travail avec vous, les bourgmestres et les députés concernés par la « Boucle du Hainaut » afin de vous entendre par rapport à vos compétences.

M. le Ministre Borsus s'est rendu sur place et a effectué tout un périple, commune par commune, pour se rendre compte sur le terrain de l'impact que cette « Boucle du Hainaut » allait réaliser par rapport à l'environnement, à la modification du plan de secteur demandé.

Avec mes collègues, Mme Pécriaux et M. Di Mattia, nous sommes très attentifs. Il n'y a pas une quinzaine où il n'y a pas une question sur ce point.

Je voudrais connaître la réponse que vous avez donnée au conseil d'administration de la communauté urbaine du centre qui souhaite compter sur la détermination de normes au niveau de la santé et de l'environnement pour toutes nouvelles lignes à haute tension ; normes aujourd'hui non définies en Wallonie. Où en est-on dans cet aspect spécifique du dossier de la « Boucle du Hainaut » ?

Parmi les secteurs impactés par le tracé de la « Boucle du Hainaut » dans la région du centre figurent les refuges pour animaux. Inquiet par rapport au manque d'étude relative à l'impact que ces lignes peuvent avoir sur ceux-ci, deux d'entre eux, les Amis des Animaux à Feluy, sur lequel ou à côté duquel la ligne à très haute tension pourrait être érigée, et au Bonheur de Vica à Morlanwelz, qui accueille régulièrement des oiseaux électrocutés par ces lignes, ont décidé de se positionner.

Quel est votre regard sur le danger provoqué par les lignes à haute tension sur les animaux et spécifiquement sur les oiseaux, dont les colombidés, déjà très impactés par les lignes existantes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, je mesure – comme vous – l'importance du dossier, attestée par les très nombreuses questions à ce sujet, mais aussi par les inquiétudes bien légitimes, des citoyens. Je suis particulièrement à l'écoute de leurs préoccupations, comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, et je me rendrai très prochainement sur le terrain pour prendre la juste mesure des enjeux à prendre en considération et entendre les citoyens.

Il est important que ce dossier soit traité en toute transparence et que nous puissions ici en débattre. Cependant, je ne pense pas utile à la compréhension du dossier ni à la réponse aux questions des citoyens de commenter des courriers qui ne me sont pas adressés.

Nous le savons, ce dossier mobilise des compétences multiples, à des niveaux de pouvoir multiples. L'actuelle ministre de l'Énergie met en œuvre le plan national Énergie-Climat approuvé lors de la législature précédente par sa prédécesseure, Mme Marghem. Le Gouvernement wallon, quant à lui, met en œuvre la Déclaration de politique régionale, qui précise qu'il y a lieu, pour ce projet, de limiter au maximum l'impact négatif sur les paysages et sur l'environnement, notamment au niveau des champs électromagnétiques. C'est bien la tâche à laquelle je me consacre, dans le respect des compétences de chacun puisque, comme vous le savez, c'est mon collègue Willy Borsus qui est seul décisionnaire sur la révision du plan de secteur qui est la première étape de ce projet.

Madame Galant, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer ici même en commission ou en plénière sur les actions que j'ai entreprises pour ce dossier, et de manière plus générale, sur la question des champs électromagnétiques et leurs impacts potentiels sur la santé humaine.

Je vous invite à en prendre connaissance dans les comptes-rendus des travaux du Parlement et ne manquerai pas de vous informer des avancées de ces différentes actions. De façon synthétique, je me limiterai à rappeler ici que j'ai initié deux grandes actions sur le dossier en tant que ministre de l'Environnement.

D'une part, travailler sur la fixation de valeurs seuils à l'instar de ce que la Flandre a développé, afin d'éviter tout risque en particulier chez les enfants

D'autre part, approfondir à travers une étude dédiée la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement, mais également sur les êtres vivants en général.

Le courrier que vous évoquez ayant été adressé au ministre Borsus, je vous invite à le questionner si vous souhaitez davantage de commentaires sur celui-ci.

Monsieur Devin, je suis comme vous, bien évidemment, attentive également aux impacts potentiels sur les animaux et en tant que ministre du Bien-être animal c'est encore davantage le cas.

En ce qui concerne les conséquences des lignes à haute tension, les données scientifiques internationales semblent exclure tout effet direct des champs électromagnétiques sur les animaux d'élevage.

En revanche, elles reconnaissent que ces lignes peuvent provoquer ce qu'on appelle des « courants induits » ou des « courants de fuite » qui ont, s'ils sont suffisamment importants, des conséquences négatives sur les élevages.

Certaines études attestent clairement que des animaux d'élevage exposés aux champs électromagnétiques, de lignes à haute tension, peuvent présenter des troubles du comportement : nervosité, agressivité, hésitation ... qui se manifestent notamment par des traits inégales, des diminutions de poids, ou un ralentissement de la croissance. Ces effets peuvent se faire ressentir également dans les refuges pour animaux.

Les impacts avérés sur les animaux sauvages concernent quant à eux principalement les oiseaux qui meurent par électrocution et par collision avec les lignes électriques.

Natagora a récemment étudié le sujet et a proposé, sur base d'un inventaire des lignes électriques aériennes, de mettre en place des mesures d'atténuation, comme la pose d'un balisage visible pour les oiseaux, diminuant ainsi le risque qu'ils ne viennent les heurter.

J'ai explicitement demandé à ce que les conséquences sur les animaux sauvages et d'élevage soient incluses dans l'étude destinée à évaluer les impacts des rayonnements électromagnétiques sur la santé et l'environnement.

J'ai donc entamé les démarches dans le champ de mes compétences pour prévenir les risques des champs électromagnétiques sur la santé, l'environnement et les êtres vivants et je ne manquerai pas de vous informer des avancées, non limitées à ce dossier précis d'ailleurs.

Enfin, pour ce qui a trait aux objectifs du projet de Boucle du Hainaut et la prise en compte des remarques formulées par les citoyens et les communes au travers du processus de révision du Plan de secteur, je vous invite à adresser vos questions à Monsieur le ministre Willy Borsus, qui est seul compétent en la matière.

Toutefois, dans mon souci d'entendre les préoccupations des différents acteurs de terrains, outre la rencontre que j'aurai cette semaine avec les

Bourgmestres des communes impactées, mon cabinet prendra des contacts suivis avec les acteurs supra-communaux que vous évoquez, comme la Wallonie Picarde ou la Communauté urbaine du Centre.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre. On suivra évidemment les résultats de l'étude que vous avez demandée par rapport à l'impact du champ électromagnétique sur la santé et l'environnement. Je reste quand même un peu sur ma faim par rapport à votre réponse parce que, d'accord c'est dans l'accord du Gouvernement, vous dites que je peux interroger le ministre Willy Borsus. J'ai toute confiance en Willy Borsus qui est d'ailleurs venu sur le terrain pour se rendre compte du massacre que ce serait au niveau environnemental et au niveau urbanistique. Je pense que vous ne devez pas fuir vos responsabilités et que c'est une décision de l'ensemble du gouvernement et donc cela serait bien que, par rapport à des sujets aussi sensibles, par rapport aux répercussions sur vos compétences, vous pourriez avoir une position sur le projet également en tant que membre du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Madame la Ministre, effectivement M. Borsus va être le seul décisionnaire, mais soyons de bon compte, il va y avoir un échange entre vous. Votre avis va être important dans le traitement complet de ce dossier. Je suis très heureux d'apprendre aujourd'hui que vous allez répondre favorablement à l'invitation de la Communauté urbaine du centre. Ici même je vous adresse mes plus vifs remerciements en la matière.

Vous allez comme cela pouvoir rencontrer les représentants des citoyens qui s'expriment par millier et qui sont déjà 22 000 à avoir marqué leur opposition à la Boucle du Hainaut : les relais, les conseils communaux, qui eux-mêmes ont marqué leur opposition ferme à cette boucle. J'entends également que vous allez travailler à la définition de valeurs seuils en matière de normes, surtout pour les enfants et que vous étudiez l'impact des ondes électromagnétiques. Vous nous dites que si d'un côté il n'y a pas d'effet immédiat pour les animaux d'élevages, néanmoins par le biais des courants induits, on peut constater des troubles de comportements ainsi qu'une perte de poids.

Je prends bonne note du travail qui est effectué en collaboration avec Natagora pour éviter l'électrocution des oiseaux. Je vous le dis déjà, vous serez accueillie comme il se doit en région du Centre pour ce dossier qui a suscité la plus forte mobilisation citoyenne depuis de très nombreuses années.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE BILAN DE L'APPEL À
PROJETS RELATIF À L'INSTALLATION DE
CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DANS LES
COMMUNES POUR LUTTER CONTRE LES
INCIVILITÉS »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DE CAMÉRAS
DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LA LUTTE
CONTRE LES INCIVILITÉS
ENVIRONNEMENTALES »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DE CAMÉRAS
DE SURVEILLANCE DANS LA LUTTE CONTRE
LES INCIVILITÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Maroy, sur « le bilan de l'appel à projets relatif à l'installation de caméras de surveillance dans les communes pour lutter contre les incivilités » ;
- M. Matagne, sur « l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dans la lutte contre les incivilités environnementales » ;
- M. Antoine, sur « l'utilisation de caméras de surveillance dans la lutte contre les incivilités ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, en septembre dernier, le Gouvernement lançait sur votre proposition un appel à projets à l'attention des communes souhaitant installer des caméras de surveillance pour lutter contre les déchets sauvages et dépôts clandestins. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette initiative a séduit les communes puisqu'elles ont été très nombreuses à rentrer leur candidature, dossier étayé à l'appui.

Au final, 94 communes ont été sélectionnées. Elles recevront un subside de 25 000 euros maximum, de manière à leur permettre d'acquérir du matériel de vidéosurveillance. Un budget total de 1,8 million d'euros a été dégagé à cet effet par le Gouvernement.

C'est une excellente initiative que j'applaudis des deux mains et même des deux pieds. Sous la précédente législature, j'avais, dès 2014 et à de nombreuses

reprises, appelé votre prédécesseur, M. Di Antonio, à développer ces techniques qui ont déjà fait leurs preuves. Il y a eu des expériences pilotes, notamment en Région bruxelloise. La vidéosurveillance est efficace. Elle a non seulement des effets préventifs et dissuasifs, mais elle se révèle aussi très précieuse pour prendre les contrevenants en flagrant délit, ce qui est souvent compliqué.

Dans chaque commune, les autorités savent bien quels sont les points noirs : une rue sombre peu fréquentée, les abords d'un cimetière, d'une bulle à verre ou encore d'un parc. Des points où des « saligauds, des salopards, des crapules » – il n'y a pas d'autres mots pour qualifier ces inciviques – viennent se défaire de leurs déchets. On connaît les endroits qui sont les plus à risque. L'installation de caméras va aider à combattre ceux qui ne veulent pas comprendre que, comme vous le dites, Madame la Ministre, la Wallonie n'est pas une poubelle.

J'en viens à mes questions. Comment les projets des communes ont-ils été sélectionnés ? Sur base de quels critères déterminants et prioritaires ? J'ai cru comprendre que 151 communes avaient répondu à l'appel à projets, mais il a fallu faire des choix. Gouverner c'est choisir, puisque 94 communes, dont 7 du Brabant Wallon – ce dont je me réjouis –, recevront une aide.

Un guide juridique et technique réalisé par Be WAPP et qui encadre l'installation des caméras sera envoyé aux communes. Il faut quand même souligner que l'ont ne fait pas n'importe quoi avec des images. Il y a des règles à respecter, c'est bien de le rappeler, de manière à tranquilliser les citoyens qui pourraient, à juste titre, s'inquiéter de l'usage qui est fait de ces caméras.

Un contrôle sur le territoire des communes sera-t-il effectué par votre administration pour voir comment les caméras ont été installées, leur usage et si on respecte les règles en matière d'utilisation des images ?

Comment envisagez-vous la suite, Madame la Ministre ? Une évaluation des dispositifs est-elle à déjà prévue ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, ma question rejoint celle de mon collègue M. Maroy qui a déjà bien fait le tour de la situation. C'est un bon levier pour lutter contre les incivilités environnementales, même s'il ne résoudra pas tout. Pour avoir eu la chance de vivre une expérience échevinale par le passé, je sais que les pollueurs se déplacent facilement et l'exploitation des images n'est pas toujours évidente, surtout lorsque les plaques d'immatriculation changent aussi rapidement que les lieux où l'on va polluer, mais qu'importe, saluons votre démarche de prime abord, et

puis j'aimerais aussi obtenir quelques précisions concernant celle-ci. Qui utilise les images, ou en tout cas, comment sont utilisées les images, qui récoltent ces informations et comment elles sont traitées ensuite pour qu'effectivement ces pollueurs soient punis ? Et par ailleurs, parmi les 151 communes candidates, 94 ont été sélectionnées, comme l'a dit mon collègue. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les critères de sélection qui ont été favorables pour certains et défavorables pour d'autres ? Merci d'avance pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je vais donc tenter de compléter les excellentes questions de mes collègues, non moins excellents, eux aussi, M. Maroy dans son lyrisme et M. Matagne dans sa concision. Ils l'ont rappelé, la Région wallonne a débloqué 1 800 000 euros pour aider les communes à se doter de caméras de surveillance pour lutter contre les incivilités, essentiellement les dépôts sauvages et clandestins. Nous le savons, 94 communes ont été sélectionnées sur les 151 dossiers, recevant chacune d'entre elles 25 000 euros, ce qui fut le cas d'une très belle commune que vous connaissez bien, Court-Saint-Étienne, outre les six autres communes du Brabant wallon.

D'autres communes, et pour compléter les questions de mes deux collègues, souhaitent accéder à ces fameux subsides puisque, malheureusement, 57 d'entre elles n'ont pas été retenues. Ma question est très simple. D'autres appels à candidatures seront-ils publiés et si oui, dans quels délais ? Quels seront les moyens actuellement déployés afin de répondre aux besoins communaux en termes de lutte contre les incivilités au-delà de ce « subside caméra » ? Je pense notamment, à un financement mutualisé pour plusieurs communes, d'agents constatateurs. Je pense que si nous pouvions retrouver, ce qu'on appelait précédemment des cantonniers régionaux, mis à la disposition des communes, nous ferions, vous feriez œuvre utile. La subsidiation de nouvelles poubelles publiques, puisqu'il y a déjà eu différents programmes par le passé, avec un réel succès, à ce propos et que l'on peut placer à des endroits stratégiques, voire à la révision, je le pense à la hausse du coût minimum des amendes administratives, puisque si nous avons davantage de moyens pour « pincer » si j'ose dire, ces fauteurs de troubles, et ces personnes qui ne respectent pas l'environnement, je viens encore de le voir en arrivant ici ce matin. On a lancé dans la rue une quantité de boîtes à pizza, je ne sais pas si vous l'avez vu en venant du parking. On voit qu'il y a un certain nombre d'incivilités qui sont évidemment préjudiciables puisqu'il faut que d'autres puissent y remédier. N'y a-t-il pas là, Madame la Ministre, une occasion, une opportunité, une nécessité à revoir le coût minimum des amendes administratives ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, merci pour vos différentes questions. Comme vous, je ne peux que me réjouir du succès rencontré par l'appel à projets qui vise à aider les communes à acquérir du matériel de vidéosurveillance pour améliorer la propreté publique. La réussite de cet appel témoigne aussi du fait que les incivilités environnementales, en matière de déchets sauvages, sont encore malheureusement monnaie courante et que les communes sont encore souvent dépourvues pour s'attaquer à cette problématique.

Des efforts doivent donc être poursuivis à la fois sous l'angle de la prévention et de la répression. Les 94 communes qui vont bénéficier du subside régional ont été sélectionnées par un jury composé d'un représentant de l'ASBL Be WaPP et de trois représentants issus de mon administration, le Département du sol et des déchets et le Département de la police et des contrôles, à l'aide d'une grille d'analyse et de cotation reprenant les critères de sélection indiqués d'ailleurs dans le vade-mecum de l'appel à projets. Ceux-ci étaient au nombre de quatre :

- un encodage complet des points noirs et des caméras déjà existantes dans l'application intitulée propreté ;
- la pertinence des explications justifiant les raisons pour lesquelles les caméras de surveillance représentent d'une part le moyen le plus adéquat pour lutter contre les dépôts clandestins et d'autre part, une valeur ajoutée par rapport aux actions déjà prises ou programmées par la commune ;
- l'importance et la pertinence des moyens qui seront mis en œuvre pour évaluer l'utilisation du système de vidéosurveillance et ses effets sur la propreté, à l'aide, notamment, d'indicateurs ;
- les actions de communication qui seront menées par la commune pour faire connaître au plus large public sa volonté de lutter contre les incivilités environnementales. Il convient d'accompagner au mieux les 94 communes retenues sur base de ces quatre grands critères afin que les outils dont elles vont se doter soient utilisés de manière efficace et surtout qu'ils portent leurs fruits en matière de propreté publique. Pour ce faire, l'ASBL Be WaPP a développé un guide juridique et technique relatif à la vidéosurveillance, puisque comme vous l'avez indiqué, on ne peut pas faire n'importe quoi avec des images de ce type. Ce guide précise notamment qui peut accéder aux images, qu'est-ce qui peut être fait, combien de temps peuvent être conservées ces différents éléments. Ce guide sera évidemment mis à jour régulièrement afin de rester en phase avec les derniers développements en la matière. Il

respecte bien entendu la législation en matière de protection des données et de droit à la vie privée.

Une évaluation des projets sera également menée chemin faisant grâce aux indicateurs de suivi qui doivent être mis en place par les communes puisque c'était un des critères de réussite pour l'obtention de ce subside. Vu le succès rencontré et les nombreuses communes qui n'ont pu être retenues lors de ce premier appel à projets, mon cabinet étudie actuellement la possibilité de reconduire un appel à projets similaires en 2021.

À côté de cette mesure phare qui – et je m'en réjouis, je le répète – a beaucoup de succès, il faut aussi signaler bien entendu d'autres mesures que j'ai prises pour travailler sur cette problématique. Tout d'abord, le fait que 79 communes participent aussi actuellement à un projet d'accompagnement géré par l'ASBL Be WaPP, qui vise, Monsieur Antoine, à optimiser justement l'implantation des poubelles présentes sur leur espace public. De plus, 42 communes vont être soutenues financièrement grâce à la mobilisation d'un budget de 620 000 euros, pour mettre en œuvre les actions phares de leur plan local de propreté. Ce soutien sera notamment consacré à l'acquisition d'infrastructures, mais aussi à des actions de sensibilisation. Ce plan local amène justement cette vision globale, cette vision systémique à avoir en matière de propreté publique.

Enfin, une vingtaine de communes vont également bénéficier des subsides octroyés dans le cadre d'un autre appel à projets relatif au tri que l'on appelle *Out of home* ou *On the go* doté d'un budget total de 600 000 euros pour les aider à placer des îlots de tri dans leur espace public afin de favoriser le tri – on en a déjà largement parlé dans cette commission – aussi en chemin, et pas uniquement à domicile. La mise en place de ces îlots de tri constitue un incitant à adopter un comportement plus propre.

Pour clôturer, je souhaiterais rappeler – en particulier à M. Antoine qui semble l'avoir ignoré – que depuis le 1er janvier de cette année, les montants de certaines transactions ont été doublés, puisque nous sommes passés à 200 euros au lieu de 100 euros en cas d'abandon de mégots, de cannettes ou de chewing-gums, mais aussi on a ajouté évidemment les masques buccaux et les gants. Trois cents euros au lieu de 150 en cas d'abandon d'un emballage, d'un sac poubelle, d'un bidon d'huile usagée, de fûts ou de déchets inertes.

Comme vous le voyez, la lutte contre les incivilités environnementales et le sentiment d'impunité font partie de mes priorités. Je suis particulièrement satisfaite que le travail mené par mon cabinet et mon administration à ce sujet et l'évolution de la politique en la matière soient reconnus, en ce compris par des députés de l'opposition, c'est à souligner aussi.

Vous avez raison, ces appels à projets pour les communes s'intègrent dans une approche plus globale qui vise à renforcer leur capacité d'action pour tout ce qui concerne les incivilités environnementales. Cette approche de délégation aussi renforcée aux communes et d'accompagnement de ces communes sera détaillée dans la stratégie de politique répressive environnementale qui est en préparation et que je me propose de vous présenter après son approbation en première lecture au Gouvernement wallon, a priori dans le courant du mois de mars.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Tout d'abord, je voudrais réellement féliciter la ministre pour les différentes actions qu'elle met en œuvre. Elle n'est là que depuis un an et demi et elle a déjà multiplié toute une série d'actions. À propos de cet appel à projets caméras, je me réjouis qu'une évaluation soit faite, que cela fasse vraiment partie de la réflexion parce qu'il faut évidemment tirer les enseignements de ce qui va être mis en place dans ces 94 communes.

Je me réjouis aussi du fait qu'il y ait un accompagnement parce que, comme vous le dites très bien, Madame la Ministre, certains pourraient ne pas savoir exactement ce que l'on peut faire avec les images. C'est important, le respect de la vie privée. Et puis répéter ces appels à projets, c'est à l'étude. C'est une bonne nouvelle parce qu'après tout, il y a quand même 262 communes en Wallonie.

J'émettrais la proposition suivante – je l'avais déjà fait auprès de Carlo Di Antonio, mais vous, vous avez concrétisé, pas de bla-bla, des résultats, bravo –, c'est peut-être de créer – parce que cela représente quand même un budget, 25 000 euros pour s'équiper de caméras, surtout quand le territoire est vaste, ma commune, par exemple, a des budgets très limités –, pourquoi ne pas faire un petit peu à l'image de ce qui se fait déjà avec les LIDAR, donc ces radars mobiles. Il y a une espèce de *pool* de LIDAR qui sont prêtés pour une période déterminée aux zones de polices.

On pourrait très bien imaginer que la Région fasse l'acquisition de matériel et en fasse le prêt aux communes qui auraient des difficultés à mener ce genre de projet malgré les aides et ainsi de permettre à l'ensemble des communes de profiter de ce dispositif qui fait ses preuves, qui ne va pas éradiquer complètement, d'un coup de cuiller à pot la malpropreté, c'est évident, mais cela peut y contribuer.

Vous dire aussi que je me réjouis d'entendre que vous bougiez sur l'installation de poubelles. Je sais que ma proposition de résolution votée à l'unanimité il y a 15 jours sera votée demain ici en séance plénière. Elle vous appelle, vous, le Gouvernement, à mettre en place plus de dispositifs et surtout à harmoniser les pictogrammes, harmoniser les couleurs pour faire en

sorte qu'instinctivement, tout de suite, on sache où l'on doit mettre son déchet.

Dernier mot, vous m'ôtez les mots de la bouche, j'allais répondre à M. Antoine qui semblait l'avoir oublié, ce Gouvernement a doublé le montant des amendes. Cela non plus, ce n'est pas, en soi, la mesure qui va tout régler, mais cela commence à devenir dissuasif. Donc la crapule qui a abandonné – j'ai vu la même chose que vous, Monsieur Antoine – cinq-six cartons de pizzas sur le trottoir, boum, c'est 300 euros.

Si on a des caméras, on va peut-être choper cet incivique. À force de taper, on finira peut-être par en venir à bout.

Merci en tout cas pour vos actions.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour la précision de sa réponse et pour la volonté de poursuivre dans ce type de projet.

J'entends que M. Maroy parle déjà d'une efficacité du projet et donc il a déjà les résultats avant l'évaluation. Mais, en tout cas, j'espère que cela marchera.

Après, sanctionner, ou en tout cas retrouver les contrevenants n'est pas toujours aussi simple et j'espère qu'il y aura un suivi pertinent de ces images. Par ailleurs, je ne peux que vous encourager à fonctionner en ce sens.

Pour rebondir sur la proposition qui est faite de résolution par M. Maroy de trier les déchets à l'extérieur, c'est quelque chose que nous avons voulu soutenir parce que l'on pense que la logique de tri doit s'exprimer en dehors de la maison et j'espère, je martèle, je tape sur le clou, que le projet de consignes pourra accompagner toutes ces mesures parce que je pense que c'est complémentaire, que cela permettra aussi, peut-être, d'éviter que certains pollueurs n'abandonnent leurs cannettes aussi facilement.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, il ne vous étonnera pas que pour promouvoir le civisme et la propreté ô combien nécessaires, je ne compte pas opposer l'action d'un ministre à un autre. Chacun a porté, avec ses accents, une contribution intéressante et je reconnais volontiers que vos initiatives sont excellentes, Madame la Ministre, je veux le relever par un souci d'objectivité.

Je me plais à souligner que vous allez relancer un appel à projets de quoi satisfaire les communes qui ont été quelque peu frustrées dans le premier appel à projets. Les îlots de tri sont bienvenus.

Vous m'avez exhaussé, et pardonnez-moi, j'ai la modestie de reconnaître que j'ignorais que depuis le 1er janvier on ne sait pas tout suivre, mais l'intérêt des questions, c'est parfois de rappeler les décisions que vous avez prises.

Si je peux vous laisser sur une proposition par rapport à l'arsenal que vous avez mis sur pied, naguère nous avions – avec un gouvernement dans lequel votre parti se trouvait – lancé à la fois les conseillers en aménagement du territoire, les conseillers en énergie, les tuteurs en énergie au niveau des CPAS et c'était une combinaison entre les APE et les différents départements concernés.

J'ai le sentiment que si vous pouviez mutualiser à l'échelle de plusieurs communes des conseillers propreté capables de détecter et donc ainsi de verbaliser les comportements infractionnels et donc de légitimer les amendes dont vous venez de relever les montants, cela me semblerait tout à fait pertinent.

L'on pourrait le faire à l'échelle de beaucoup de communes. Je ne demande pas que chaque commune ait un conseiller, cela n'a pas de sens, mais qu'un bourgmestre, un échevin, un citoyen averti puisse immédiatement saisir cette personne et qui aura alors le bagage et la compétence, sinon l'expertise.

Avec cette présence supplémentaire d'un cantonnier propreté, vous auriez ainsi concouru, avec nous bien sûr, et avec l'opération des cannettes qui nous tient à cœur depuis des années – M. Matagne a raison de le rappeler – chacun de ces groupes du Parlement, avec vous, aura pu contribuer ainsi à une meilleure propreté et surtout à un civisme mieux compris par tout un chacun.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'EXTENSION DE LA MISSION
DES TUTEURS EN ÉNERGIE À L'EAU »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'extension de la mission des tuteurs en énergie à l'eau ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, c'est un sujet que l'on a déjà abordé ce matin. Lors des auditions, j'avais deux questions à vous adresser, mais vous étiez partie. Je me suis donc permis de les redéposer. Je poserai l'autre tout à l'heure, puisque je suis le dernier. Quelqu'un a dit : « les derniers seront les premiers », donc je m'en réjouis.

La mission des tuteurs consiste à organiser des actions concrètes et à donner des conseils pratiques, afin de réduire les frais liés à la consommation d'énergie. Ces actions visent à la fois les comportements en tant que consommateurs d'énergie, mais aussi l'équipement des bâtiments.

Pour les personnes les plus précarisées, leur rôle est encore plus important, car ils informent sur les contrats de fourniture de gaz et d'électricité, recherchent les meilleurs prix pour la fourniture d'énergie et vérifient si les citoyens sont en droit ou non de bénéficier du tarif social.

Les tuteurs énergie accompagnent également les locataires dans leurs démarches vis-à-vis de leurs propriétaires pour l'amélioration du bâtiment, lorsque ces locataires sont à l'initiative du projet de rénovation.

Malheureusement, tous les CPAS ne disposent pas d'un tuteur énergie, car certains n'ont pas répondu aux appels à projets. Le site de la Direction de l'action sociale du SPW Intérieur et Action sociale nous indique que, en 2019, seulement 48 CPAS – chiffre interpellant – ont été subventionnés pour le financement d'un tuteur énergie.

Pourtant, afin de protéger les personnes qui sont ou qui risquent de tomber en situation de précarité hydrique, la DPR prévoit que la mission des tuteurs énergie soit élargie à l'eau.

Lorsque je vous interrogeais début juin sur le sujet, vous m'indiquiez que l'une des mesures sur lesquelles le groupe de travail sur la précarité hydrique travaillait était justement l'augmentation du nombre de tuteurs énergie pour les CPAS.

Comment comptez-vous augmenter le nombre de tuteurs énergie eau ? Un budget est-il prévu dans ce cadre via l'enveloppe Get up Wallonia ?

Quand comptez-vous lancer, le cas échéant, l'appel à projets à destination des communes ?

Enfin, quelles autres mesures prévoyez-vous d'implémenter suite aux conclusions du groupe de travail gouvernemental sur la précarité hydrique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà déclaré, j'estime que le travail des tuteurs énergie est très utile pour améliorer les installations d'eau intérieures dans les logements. Leurs missions, à la fois sociales et techniques, dépassent le secteur de l'énergie.

La récente « Radioscopie Énergie » de la Fédération des CPAS le souligne encore.

La mission des tuteurs énergie est déjà, dans les faits, étendue cette problématique de l'eau. Ils sont malheureusement trop peu nombreux, à savoir 56, pour le compte de 62 CPAS. Ils agissent comme relais, pour les améliorations techniques des logements, mais aussi pour les enquêtes sociales.

Je suis convaincue que cet accompagnement de terrain est nécessaire et doit être amplifié. Il reste néanmoins l'épineuse question de son financement.

Les moyens du Fonds social de l'eau ne permettent pas aujourd'hui d'envisager le financement de l'ensemble de l'accompagnement, hormis le renfort exceptionnel lié à la crise covid que j'ai obtenu du Gouvernement. Ce travail des tuteurs relève davantage de l'accompagnement social que des politiques sectorielles en matière d'eau et d'énergie. Néanmoins, mon intention n'est pas de renvoyer simplement vers ma collègue Christie Morreale en charge de ces matières. En effet, le Gouvernement s'est engagé, collectivement, à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité.

Le financement actuel des tuteurs est basé sur des subventions, dont des aides à la promotion de l'emploi et des points APE. Mon cabinet a donc pris contact avec celui de la ministre Morreale, en charge de l'Action sociale, pour avancer sur cette question, en collaboration avec le cabinet du ministre de l'Énergie, Philippe Henry, mais aussi celui du ministre-président qui coordonne la préparation du Plan de lutte contre la pauvreté.

Face aux besoins en matière de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a créé un Fonds post-covid-19 de sortie de la pauvreté. Doté d'un budget de 15 millions d'euros à sa création, validé par le vote du décret relatif au budget pour cette année 2021 par votre Parlement, ce fonds est sous l'autorité du ministre ayant la coordination de la lutte contre la pauvreté dans ses attributions, en l'occurrence le ministre-président.

Ces moyens, additionnels à ceux déjà mobilisés dans les thématiques sectorielles, pourront, je l'espère, permettre cet accroissement de cet accompagnement sur le terrain, qui complétera utilement les mesures de simplification sur lesquelles nous travaillons pour accroître et faciliter l'usage du Fonds social de l'eau par les personnes qui en ont le plus besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse. Elle fait effectivement la démonstration que, d'abord, c'est important pour les familles les plus précarisées, mais c'est une matière transversale : autant sociale, environnementale que technique. C'est d'ailleurs là toute la difficulté pour les CPAS. D'abord, c'est recruter les bonnes personnes pour faire cette mission. Il

faut un assistant social technicien. Ce n'est pas toujours simple, en statut APE, ce n'est pas toujours simple avec des subventions qui soient pérennisées. Cela veut dire, à mon sens, que les CPAS, quand ils sont en difficulté et c'est le cas d'un certain nombre qui doivent faire des choix, c'est plutôt d'abord le tuteur énergie qui passe à la trappe plutôt que le service social, car il y a des missions fondamentales du CPAS.

Je serai à vos côtés et mon groupe tout entier se mobilisera pour vous soutenir dans cette réflexion qui est partagée, mais qui doit aboutir. Je pense que nous ne pouvons pas aujourd'hui faire fi de progresser en cette matière.

Je vous remercie pour vos réponses.

- La séance est suspendue à 12 heures 40 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE MME MAUEL À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ALTERNATIVES AU TICKET DE CAISSE CLASSIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les alternatives au ticket de caisse classique ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Madame la Ministre, comme vous le savez, la thématique du ticket de caisse, tout comme les autres initiatives qui mettent en exergue une meilleure efficacité environnementale, suscite mon intérêt. Je suis de très près l'évolution de cette thématique en Allemagne où les entreprises ont, à la suite de l'obligation de l'impression du ticket de caisse qui s'est installée au début de l'année 2020 et qui a suscité l'indignation de la population, inventé un papier thermosensible appelé le ticket bleu.

Les tickets conventionnels contiennent des substances chimiques dangereuses pour la santé. Pour cette raison, les tickets blancs habituels doivent être évacués dans les déchets résiduels et ne peuvent être recyclés de façon normale.

Le ticket bleu allemand peut donc être utilisé à partir d'une imprimante thermique traditionnelle. Au lieu d'avoir une réaction thermique, l'émergence du texte écrit sur le ticket se fait par une simple réaction physique. Le ticket est reconnaissable par sa couleur bleue, ce qui permet facilement de l'évacuer dans les vieux papiers et donc de le recycler. Cela constitue une belle alternative au ticket classique.

Bien que je reste toujours convaincue que le meilleur déchet est celui que ne l'on produit pas, cela justifie d'autant plus ma volonté de mettre fin à l'impression systématique du ticket de caisse à travers une proposition de décret.

Jugez-vous que ces tickets de caisse alternatifs pourraient avoir un impact positif sur les différentes initiatives wallonnes telles que le plan Déchets-Ressources ou le plan ENVIeS ?

Ces tickets peuvent-ils, selon vous, essayer en Wallonie via par exemple la mise en place d'une interdiction d'usage des tickets de caisse classiques contenant des substances chimiques nocives telles que des bisphénols ou des perturbateurs endocriniens ?

Que pensez-vous de façon générale de cette solution alternative ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je me réfère à ma réponse à la question d'actualité que vous m'aviez adressée le 18 novembre dernier, dans laquelle je saluais la décision du Sénat de mettre fin à l'impression systématique des tickets de caisse dans les deux ans, quelle que soit la technique d'impression, en laissant toutefois la possibilité au consommateur de le demander expressément.

Il me semble préférable que cette interdiction se fasse au niveau fédéral. Néanmoins, si les choses n'évoluaient pas en ce sens, nous pourrions envisager d'intégrer votre proposition dans le cadre du décret Déchets, qui vise à transposer diverses directives européennes et qui est actuellement soumis à la consultation des parties prenantes suite à son adoption en première lecture par le Gouvernement.

L'interdiction de la délivrance systématique de tickets de caisse non désirés se justifie à la fois pour des raisons sanitaires et environnementales, l'une n'allant pas sans l'autre.

En effet, j'estime que le caractère systématique de l'impression des tickets de caisse doit absolument être évité, d'autant que ces tickets sont souvent démesurément longs du fait d'ajout de promotions et de

publicités diverses. Or, la plupart du temps, ils sont immédiatement jetés par le client.

Au-delà d'une approche basée sur des alternatives d'ordre technologique, l'interdiction de l'impression des tickets de caisse doit d'abord être envisagée dans une démarche de prévention quantitative en réduisant prioritairement les volumes de déchets produits, mais aussi, si nécessaire, dans une démarche couplée de prévention qualitative en limitant au maximum les risques pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

Dès lors, lorsqu'un client exigera un ticket de caisse, il faudra apporter la garantie que son ticket a été conçu et imprimé sans risque pour la santé et l'environnement.

En conséquence, il apparaît nécessaire de réglementer aussi les techniques d'impression des tickets afin de n'autoriser que celles qui sont les moins impactantes, comme celle a priori développée en Allemagne. Il faudra également veiller à ce que l'application de ces techniques soit facilement identifiable et contrôlable.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Comme vous le dites, interdire n'est pas toujours la meilleure des solutions. Nous devons garder la possibilité pour le client de conserver une preuve d'achat. C'est essentiel, car cela fait partie des droits des consommateurs.

Remplacer ces tickets de caisse classiques par des tickets bleus tout en imprimant sur demande est pour moi la meilleure solution tant pour la protection de l'environnement que celle des consommateurs.

Nous ne devons pas sous-estimer non plus les progrès numériques et technologiques. S'il est vrai que l'envoi d'un e-mail est aujourd'hui plus polluant que l'impression d'un ticket de caisse, nous ne devons pas oublier non plus que nous aurons des serveurs plus performants et moins énergivores. Il sera dès lors plus intéressant sur le plan environnemental.

Je conclus en disant que le levier dont dispose la Région wallonne est une interdiction d'usage du ticket nocif avec bisphénol. Parmi les solutions pratiques, le e-ticket et le papier bleu existent. Les solutions sont donc sur la table.

En ce qui concerne le décret Déchets, aucun agenda ne nous est actuellement connu.

Le Fédéral, comme vous l'avez dit, est bien avancé sur la thématique, on ne pourra plus attendre et continuer à produire des déchets nocifs plus longtemps que nécessaire. Confronter le consommateur régulièrement au bisphénol.

Enfin, j'espère toujours prochainement, dans cette commission, avec un débat plus large sur cette thématique, la proposition d'un décret solide, abouti et ne compliquant pas la vie des clients des entreprises, déposer ce décret.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA POLLUTION D'ORIGINE
AGRICOLE ET L'APPLICATION DE LA
DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES
NITRATES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution d'origine agricole et l'application de la directive européenne sur les nitrates ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, en juillet 2020, la Commission européenne a demandé à la Belgique de se conformer à la directive sur les nitrates pour protéger ses eaux de surface et souterraines contre la pollution d'origine agricole. Il ne se passe pas un mois sans que des cours d'eau ou rivières fassent l'objet de pollutions, souvent d'origine agricole.

Vous nous aviez informés de votre volonté de mettre en place un cadre innovant, intégrateur et volontariste pour une meilleure gestion des sols agricoles, incluant notamment la gestion de l'azote minéral et organique. Vous souhaitiez responsabiliser davantage les agriculteurs dans l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau, à travers une approche basée sur des objectifs de résultat. Toutefois, vous étiez dans l'attente d'une réunion avec la Commission au sujet de la directive et n'aviez pas encore mis en place ce plan innovant ni aucun calendrier.

Si ce type de pollution est effectivement réprimé conformément au Code de l'environnement, il est important d'avoir un réel impact sur la qualité de notre environnement, par la fixation d'objectifs ambitieux, passant par la concertation et l'implication des différents acteurs de terrain.

À ce stade, avez-vous reçu une réponse de la Commission et une réunion a-t-elle eu lieu ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Quelles seront les modifications à apporter au programme de lutte contre la pollution d'origine agricole des eaux wallonnes, afin de remédier aux lacunes visées par la Commission ? Quel est dès lors le calendrier retenu pour l'adoption du programme ?

Sinon, qu'envisagez-vous comme mesures à prendre vu l'ambition des objectifs que vous vous étiez fixés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme vous le souligniez, ma volonté est, en concertation avec les acteurs du secteur, de mettre en place un cadre innovant, intégrateur et volontariste pour une meilleure gestion des sols agricoles afin notamment de réduire les pollutions engendrées par les nitrates.

Ceci passera par une révision de ce qu'on appelle le PGDA, le Programme de gestion durable de l'azote. Comme vous le savez, nous sommes en pleine préparation de la future politique agricole commune et c'est l'occasion de développer de nouveaux outils d'aides à la décision qui pourront répondre à plusieurs objectifs, dont ceux du PGDA. L'idée est de mieux responsabiliser le secteur à travers une approche basée sur des objectifs de résultat et d'assurer une approche coordonnée entre les différentes mesures prises dans les différents plans.

En réponse à l'avis motivé du 2 juillet de la Commission européenne, je me suis engagée à entamer la modification du PGDA. La Commission souhaite que la Wallonie agisse principalement sur trois points.

Ceux-ci ont été discutés avec les organisations agricoles et, en nous basant sur une comparaison des mesures appliquées dans les pays voisins, nous sommes arrivés – je m'en réjouis – à un consensus sur les trois modifications demandées. Celles-ci seront discutées avec la Commission européenne dans les prochains mois.

La Commission pointait en premier lieu l'absence d'obligation de tenir un registre des fertilisations azotées. Cette obligation sera intégrée dans la prochaine révision de la législation et portera tant sur le secteur agricole que sur les acteurs en amont de la chaîne afin de croiser les données recueillies en cas de contrôle.

Ensuite, la Commission souhaitait que soit mise en place une limitation de l'épandage pour les parcelles en forte pente. Pour répondre à ce grief, la Wallonie propose, à terme, de se baser sur une cartographie du risque de ruissellement tenant compte d'un nombre plus important de facteurs que la seule question de la pente. La mise en place de cette cartographie va se faire dans les prochains mois à travers un outil consolidé développé par l'administration.

Enfin, le dernier point concernait le stockage trop long des effluents organiques au champ. La durée de ce stockage pour les fumiers serait ramenée à neuf mois ce qui correspond aux mesures des plans de gestion en France et au Luxembourg.

De façon plus générale, le plan de gestion durable de l'azote est ce qu'on appelle un plan programme. Sa modification doit se faire dans le cadre d'un processus intégrant plusieurs lectures au Gouvernement, une enquête publique, et une concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Je me suis engagée auprès de l'Europe à ce que ce plan intégrant les trois modifications demandées soit adopté dans les deux ans, ce timing nous permet également d'avoir une entrée en vigueur du nouveau plan avant l'entrée en vigueur de la future PAC. Les consultations avec les parties prenantes ont débuté et se poursuivront dans les prochains mois.

Sur base des échanges et des consultations, il n'est pas exclu que d'autres mesures de simplifications ou d'améliorations du plan de gestion soient intégrées. Comme je vous le disais en juillet dernier, s'il est impératif de répondre aux obligations européennes, il est surtout très important à mes yeux d'élaborer des mesures en collaboration avec les parties prenantes qui auront un impact réel sur l'amélioration de notre environnement et seront adoptées sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vais être excessivement brève. Merci à Mme la Ministre pour tous le travail qu'elle a mis sur chantier et je resterai attentive à la question.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES COACHS EN
DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les coachs en développement durable ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, le 11 janvier dernier, vous avez annoncé que 30 organisations, majoritairement publiques, avaient été sélectionnées pour bénéficier d'un coach en développement durable. Dans votre communiqué de presse, vous indiquez avoir lancé un appel à projets l'automne dernier, vous ajoutez que cinq demi-journées d'accompagnement Insitoo seront prévues entre février et novembre 2021, afin de leur permettre de faire un état des lieux de leurs efforts et de programmer les actions les plus pertinentes à mener à leur niveau, pour contribuer aux 17 objectifs de développement durable.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous donner davantage d'information sur ces projets de coaching en développement durable ? À quelle date avez-vous lancé l'appel à projets et comment en avez-vous fait la publicité ? Quels ont été les critères de sélections ? Qui en assure le coaching ? Quel budget y est alloué ? De quelles manières ces projets sont-ils mis en œuvre ? Qu'est-il prévu concrètement autour de ces cinq demi-journées d'accompagnement et comment les résultats de ces projets sont-ils évalués ?

Enfin, dans le contexte sanitaire que nous vivons comment se dérouleront les rencontres en particulier celles prévues en février ?

M. le Président. – La réponse de Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le savez très certainement la Belgique s'est engagée au côté des 193 chefs d'États membres des Nations Unies à atteindre les 17 objectifs de développement durable, les ODD, à l'horizon 2030.

Une décennie d'actions a été lancée partout dans le monde pour augmenter l'ambition de tous les acteurs à concrétiser leur engagement.

J'ai bien l'intention que la Wallonie participe activement à cette dynamique. Dans ce cadre, nous avons lancé le 25 septembre 2020 ce dispositif d'accompagnement et communiqué par voie de presse ainsi que sur le site officiel de développement durable en Wallonie et sur les réseaux sociaux. Toutes les informations liées à l'appel sont d'ailleurs encore disponibles sur ce site.

Le comité d'accompagnement du projet a assuré la sélection des organisations candidates à un accompagnement selon les quatre critères de sélection annoncés dans l'appel.

Premièrement la crédibilité de la démarche pour 30 % des points, c'est-à-dire l'organisation explicite, les efforts consentis en matière de développement durable. Deuxièmement l'approche stratégique, là aussi pour 30 % des points. L'organisation explique ce qu'elle attend de l'accompagnement, plus celle-ci est ouverte à une réflexion globale sur son modèle d'activité au-delà de son fonctionnement interne, plus elle répond aux attentes du présent appel.

Troisièmement la participation, là aussi à hauteur de 30 %. L'organisation détaille les parties prenantes, travailleurs, membres de la direction, conseils d'administration, partenaires qu'elle compte mobiliser tout au long de l'accompagnement par le coach. Plus la participation est large, là aussi, plus l'organisation démontre qu'elle prend un engagement authentique à contribuer au 17 ODD.

Enfin, pour 10 % des points, le quatrième élément c'est la communication, les efforts que l'organisation entend entreprendre pour communiquer largement à propos de ses démarches, de ses résultats et des ODD de façon globale.

Par ailleurs, sept coachs ont été recrutés par le biais d'un marché public, c'est un budget de 170 308 euros qui a été alloué à ces accompagnements. Ce budget couvre également la participation des coachs à des échanges méthodologiques réguliers de façon à enrichir les pratiques de chacun.

L'objectif de l'accompagnement est d'aboutir à une feuille de route ODD pour guider l'action stratégique de l'organisation vers un développement durable en couvrant tant le fonctionnement interne de l'organisation que ses missions et par conséquent une analyse stratégique de son modèle d'activité. Différentes étapes font partie de l'accompagnement :

- la sensibilisation, une mise à niveau pour une bonne compréhension des ODD et du rôle des organisations pour les atteindre ;
- le diagnostic : un état des lieux des actions de l'organisation contribuant déjà aux ODD ;
- l'exploration : un brainstorming pour définir des pistes pour orienter les prochaines avancées de l'organisation ;
- la priorisation : une analyse de matérialité pour identifier les domaines qui ont un réel impact dans une perspective de développement durable, au regard des leviers d'action propres à l'organisation ;
- la programmation : un plan d'action définissant l'ambition et les moyens de la feuille de route ;
- la communication : des conseils pour cibler les canaux adaptés, dont la réalisation éventuelle d'un rapport de durabilité.

Le déroulement précis de l'accompagnement sera fixé de commun accord entre l'organisation coachée, le coach et la Direction du développement durable du SPW. Les organisations ont pris un engagement moral à mettre en œuvre la feuille de route ODD à l'issue de l'accompagnement.

Quant aux modalités pratiques des accompagnements, elles seront bien entendu adaptées aux mesures sanitaires en vigueur.

La Direction du développement durable assurera l'évaluation du dispositif auprès des bénéficiaires. Fin 2021, les résultats seront présentés au comité d'accompagnement du projet, et je ne manquerai pas de vous en informer.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je voudrais simplement remercier la ministre pour sa réponse très précise.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les déjections canines sur la voie publique ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, l'amélioration de la propreté publique est un sujet essentiel et nous l'abordons régulièrement dans votre commission. Nous souhaitons la mise en œuvre de plans locaux de propreté intégrée et l'amélioration de la faculté des citoyens de trier tous leurs déchets, hors domicile, grâce à des infrastructures de collecte optimisées et en nombre adéquat.

Même si de plus en plus de citoyens sont conscients que leurs comportements doivent évoluer, il ne se passe pas une journée sans découvrir parfois une déjection canine sur un trottoir, laissée par un propriétaire de chien non respectueux.

Ces excréments sont désagréables, voire dangereux vu le risque de glissades. Sans oublier qu'ils véhiculent souvent des parasites qui représentent un risque d'infection grave.

La solution se trouve en trois points :

- la conception d'une réglementation adaptée ;
- la mise en place d'équipements adéquats ;
- la mise en œuvre d'un programme d'information et d'éducation.

La réglementation adaptée existe, mais il semble que les sanctions ne soient pas très appliquées.

Le second constat à faire, c'est le peu de présence de poubelles publiques spécifiques et adaptées aux déjections canines avec distributeurs de sachets à déjections, intégrant des sachets biodégradables ou papier cartonné, ainsi que des dispositifs, type papier carton, pour pouvoir nettoyer régulièrement le sol.

Dans une optique de meilleure propreté publique, Madame la Ministre, quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées pour une présence accrue de poubelles publiques spécifiques aux déjections canines ? Comment pourrait-on distribuer des sachets biodégradables pour éviter qu'ils ne traient sur les sols ? Quelles sont les mesures d'information et d'éducation déjà mises en place, mais à compléter, que vous pourriez mettre en place pour éviter à l'avenir les

mauvaises surprises sur les trottoirs ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, à la suite de l'appel à projets « Mise en œuvre du Plan local de propreté », 42 communes vont être soutenues financièrement, pour un budget global de 620 000 euros, afin de mettre en œuvre, les actions phares de leur programme d'actions, pour plus de propreté publique sur leur territoire.

Parmi ces communes, nombre d'entre elles ont défini les déjections canines comme une nuisance importante et ont décidé à cet égard d'investir dans les infrastructures adéquates : parcs canins, canisites, distributeurs de sacs, et cetera.

Par ailleurs, en matière d'infrastructure, 79 communes participent à un projet d'accompagnement lancé par l'ASBL Be WAPP afin d'optimiser l'implantation des poubelles présentes dans leur espace public, nous en parlions ce matin.

Cela étant, il faut reconnaître qu'améliorer l'infrastructure ne sera certainement pas suffisant. En effet, les canisites ou les parcs canins ne sont utilisés par les propriétaires de chiens que s'ils sont nettoyés régulièrement. Ceci nécessite dès lors une gestion opérationnelle adaptée.

En ce qui concerne la distribution des sachets à déjections, il faut abandonner les sacs en plastique classique, qui sont encore trop souvent abandonnés dans les caniveaux. Il est préférable de se tourner vers des alternatives compostables tels que des plastiques labellisés « Compost Home » ou des emballages en papier.

En privilégiant ces alternatives, il est probable que les vols de sacs auront tendance à diminuer puisque leur utilisation détournée – comme sacs de réfrigération notamment – sera freinée.

Il est aussi possible de travailler avec d'autres canaux de distribution, tels que la distribution via les autorités communales, les vétérinaires ou via l'une ou l'autre organisation qui s'occupe d'animaux.

Il est certain qu'il faut continuer à taper sur le clou, et rappeler régulièrement aux propriétaires de chiens les bons gestes à adopter. À cet égard, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées à l'échelle communale. Il faut favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les communes, et ainsi développer des solutions concrètes proposées aux habitants, afin de se débarrasser aisément de leurs déchets quand ils se trouvent dans l'espace public.

J'encourage les initiatives telles que la plateforme d'échange à destination des communes de l'ASBL Be WAPP et la parution prochaine d'un guide méthodologique relatif à la rédaction d'un plan local de propreté qui reprendra notamment une fiche « Actions relatives à la lutte contre les déjections canines ».

Enfin, il ne faut pas oublier la répression qui se doit d'être inventive, afin de pouvoir être mise en œuvre aisément.

Par exemple, le règlement de police communal pourrait imposer l'obligation pour les propriétaires de chiens de disposer d'un sac permettant le ramassage d'une déjection canine lors de leur promenade, sous peine d'amende en cas d'absence. Il faut noter que de plus en plus de propriétaires de chiens mettent spontanément en évidence la possession d'un tel sac de ramassage.

Pour conclure, je dirais que les mentalités changent, lentement mais sûrement. C'est surtout au niveau local que des mesures peuvent être prises, avec l'appui et le support de la Région via toutes les actions que je viens de vous citer.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, de nous avoir rappelé les différentes initiatives, les appels à projets et la possibilité pour les communes de pouvoir mettre en place notamment des poubelles spécifiques, continuer à taper sur le clou, comme vous le disiez. C'est important, mais c'est surtout important de mettre à disposition des propriétaires de chiens des poubelles et peut-être aussi des poubelles purement spécifiques pour déjections.

J'entendais un rire au loin, mais Monsieur Wahl, puisqu'il me semblait que c'était vous, vous qui fréquentez comme moi la mer du Nord, vous voyez comme moi qu'il y a énormément de poubelles spécifiques à déjections canines. C'est bien intéressant pour nos bêtes à quatre pattes.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Madame Pécriaux, rassurez-vous, je partage tout à fait votre analyse. C'est simplement dans votre question, vous avez parlé des déjections des propriétaires de chien. Ce sont les déjections des chiens, pas des propriétaires.

(Rires)

Mme Pécriaux (PS). – Je réécouterai le lapsus, mais je suis ravie d'apprendre que vous êtes de mon avis, merci. Je sais aussi que vous avez un chien.

M. le Président. – Je vois que vous êtes très attentif, et cette précision méritait d'être apportée, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). – C'est parce que j'ai un chien que je me sentais parfaitement concerné.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES CONSEILS DE POLITIQUE
ALIMENTAIRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conseils de politique alimentaire ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le 18 décembre 2020, le Gouvernement de Wallonie annonçait les résultats d'un appel à projets visant à soutenir une dizaine de dynamiques territoriales contribuant de manière durable à la relocalisation du système alimentaire wallon. Dans ce cadre, 46 projets seront soutenus pendant trois ans dans toute la Wallonie, pour un montant total de près de 11,7 millions d'euros.

Ce montant sert-il uniquement à la création de conseils alimentaires ou également à soutenir les projets proposés par ces conseils ?

Avez-vous déjà des projets en cours ?

Comptez-vous étendre l'expérience des conseils de politique alimentaire à l'ensemble des communes de Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, l'appel à projets que vous évoquez visait à soutenir l'émergence, le renforcement et l'animation de dynamiques territoriales contribuant de manière durable à la relocalisation du système alimentaire wallon.

Il ne se limitait donc pas du tout exclusivement à la création de conseils de politique alimentaire, mais ouvrait volontairement la porte à un panel plus diversifié de porteurs et de types de projets, afin de s'adapter au mieux aux besoins des acteurs de terrain.

Parmi les 46 lauréats, 6 projets concernent explicitement, en tout ou en partie, la création de conseils de politiques alimentaires.

Tous ont une portée transcommunale importante : à eux 6, ils couvrent 105 communes, et touchent

1 323 000 habitants, soit 36 % de la population wallonne. D'autres projets, sans s'apparenter strictement au concept de conseil de politique alimentaire, visent la mise en place de structures de gouvernance territoriale autour de l'alimentation.

La mise en œuvre de ces projets débutera dans le courant du 1er semestre de cette année et leur mise en réseau sera assurée afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Conjointement, un travail est en cours, afin de :

- mettre au point des outils de diagnostic territorial utiles à ces dynamiques ;
- organiser un accompagnement méthodologique de ces projets pilotes ;
- établir le cadre de base permettant de définir un conseil de politique alimentaire en Wallonie. Cette définition fera l'objet d'une validation par le Collège wallon de l'alimentation durable – le CwAD – dont la réunion d'installation s'est tenue en décembre dernier.

In fine, l'objectif est de mettre à disposition des acteurs locaux qui souhaitent créer un conseil de politique alimentaire un cadre et des outils coconstruits à partir de ces projets pilotes et des expériences déjà en place dans d'autres pays.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Madame la Ministre pour ces informations.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DES COUCHES
LAVABLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation des couches lavables ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, depuis le 1er janvier, les langes d'enfants doivent désormais être jetés dans la poubelle des ordures résiduelles – sac payant ou conteneur à puce, suivant les communes –, comme les langes pour adultes qui étaient déjà collectés avec les déchets résiduels. Cette mesure a comme conséquence directe, une augmentation du coût des déchets pour les parents.

Reste alors une alternative : les couches lavables. Ces couches sont non seulement plus saines, mais

coûtent et polluent également beaucoup moins que les couches jetables. Elles représentent également un plus pour la santé des enfants.

Pour favoriser son utilisation, certaines communes, dont la commune où je suis bourgmestre, Jurbise, ont décidé d'octroyer une prime à l'achat de ces couches lavables.

Comment favoriser l'utilisation de ces couches lavables ? Encouragez-vous ces primes à l'achat ? Quelles sont les alternatives ? Envisagez-vous de mener une campagne de sensibilisation sur la problématique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme vous l'indiquez, depuis ce 1er janvier, les langes d'enfants ne peuvent plus faire partie des déchets organiques collectés sélectivement, à cause de la présence croissante de composés plastiques dans les langes, qui rendent les composts produits de plus en plus difficiles à valoriser.

Un bébé utilisera en moyenne 5 000 couches jetables avant d'être propre, ce qui représente environ une tonne de déchets.

Dès lors, le linge lavable constitue une véritable alternative au linge jetable, je vous rejoins sur ce point. Il représente une alternative écologique, économique et confortable et il permet d'éviter la production d'une quantité impressionnante de déchets.

Par ailleurs, les langes lavables peuvent être réutilisés par un autre enfant de la même famille ou revendus en seconde main. Il est également possible de louer des langes lavables à prix avantageux, afin de tester le système avant d'investir.

Grâce aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008, les communes qui font la promotion de l'utilisation des langes lavables, via des conférences et des démonstrations ou encore via l'octroi d'un kit de démarrage ou d'une prime à l'achat peuvent bénéficier d'un subside, au même titre que les autres actions de prévention des déchets.

Ce subside couvre 60 % des frais engagés et il s'élève à 30 cents par an et par habitant, mais il peut être majoré de 50 cents par habitant lorsque la commune s'investit dans une démarche Zéro Déchet.

Depuis plusieurs années, certaines communes ont déjà bénéficié de ce subside régional pour promouvoir les langes lavables. Très récemment, d'autres communes ont pris contact avec mon administration afin d'en bénéficier prochainement.

Depuis le début de l'année, plusieurs intercommunales telles que le BEP, TiBi, INTRADEL et IDELUX ont fortement renforcé leur communication sur l'intérêt de passer aux langes lavables, via notamment leur site internet.

En outre, et j'en terminerai par là, la COPIDEC, qui réunit l'ensemble des intercommunales de gestion des déchets, prévoit d'éditer dans son magazine web, en mars prochain, un dossier spécifique sur les biodéchets et les langes lavables. Je veillerai à ce que les informations pratiques qui seront contenues dans ce dossier soient diffusées le plus largement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Vous m'avez appris deux choses : que mon petit bout allait utiliser 5 000 couches jetables, c'est énorme. Je vais faire le compte aussi pour voir financièrement.

La deuxième chose, c'est le subside de la part de la Région wallonne. Je l'ignorais totalement et c'est intéressant parce que nous, par exemple, dans la commune, on donne une prime pour l'achat des langes jetables. Je dois dire que cela n'a pas grand succès. Je pense qu'en 2020, on a eu deux demandes. Ce n'est pas énorme et je pense qu'il faut sensibiliser, communiquer sur ces options qui existent et, en plus, de ce subside qui existe de la part de la Région wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES NOUVELLES MESURES
PUBLIÉES PAR L'E-PRTR AUTOUR DU
BROYEUR D'AUBANGE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nouvelles mesures publiées par l'E-PRTR autour du broyeur d'Aubange ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais revenir sur les différentes informations que vous avez partagées avec moi lors de ma question écrite sur le broyeur d'Aubange.

Vous nous aviez partagé les conclusions d'une étude de l'ISSeP qui a réalisé des prélèvements d'eau : un échantillon en « amont » et un échantillon en « aval » dans le cours d'eau récepteur.

Selon toute vraisemblance, les prélèvements réalisés par l'ISSeP l'ont été dans le Brüll, qui est un cours d'eau étranger au zoning industriel, et non dans le Broch, le ruisseau qui longe l'usine et qui fait un peu polémique pour sa pollution. Une analyse publiée par des riverains, et réalisée par une société agréée, a démontré une pollution très inquiétante de ce ruisseau. Cela, c'est pour la première partie.

D'autre part, l'Agence européenne de l'Environnement vient de publier des chiffres de pollution de l'air actualisés. La base de données E-PRTR pour l'ensemble de l'Union européenne, mais avec des données précises pour les communes.

Les données disponibles pour 2017 étaient déjà préoccupantes autour d'Aubange, elles faisaient apparaître un taux de PCB de 10,8 kilogrammes/an, l'un des plus élevés en Wallonie. Les tout derniers relevés, ceux pour l'année 2020, sont encore plus graves : ils atteignent 855 kilogrammes/an.

Dès lors, voici mes questions :

Avez-vous reçu les résultats des nouveaux prélèvements demandés par la Direction des eaux de surface à l'ISSeP en plusieurs points dans le Brüll et le Broch que vous annonciez en décembre 2020 ? Et si vous les avez déjà, pouvez-vous partager avec nous les résultats ?

Vous avez également annoncé une campagne de mesure des rejets atmosphériques par l'ISSeP. Ces mesures ont-elles révélé leurs résultats et surtout, ceux-ci coïncident-ils avec les données alarmantes de l'Agence européenne de l'Environnement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le savez, l'administration s'attelle à ma demande à un suivi rapproché du secteur des broyeurs à métaux.

Un dialogue constructif a pu s'instaurer entre ce secteur et l'administration, afin de maintenir en Wallonie cette activité qui est importante dans une logique d'économie circulaire tout en garantissant et c'est essentiel, un respect de l'environnement et de la santé bien entendu des riverains.

Ce dialogue n'empêche pas le suivi spécifique de chaque installation, dont celle située à Aubange qui n'échappe pas à ces contrôles accrus.

Lors des derniers contrôles, des mesures ont effectivement été effectuées au niveau des eaux de surface dans Le Brüll.

L'aqueduc, qui équipe la zone d'activités économiques, aboutit en effet au niveau de la source du cours d'eau appelé « le Broch », qui est un affluent du ruisseau Le Brüll.

Cet aqueduc reprend plusieurs rejets d'eaux usées industrielles, dont les effluents d'Ecore Belgium et de CMI défense et l'exutoire de la station d'épuration d'Aubange.

Ce petit ruisseau est donc susceptible d'être altéré par diverses pressions.

L'étude de l'ISSeP a porté sur des prélèvements réalisés au niveau du rejet des eaux usées industrielles de l'établissement et sur deux points situés dans le cours d'eau le Brüll, le premier en amont de la confluence du Broch et le second en aval.

Le cours d'eau le Brüll est donc bien influencé par les rejets de la zone d'activités économiques. La réalisation de points de prélèvements dans ce ruisseau et non dans le Broch est motivée par le fait que plusieurs pressions sont susceptibles d'impacter la qualité des cours d'eau et qu'un prélèvement doit préférentiellement être réalisé en dehors de la plume de mélange d'un rejet, – comme ça vous saurez tout sur le plan technique –, ce qui ne semble pas avoir été le cas des prélèvements faits à la demande des riverains. Par ailleurs, certains paramètres comme les métaux n'ont pas été analysés selon la forme du paramètre normé.

Pour clarifier la situation, de nouveaux prélèvements ont été réalisés par l'ISSeP sur les deux ruisseaux et nous sommes dans l'attente des résultats et de leurs interprétations.

Concernant les rejets atmosphériques, l'ISSeP a installé les équipements pour sa campagne de mesures le 3 août 2020 et les a retirés le 19 janvier 2021. Aucun résultat n'est encore disponible, car l'échantillonnage consiste à absorber les polluants sur des cartouches et à procéder à l'analyse des cartouches en laboratoire, une fois l'ensemble des prélèvements terminés. Nous sommes le 26 janvier, si je ne me trompe, il nous faut donc encore un petit peu de temps.

L'analyse complète de l'impact de l'établissement, au regard des nouvelles conditions de son permis, sera disponible fin de ce trimestre.

Concernant la publication des chiffres de pollution dans la base de données E-PRTR, ce sont les exploitants eux-mêmes qui sont responsables du rapportage annuel. Le SPW ARNE valide néanmoins ce rapport.

Les dernières données publiées sont celles de 2017 et correspondent à 10,8 kilogrammes qui sont une donnée calculée par l'administration sur base des éléments dont elle disposait. Pour 2018, la valeur s'élève à 1,78 kilogramme. Pour 2019, la valeur mesurée et communiquée par l'exploitant s'élève à 0,855 kilogramme.

Lors du transfert des données sur le site européen, les virgules n'ont pas été prises en compte et il a fallu corriger cette erreur, avant publication sur le site internet E-PRTR.

Les données issues de contrôle sur le terrain, comme c'est le cas ici, sont bien plus précises et pertinentes que celles publiées sur ce site. Celui-ci permet toutefois une vision plus globale des choses.

Dans ce cas précis, le rapportage a de plus été entaché d'une erreur, mais comme vous pouvez le constater, les données que je viens de vous communiquer démontrent une évolution positive.

Je vous sais attentif à ce dossier, soyez certain que je le serai tout autant, et que mon cabinet, en parfaite collaboration avec l'administration, continuera à suivre particulièrement le secteur des broyeurs à métaux.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Merci pour ces réponses. Pour la première partie, les prélèvements, on attendra effectivement que vous soyez informé des différents résultats.

Pour la deuxième, quelque part, c'est rassurant et je ne vais certainement pas bouder ce plaisir.

Tant mieux si c'est une erreur de rapportage qui fait paraître des taux de pollution atmosphérique élevés dans la base de données BRT Air, ce serait plutôt l'occasion d'avertir en tout cas l'Agence européenne pour corriger ces erreurs.

Effectivement, les données de contrôle de terrain sont certainement celles avec la plus grande granularité comme elles sont moins faciles d'accès. C'est vrai que les riverains ne les ont pas forcément.

C'est en tout cas un dossier, vous le savez bien, qui me tient à cœur, mais qui tient surtout à cœur aux riverains d'Aubange parce que c'est vrai que, comme les autres broyeurs, cela occasionne des nuisances atmosphériques, sonores, de pollution éventuellement de l'eau, comme on peut le suspecter et c'est vrai que c'est difficile de vivre à côté de ce broyeur et je peux comprendre les riverains en attente de solutions de meilleur contrôle et de diagnostic très clair.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES PISTES POUR UN
MEILLEUR ACCÈS À L'EAU POUR LES
PERSONNES FRAGILISÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les pistes pour un meilleur accès à l'eau pour les personnes fragilisées ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, je poursuis la réflexion sur la problématique de la précarité hydrique.

L'eau, on l'a dit, est un droit fondamental pour vivre dans des conditions dignes. Il a été consacré par les Nations Unies. L'eau a été déclarée patrimoine commun dans le Code de l'eau en Wallonie.

Il est évident, on le répète et l'on continuera à le répéter, que personne ne devrait manquer d'eau, et qu'il serait encore plus impensable de limiter l'accès à l'eau en période de crise sanitaire. Dans ce cadre, le Gouvernement a pris toute une série de mesures utiles, même s'il reste du travail.

Je sais, Madame la Ministre, que le Gouvernement a pris toute une série de mesures utiles et qu'il y a encore du travail sur le métier.

On a fait allusion tout à l'heure aux premières auditions qui seront complétées ce jeudi sur la problématique et une série de pistes qui ont été évoquées, entre autres par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, je sais que vous y travaillez au Gouvernement. Je sais aussi qu'il y a l'élaboration du plan de lutte contre la pauvreté chez le ministre-président. Un certain nombre d'hypothèses ont été mises sur la table et j'aurais voulu simplement, évidemment que l'on n'imagine pas deux minutes que vous preniez un engagement formel sur les matières abordées, mais en tout cas que vous donniez un peu votre sentiment sur les pistes sur la table.

Une première consiste à mettre en place un socle de base d'accès à l'eau sous forme de mètres cubes gratuits ou de prix très bas qui devraient donc couvrir, au moins pour les personnes les plus précarisées, la consommation en eau pour une vie digne. C'est une première hypothèse.

Deuxième hypothèse, c'est la mise en place, par exemple, d'un tarif social conjoncturel d'un statut de client protégé conjoncturel à l'instar de ce qui est fait pour l'énergie dans le cadre de la crise covid pendant la

durée du plan de paiement et peut-être pour des groupes cibles.

Enfin, il y avait aussi une remise en question assez fondamentale du coût-vérité de l'eau.

Voilà, Madame la Ministre, pouvez-vous me donner un peu vos sentiments à l'égard de ces pistes pour voir si elles peuvent être creusées, le cas échéant ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, notre Code de l'eau stipule que l'eau fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne et qu'à ce titre les services de distribution d'eau constituent, pour tous les usagers, des services d'intérêt général.

Comme vous, je pense que toute personne a le droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé.

Je reste bien entendu fondamentalement attachée à la gestion publique du secteur de l'eau, gestion publique qui n'est nullement d'ailleurs remise en question. Je souhaite donc d'abord rassurer le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté sur l'un de ses points d'attention exprimés lors des auditions.

Le principe du coût-vérité est un principe issu de l'article 9 de la directive-cadre européenne sur l'eau qui a été transposée en droit wallon au Code de l'eau, articles D5 et D6.

À l'instar du mécanisme de client protégé, le tarif social mis en place dans le secteur de l'énergie, le secteur de l'eau a finalement, lui aussi, instauré un mécanisme de solidarité. C'est le fond social de l'eau. Grâce à ce système, et dans le respect du droit européen, chaque citoyen aide à travers une contribution de 3 cents par mètre cube à payer la facture des ménages dans le besoin, sur base d'un avis du CPAS et donc sans intervention des acteurs de l'eau dans le choix des bénéficiaires de ce mécanisme.

La mise en œuvre d'un tarif social est plus délicate à mettre en œuvre et dès lors qu'existe le Fonds social de l'eau, je préfère m'attacher à améliorer le mécanisme existant. Celui-ci est en outre accessible à toute personne contrainte de gérer son budget avec parcimonie et qu'il n'est pas nécessaire d'être en défaut de paiement pour y accéder.

Vous auditionnez ce jeudi Aquawal qui fédère les acteurs publics du secteur de l'eau et qui pourra vous donner un avis éclairé – je n'en doute pas – sur la

question, en complément de celui du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, de la Fédération des CPAS ou encore de celui remis par la SPGE, qui assure la coordination du Fonds social de l'eau.

Aquawal a mené en 2019 une étude intéressante avec différents scénarios pour une évolution de la tarification, sans trouver une formule présentant des avantages justifiant une réforme.

La tarification progressive appliquée à Bruxelles ou la fourniture de mètres gratuits comme en Flandre, n'apparaissent pas à ce stade comme susceptibles de réduire la précarité hydrique, étant donné la distribution statistique des consommations des ménages wallons.

De ses différentes simulations, un acteur comme Aquawal estime que la tarification actuelle est globalement la meilleure en termes de contribution des ménages, de redistributivité entre ménages, de précarité hydrique et d'utilisation durable de l'eau. Je ne doute pas – je reste vraiment ouverte sur cette question – que vous discuterez peut-être de ces éléments lors des auditions de ce jeudi.

Enfin, n'oublions pas les personnes sans domicile. Je proposerai, dans le cadre de la transposition de la nouvelle directive sur l'eau potable, des mesures nouvelles en matière d'accès à l'eau, notamment relatives aux fontaines publiques et aux sanitaires gratuits.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Je suis tout à fait en accord avec vous sur l'importance de maintenir le caractère public, ce n'est pas remis en cause, j'ai oublié de le préciser. Il n'y a pas de raison que cela le soit, mais en le disant, c'est encore mieux.

Sur le coût-vérité, le client protégé, c'est une directive européenne. Je peux partager cela et le Fonds social de l'eau existe. Le constat que je fais, c'est que c'est peu connu. Très régulièrement, des gens s'adressent à nous en disant : « J'ai des difficultés. Ma facture d'eau, c'est énorme. J'ai consommé le minimum, mais comme on me fait payer quand même un certain nombre d'éléments, cela me coûte cher ». Quand on leur parle du Fonds social de l'eau, ils ne connaissent pas. Il y aurait lieu peut-être d'engager une campagne, si pas de promotion, en tout cas d'information pour être sûr que cette information atteigne les gens les plus concernés.

Nous verrons Aquawal ce jeudi et nous aurons l'occasion aussi de voir avec eux quelle est la meilleure formule. Ils considèrent que, pour l'instant, c'est idéal. On verra si, entre l'idéal et la réalité, il y a un chemin à parcourir et à trouver un objectif commun.

On reviendra vers vous, mais vous suivez cela de près et je vous remercie aussi, parce que, quand on parle des gens qui sont touchés par la précarité, il y a encore ceux qui sont touchés encore plus par la précarité, qui se retrouvent dans la rue. Les mesures que vous comptez prendre ne vont pas régler fondamentalement leurs problèmes, mais vont apporter un peu de dignité à des gens qui sont partis sur le bord du chemin.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RECYCLAGE DES
INSTALLATIONS PRODUCTRICES D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RECYCLAGE DES
ÉOLIENNES EN WALLONIE ET EN EUROPE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Matagne, sur « le recyclage des installations productrices d'énergie renouvelable » ;
- M. Demeuse, sur « le recyclage des éoliennes en Wallonie et en Europe ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, le démantèlement et le recyclage des installations productrices d'énergie renouvelable en Wallonie sont un enjeu très important. Vous en êtes bien consciente. Je pense particulièrement aux éoliennes et aux panneaux photovoltaïques, la durée de vie étant limitée pour ces différents équipements. En effet, l'enjeu est de traiter les déchets plastiques, de béton, de métal, voire même le recours aux terres rares. Comment inscrire ces filières dans l'économie circulaire ?

Actuellement, chaque Région, chaque État, applique ses propres règles pour le démontage des éoliennes. Des opérations de ce type ont déjà eu lieu en Wallonie et vont se multiplier dans les années à venir.

Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ainsi que l'état des lieux législatif sur cette question dans notre Région ?

Qu'en est-il de la responsabilité pour la remise en état du site où sont implantées les éoliennes ? Qu'en est-il de l'état de la situation et du nombre d'éoliennes à démanteler dans les court et moyen termes ?

À l'heure actuelle, quel est le chemin qu'emprunte une éolienne en fin de vie ? On sait qu'aux États-Unis, par exemple, il est procédé à un enfouissement des pales d'éoliennes. Est-ce le cas en Wallonie ?

Quels sont précisément les critères qui invitent la société ou le fournisseur à démanteler son éolienne ? Le démantèlement concerne-t-il l'ensemble de l'éolienne ou seulement une partie ? Quid des fondations ?

Savez-vous s'il existe une intention d'harmoniser la législation entre les différentes entités au niveau européen ? Êtes-vous en contact avec les promoteurs, les acteurs du secteur, pour envisager des solutions de recyclage des éoliennes et des panneaux photovoltaïques ?

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – D'abord remercier M. Matagne d'avoir accepté de retarder un peu sa question pour me permettre d'être à temps pour poser cette question importante.

Madame la Ministre, effectivement, j'aurais voulu revenir avec vous sur cet échange que vous avez pu entamer en séance plénière, mais c'est vrai que le format ne permet pas d'aller dans le détail, donc je me disais que c'était l'occasion de pouvoir creuser cette question extrêmement importante. On sait qu'une série d'éoliennes vont être démantelées dans les prochains mois, prochaines années, en Wallonie, mais surtout de très nombreuses éoliennes vont être démantelées en Europe. On parle de 34 000 – ce sont les chiffres cités – qui devront être renouvelées dans les cinq à dix prochaines années.

Actuellement, en Wallonie, il y a environ 450 éoliennes installées. Avec une durée d'exploitation des éoliennes *onshore* de 20 à 30 ans, on rentre tout doucement dans cette phase de démantèlement, de recyclage et de *repowering* des éoliennes qui sont présentes sur notre territoire. C'est donc un défi industriel, économique et environnemental qui est assez énorme, avec des technologies qui évoluent vite, et l'enjeu du remplacement qui va donc se faire de plus en plus fort.

On a cité des chiffres de 90 % à 95 %, certains parlent de 98 % de la masse de l'éolienne qui est facilement recyclable. Tandis qu'il y a le secteur qui développe de plus en plus de projets qui permettent de recycler ces 2 % à 5 % restants. Ce sont principalement les pales ; M. Matagne vient de l'expliquer. On sait que les éoliennes sont composées de quatre éléments principaux : la nacelle, les pales, le mât et le socle en béton. Seules les pales, qui sont faites de matériaux composites, créent un vrai nouvel enjeu en termes de recyclage en Wallonie. C'est une problématique identique pour d'autres matériaux similaires et bien plus nombreux : les ailes d'avion par exemple, ou les vélos

de course en carbone. Il y a tout un enjeu en termes de filière à créer dans ce domaine.

En France notamment, de grands acteurs viennent de s'associer pour mettre au point de nouveaux systèmes de pales en thermoplastique à 100 % recyclable.

Pour ce qui concerne la Wallonie, vous évoquiez en séance plénière le projet Recypal du centre Terre et Pierre, avec l'objectif de développer des procédés permettant de mettre en place une véritable filière de valorisation pour les pales d'éoliennes.

Dès lors, pourriez-vous m'en dire un peu plus sur la vision de la Wallonie quant au remplacement et au recyclage des éoliennes ?

Vu le potentiel au niveau européen, n'est-ce pas l'occasion d'envisager la création d'une filière complète de recyclage en Wallonie ? Qu'est-il mis en place à cet égard ?

Quelle est l'échéance prévue en ce qui concerne le projet Recypal ? D'autres projets ou perspectives de ce type existent-ils en Wallonie, en lien avec des acteurs belges ou européens ?

Enfin, ne serait-il pas utile de plaider pour des normes identiques au niveau international concernant la mise hors service et le recyclage d'éoliennes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, il est nécessaire de distinguer, d'une part, les panneaux photovoltaïques, et d'autre part les éoliennes, car la gestion de ces installations, lorsqu'elles sont arrivées en fin de vie, relève de législations et de filières de gestion des déchets différentes. Je répondrai donc en deux temps à vos différentes questions.

En ce qui concerne les déchets de panneaux photovoltaïques, ils sont soumis à une obligation de reprise par les producteurs et importateurs de panneaux, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 septembre 2010. Dans ce cadre, les responsables ont choisi d'adhérer à un système collectif de reprise géré par l'organisme de gestion PV Cycle, déjà actif dans les deux autres Régions.

La mise en œuvre de cette obligation en Wallonie a débouché sur un projet de convention environnementale d'une durée de deux ans, qui a été négociée avec les secteurs concernés. D'ailleurs, à ce sujet, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette convention devrait être définitivement approuvée par le Gouvernement très prochainement, en seconde lecture.

Cette convention précise les modalités de mise en œuvre de l'obligation de reprise, qui ont été harmonisées entre les trois Régions, afin que les objectifs de prévention, de réutilisation, de collecte et de recyclage des panneaux usagés fixés soient tous atteints, à savoir notamment un taux global de valorisation de 85 %, avec des objectifs distincts selon les types de matériaux : par exemple 95 % pour les métaux et 90 % pour le verre.

La convention prévoit également que l'organisme de gestion PV Cycle tienne compte du développement d'activités économiques locales, circulaires et à fort impact social, afin de soutenir la filière de traitement des panneaux qui existe déjà en Wallonie. Celle-ci est déjà pleinement opérationnelle, puisqu'elle atteint les taux de recyclage requis.

En ce qui concerne les éoliennes, c'est l'exploitant qui est responsable de la remise en état du site lors de l'arrêt de son exploitation. Celui-ci peut intervenir, soit à l'expiration du permis, soit en fin de vie « matérielle » des éoliennes, soit prématurément s'il est plus intéressant d'installer de nouvelles éoliennes plus performantes. Dans ce cas précis, les nouvelles éoliennes ne sont jamais implantées sur les fondations des anciennes.

Dans tous les cas, une sûreté bancaire est demandée à l'opérateur en début de projet. Cette sûreté permet de garantir le démantèlement, même en cas de défaut de l'opérateur à la fin du permis.

Le démantèlement concerne l'ensemble de l'installation, c'est-à-dire l'éolienne à proprement parler et l'entièreté des fondations, à l'exception d'éventuels pieux profonds. Jusqu'à présent, les permis imposent que les fondations soient détruites sur deux à trois mètres de profondeur.

Dans tous les cas, le retour à l'usage initial du terrain est imposé. Ainsi, en zone agricole, il est généralement demandé qu'environ un mètre de terres arables soit remis en surface pour permettre la reprise des activités agricoles.

En ce qui concerne le recyclage des matériaux démantelés, le béton des fondations et celui des mâts peut être concassé et utilisé dans des empièvements de fondations routières ou pour produire d'autres bétons.

Toutes les parties en métal – fer, acier, aluminium, zinc – sont valorisées dans les filières de recyclage déjà existantes ainsi que le cuivre présent dans les câbles électriques, l'électronique et les transformateurs.

Des solutions ponctuelles existent aussi pour récupérer et réutiliser les terres rares, même si le recyclage coûte, malheureusement, pour l'instant, plus cher que la production de composés électriques et électroniques au départ de ces ressources naturelles, ce qui est bien sûr regrettable.

Les filières de recyclage des matériaux composant une éolienne sont donc déjà bien et largement développées.

À ce jour, seuls les matériaux composites qui composent les pales – les plastiques et fibres de verre surtout – sont encore difficilement recyclables. Ils représentent à peu près 5 à 10 % de la masse d'une éolienne.

En général, les pales démontées et certaines autres pièces, comme des boîtes de vitesse, ont encore une durée de vie de quelques années et sont revendues sur le marché de l'occasion – notamment en Afrique ou en Europe de l'Est –, mais ce marché de l'occasion reste fort limité et il ne sera plus accessible pour les éoliennes en fin de vie quand leur démantèlement massif devra commencer, à partir de 2025, puisque ce marché de l'occasion risque d'être saturé. Le nombre précis d'éoliennes à démanteler dans les prochaines années n'a pas encore été déterminé.

Compte tenu de la limitation des filières de réutilisation et pour éviter de recourir à ce que nous souhaitons éviter, c'est-à-dire l'élimination en décharge ou la valorisation énergétique, les pales usagées peuvent être broyées ou utilisées comme combustible de substitution dans les cimenteries, les cendres produites étant réutilisées pour produire du ciment.

En outre – et c'est là une piste intéressante, comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance plénière –, un certain nombre d'acteurs wallons, réunis autour du centre de recherche Terre et Pierre, collaborent depuis quelques mois à un projet appelé « Recypale ». Ce projet unique en Wallonie a pour objectif de développer des procédés permettant de séparer les différents matériaux constitutifs des pales et de trouver des filières pour les fibres polymères, notamment via une incorporation dans des matériaux de construction.

Dans le cadre de ce projet, une première pale a été démontée et des essais de sciage et de broyage ont été réalisés afin de valider les meilleures options technico-économiques sur site. Les premières étapes de traitement et de purification des fibres ont également commencé ainsi que des essais d'incorporation dans des phases cimentaires.

Contrairement au nucléaire, où l'on se questionne toujours après des décennies sur le devenir des déchets, la question de la gestion des déchets issus des filières de production d'énergie renouvelable trouve donc des réponses, et je m'en réjouis.

Il est certes encore possible d'améliorer la valorisation de certains composants, et il est important que la Wallonie poursuive en ce sens, comme avec le projet Recypale. Les déchets issus de ces filières sont en grande majorité devenus des ressources dans une logique d'économie circulaire.

Pour conclure, je me réjouis que la Wallonie avance vers un recyclage à 100 % de ses éoliennes.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour cette réponse ultra-précise. J'ai appris beaucoup de choses et je vous en remercie. Évidemment, il y a des choses que l'on connaissait.

Vous avez compris le sens de ma question et notamment concernant les fondations des éoliennes qui inquiètent beaucoup d'agriculteurs. C'est pour cela que je suis venu avec la question. Je ne savais pas jusqu'où l'on devait « creuser ». Est-ce suffisant ? Ce n'est pas un jugement, c'est une question.

Je sais que beaucoup d'agriculteurs freinent le développement de projets éoliens parce qu'il y a un stress et une inquiétude derrière la remise en état du site. Il serait peut-être intéressant de communiquer avec eux à ce sujet si vous estimez que la remise en état actuellement valable est suffisante. Si vous envisagez de changer, une remise en état complète du site me semble être un minimum.

Par ailleurs, il y a beaucoup de réactions par rapport aux panneaux photovoltaïques. On entend souvent : « Les panneaux, c'est bien, mais après on les entasse dans des décharges de panneaux photovoltaïques ». On sait que c'est plus complexe à recycler.

Il est vrai que la Wallonie s'est inscrite comme pionnière dans le recyclage. C'est une filière qui génère beaucoup d'emplois et des emplois de différents niveaux, pour le dire poliment.

Donc, je pense que l'on a tout intérêt à travailler le sujet jusqu'au bout. Je vous remercie de l'attention que vous pourrez donner à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'était positif de pouvoir aller au fond de la question et donc, d'avoir l'ensemble des précisions. Je crois beaucoup aux projets en cours que vous avez cités et il y a un potentiel énorme, à la fois en termes environnementaux, mais aussi comme levier de développement économique via le déploiement de cette nouvelle filière en devenir qui va avoir des opportunités de débouchés assez importantes dans les prochaines années.

Le fait de soutenir cette nouvelle filière s'inscrit dans les objectifs d'économie circulaire que l'on veut défendre au niveau wallon et c'est aussi une vraie vertu, via le levier éolien et reconversion de l'éolien, d'entraîner d'autres filières qui sont peut-être moins soucieuses du recyclage. Je parlais de la filière des ailes d'avions ou d'autres composés identiques, mais pour d'autres applications.

Tout cela est très positif et va permettre d'avancer en la matière et de créer une expertise en Wallonie sur ces dossiers-là.

Je trouvais aussi la comparaison avec les déchets nucléaires particulièrement pertinente. Moi, vivant à Huy et à Tihange, où les déchets sont stockés et risquent de l'être encore pour au moins une centaine d'années, avant d'être stocké ou enterré quelque part, pour des millions d'années, il est important de pouvoir aussi rappeler qu'il existe des perspectives et il est important de le souligner. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. WAHL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE COÛT-VÉRITÉ DES
DÉCHETS ET L'INCINÉRATEUR DE VIRGINAL
»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wahl à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le coût-vérité des déchets et l'incinérateur de Virginal ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). – Madame la Ministre, les citoyens sont de plus en plus attentifs – et c'est une excellente chose – au tri des déchets. Il y a un civisme plus important qui est en train de se mettre en place même si l'on doit encore regretter beaucoup de choses.

On ne peut que féliciter vos dernières initiatives en ce qui concerne le dépôt sauvage et ce que vous comptez prendre comme mesure. Nous sommes entièrement partisans de cela. Ce sont des mesures courageuses et je tiens à le souligner.

Ceci dit, le coût du tri des déchets augmente systématiquement, de plus en plus alors que l'on y porte une attention de plus en plus importante. Je n'ai pas la solution, c'est plus une réflexion. La question est plutôt de savoir s'il n'est pas temps de chercher à revoir les mécanismes de calcul du coût-vérité et de son financement.

En effet, dans ma commune et dans d'autres, il y a une incompréhension ; les coûts augmentent, il a fallu augmenter la taxation à cet égard-là, d'où une certaine incompréhension.

Le deuxième aspect de ma question est différent, mais y est quand même lié aussi. Je connais – et ce n'est pas mon voisin de gauche qui va me désavouer – le fait que vous n'avez pas les mêmes vues que l'intercommunale du Brabant wallon en charge de la

gestion des déchets, in BW, sur l'incinérateur de Virginal.

Sur la deuxième ligne, je ne veux pas entrer dans le fond du débat parce que ce n'est pas l'objet de la question, mais il n'en reste pas moins que s'il n'y a pas de rénovation, l'on va envoyer sur les routes des déchets par camions vers l'Allemagne en nombre considérable. Dès lors, je reste un peu perplexe, mais tel n'est pas l'objet de ma question. Je ne suis pas ici pour donner mon point de vue, mais qui n'est pas le même que celui de mon voisin.

Ma question, Madame la Ministre, est la suivante : quelles sont les suites réservées à ce dossier ? Il y a encore eu des articles dans la presse. N'est-il pas temps de se mettre autour de la table, si ce n'est déjà fait, pour voir les éléments des uns et des autres ? Je connais la Déclaration de politique régionale, j'entends le raisonnement d'in BW, qui me semble ne pas manquer d'un certain nombre d'éléments pertinents – pas impertinents – dans l'hypothèse où il devait y avoir la suppression de la deuxième ligne, et, à terme, éventuellement, de l'ensemble.

On a un problème. Et très clairement, je crois que les citoyens ne s'y retrouvent plus très bien. Je voulais connaître plus exactement l'état des négociations ou des contacts qu'il y a avec l'intercommunale concernée.

M. le Président. – Il est vrai que votre voisin de gauche aurait pu poser la même question, avec un autre argumentaire. Il aurait très bien pu : il est sensible également au sujet.

M. Wahl (MR). – On est assez habitués à cela.

M. le Président. – C'était une petite parenthèse.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, notamment sur base des questions de votre voisin, de me positionner sur la nécessité à la fois de réviser le mécanisme actuel du coût-vérité, afin de le rendre plus cohérent, plus juste et plus incitatif. Puis – pour la petite blague –, sur le dossier plus spécifique de l'incinérateur sur lequel je reviens dans un instant.

En ce qui concerne le mécanisme du coût-vérité, les travaux qui doivent mener à une adaptation efficace de ce mécanisme sont bien entamés.

Pour aboutir à des propositions de modifications législatives, mon cabinet attend les conclusions et les recommandations de l'étude que nous avons lancée sur la mise en place des observatoires des mesures sociales et des coûts techniques de gestion des déchets ménagers, en lien avec l'application du coût-vérité et l'analyse des règlements communaux. Les résultats de

cette étude sont attendus dans le courant du premier quadrimestre de cette année.

De premières pistes d'amélioration du mécanisme ont déjà été identifiées, en vue d'être discutées au sein du comité de pilotage de l'étude qui réunit notamment l'Union des villes et communes de Wallonie et l'ensemble des intercommunales de gestion des déchets, à travers la COPIDEC.

En ce qui concerne les travaux de rénovation qui sont envisagés pour l'incinérateur de Virginal, j'ai rencontré les responsables de l'intercommunale InBW le 13 novembre dernier, afin de faire le point sur le dossier et d'écouter leurs arguments.

Le département des permis et autorisations a également tenu une réunion de travail le 26 octobre 2020 avec les représentants de l'intercommunale. Cette réunion informelle avait pour objectif de faire le point sur les différentes démarches administratives à entreprendre pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux de rénovation programmés sur l'unité d'incinération de Virginal.

Je n'ai pas attendu ce dossier pour établir le dialogue avec les gestionnaires publics des infrastructures de gestion des déchets, puisque mon cabinet, mon administration et les représentants de la COPIDEC et de l'Union des villes et des communes se réunissent régulièrement au sein d'une plateforme de concertation, pour anticiper d'éventuels problèmes et discuter des mesures à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la Wallonie. Vous n'avez pas rappelé en détail la DRP, mais nous la connaissons tous : très ambitieuse tant en matière de transition vers le zéro déchet, d'économie circulaire, mais aussi de réduction de l'incinération des déchets et de la mise en CET.

Par ailleurs, des concertations plus techniques sont également envisagées avec les acteurs dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route des infrastructures de gestion des déchets qui – je le rappelle – est ce fameux plan qui est censé nous donner cette vue globale des besoins en matière d'infrastructure de gestion des déchets à tous niveaux confondus.

Pour conclure et revenir à la province qui vous et qui nous est chère, l'enjeu de la réduction du volume de déchet par habitant y est particulièrement important, puisqu'elle est de l'ordre de 145 kilogrammes par an, avec des maxima de 170 kilogrammes dans certaines communes, alors qu'elle est de l'ordre de 135 kilogrammes par an pour l'ensemble de la Wallonie.

Cette situation est notamment le résultat des choix passés en matière de prévention et de gestion des déchets en Brabant wallon. L'intercommunale InBW m'a confirmé que la réduction de la poubelle des Brabançons était dorénavant une priorité, ce que j'approuve et soutiendrai en étant attentive aux évolutions concrètes.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Nous allons attendre les résultats de l'étude, parce que sur le coût-vérité, vous avez fait les démarches qui étaient nécessaires. Nous allons attendre la suite.

Sur le fait qu'il y a surproduction, cela justifie les mesures que vous avez prises. Mais la problématique devant laquelle on se trouve est que les dépôts sauvages sont inacceptables, mais il y a plus de dépôts sauvages, parce qu'il y a également une augmentation du coût. Je ne défendais pas cela comme thèse, parce que lorsque je vois les dépôts sauvages et lorsque je devine parfois les auteurs, je ne pense pas que ce soit un problème de coût. C'est un problème d'incivisme et parfois, des gens BCBG si vous voyez ce que je veux dire, ce qui m'énerve d'autant plus.

En ce qui concerne l'incinérateur de Virginal, je m'en réfère à la Déclaration de politique régionale. Je ne vais pas entrer en contradiction avec celle-ci. Il n'en reste pas moins qu'on n'avait pas dit qu'on allait tout supprimer. Ce n'est pas dit dans la Déclaration de politique régionale en tant que tel, en tout cas pas tout de suite. Je dis attention aux autres options. J'ai entendu la question précédente disant « Oui, c'est très bien à propos du nucléaire. Quand il n'y aura plus de nucléaire, il n'y aura plus de déchet ». C'est tout à fait exact, mais il y aura peut-être d'autres déchets. Voilà c'est simplement, malheureusement il y a toujours un dommage collatéral à toute décision politique que l'on prend. Je n'ai pas encore vu une décision qui n'était pas sans impact.

La suppression d'une des lignes de Virginal aura des impacts si l'on sait les assumer je n'ai pas de problème, si le dommage qui en résulte est plus considérable que l'existant, il faudra quand même se poser la question.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA COLLECTE DES
VÊTEMENTS ET LA SITUATION DES BULLES À
VÊTEMENTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte des vêtements et la situation des bulles à vêtements ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, si mon collègue m'y autorise, après les incinérateurs dépassés, les vêtements usagés. C'est l'objet de ma question que je vous soumetts aujourd'hui.

Je vois que M. Wahl brûle d'impatience de m'entendre. Plus sérieusement, Madame la Ministre, certaines bulles de rassemblement de vêtements n'ont pas fier aspect en ce moment : elles débordent. Les responsables ? Le confinement et les congés de fin d'année. « Nous avons déjà connu, explique Geneviève Godard, chargée de communication du groupe Terre, lors du confinement de printemps, une prise d'assaut des bulles. Les dépôts de textiles étaient supérieurs à la moyenne. Cette fois, durant ce second confinement, l'occasion de vider sa garde-robe s'est trouvée renforcée par le congé scolaire de Noël. »

Les trois entreprises collectrices que sont Terre, Oxfam-Solidarité et Les Petits Riens (Solid'R), qui identifient les entreprises sociales et circulaires actives dans la récupération, se réjouissent bien sûr que 85 % des collectes soient revalorisées. Ce qui est évidemment assez exceptionnel. Au total, rappelons-le, c'est quand même quelque 900 personnes qui travaillent dans la filière textile de seconde main en Belgique.

Ces acteurs remarquables de l'économie circulaire que nous appelons de tous nos vœux, travaillent à merveille et en combinant les 3E pour Environnement, Emploi et Économie circulaire. Il n'empêche, pour bon nombre de nos concitoyens, la situation n'est pas satisfaisante parce qu'ils se plaignent, et parfois avec raison, à la fois de la saturation des bulles, du manque de propreté qui les entoure, mais également de la couverture de ces bulles dans les différentes zones de la Wallonie. En effet, celles-ci font parfois défaut en nombre et je dirais même en présence.

Dès lors, Madame la Ministre, ne faudrait-il pas dans votre volonté, tout à l'heure je l'ai saluée à propos de l'incivisme, développer le réseau de ces bulles, y compris en milieu rural ou semi-rural pour inscrire toutes ces communes et quartiers dans une stratégie d'économie circulaire ?

Quel est le taux de couverture actuel et pour combien de communes ?

De nouvelles aides à l'emploi ne seraient-elles pas nécessaires pour étendre le réseau de collecte dans une perspective d'économie circulaire totale et complète en Wallonie ?

Par ailleurs, la filière de recyclage des vêtements usagés est-elle suffisamment bien organisée puisqu'il y a différents maillons, à la fois les magasins de seconde main, les friperies, les dons aux associations caritatives et la valorisation in fine du textile résiduel ?

Quelles nouvelles initiatives comptez-vous prendre pour renforcer cette stratégie intégrée qui a déjà enregistré de très beaux succès malgré les quelques inconvénients que je viens de rappeler ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le savez, la mise en place de bulles à vêtements est soumise à une autorisation délivrée par les communes. Chaque collecteur de textiles usagés doit donc conclure une convention avec chaque commune, et transmettre une copie à mon administration.

Sur cette base, actuellement, seules 8 communes wallonnes ne proposent pas ce service à leurs administrés.

Au 31 décembre 2018, le réseau wallon comptait 3 414 bulles à textiles pour 3 630 000 habitants, soit 0,94 bulle pour 1 000 habitants, alors que le maillage idéal devrait être de 1 bulle pour 1 000 habitants, selon les estimations effectuées par la Fédération Ressources lors de l'élaboration du Plan wallon des déchets-ressources en 2018.

La couverture théorique idéale est donc pratiquement atteinte, ce qui ne signifie pas nécessairement que toutes les bulles soient correctement réparties sur le territoire wallon, aux endroits les plus adéquats.

Il y a donc peut-être encore moyen d'optimiser le réseau sur ce point particulier, en entamant un travail de réflexion avec les entreprises sociales et circulaires concernées, sous la houlette de la Fédération Ressources que mon cabinet questionnera à ce sujet.

Lors du premier confinement, il y a eu une forte augmentation des dépôts sauvages dans et autour des bulles à textiles des entreprises sociales labélisées Solid'R. Ces dépôts étaient principalement constitués de vêtements et de déchets en tous genres.

Pour la période de fin d'année, les opérateurs de collecte des textiles n'ont pas constaté de débordements exceptionnels des bulles comparativement aux autres années, si je m'en tiens aux informations qui me sont rapportées toutes les semaines par mon administration dans le cadre du monitoring que j'ai mis en place pour suivre les effets de la crise sanitaire sur la gestion des déchets.

En ce qui concerne l'organisation de la filière, qui fonctionne assez bien depuis de nombreuses années, on estime que près de 45 % des quantités de textiles déposés sont récupérés par les entreprises sociales labélisées Solid'R.

Près de 60 % de ces quantités collectées sont réutilisées en Belgique et à l'étranger. Un peu plus de 20 % rejoint des filières de recyclage et moins de 20 %, en ce compris les autres déchets collectés autour des bulles, sont valorisées énergétiquement.

La réutilisation se fait via la vente des vêtements dans un réseau de boutiques de seconde main dont une

centaine sont réparties sur le territoire wallon. Le développement de ce réseau est toujours en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de la subvention que nous allouons à la Fédération Ressources, plusieurs actions sont sur le métier afin de développer de nouvelles stratégies de collecte, de traitement et de commercialisation des textiles.

Parmi celles-ci, je citerai le lancement d'appels à projets pour encourager le développement de projets pilotes et la participation aux travaux de RREUSE sur la mise en place d'une obligation de reprise des déchets textiles contenant des objectifs de réemploi, afin de soutenir l'économie sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie Mme la Ministre. Je pense que la situation est différente d'une région à l'autre. Dans notre région du Brabant-wallon, on a mis du temps – reconnaissons-le – à découvrir la collecte de vêtements, bien plus tard que les recyparcs ou les bulles à verre.

Certaines communes ont connu un réel succès. Plus les bulles sont utilisées et plus elles sont saturées. On voit alors malheureusement que l'on dépose les caisses à côté ; ce qui dégrade l'environnement de la bulle concernée et rebute un certain nombre de nos concitoyens.

J'ai donc le sentiment qu'il faudrait peut-être voir la corrélation entre la présence des bulles, leur succès, pour voir s'il ne faut pas les étoffer. En effet, dans d'autres endroits, les bulles sont moins sollicitées même s'il faut les maintenir, que les choses soient claires.

Je crois qu'il est vraiment utile – et je peux vous encourager tout en vous en remerciant – de procéder à une étude en concertation avec le secteur concerné pour voir la juste proportion du nombre de bulles, de leur fréquentation dans les différentes zones de Wallonie. Ceci dit, je pense que nous avons fait des progrès considérables. À nous de parfaire encore ce système et cette filière de recyclage du textile.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE MANQUE DE PERSONNEL
AU SEIN DES DIRECTIONS EXTÉRIEURES ET
DES CANTONNEMENTS DU DÉPARTEMENT
DE LA NATURE ET DES FORÊTS (DNF) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le manque de

personnel au sein des directions extérieures et des cantonnements du Département de la nature et des forêts (DNF) ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, les tâches confiées au DNF, sur le terrain, sont multiples et essentielles, à la fois pour les communes et pour l'avenir de notre patrimoine forestier.

Plans d'aménagement, planification et suivi des travaux forestiers, martelage, catalogues et suivi des ventes de bois, gestion de la chasse, autant de missions – ma liste est ici non exhaustive – à assurer dans un contexte environnemental de plus en plus préoccupant, dont il faut impérativement apprendre à tenir compte et pour lesquelles les directions extérieures et les cantonnements ne disposent pas toujours du personnel nécessaire.

Le DNF est, en effet, en sous-effectif permanent, obligé de faire des choix parmi ses missions de base et de parer au plus urgent.

C'est une situation qui n'est ni nouvelle ni satisfaisante, difficile aussi pour de nombreux agents fatigués de seulement être perçus comme les gendarmes de la forêt.

Quand peut-on espérer voir cette situation changer ? Avec quels moyens ?

Ce serait un excellent signal qu'un changement profond soit à l'œuvre dans la façon d'appréhender le futur de nos forêts.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, il existe en effet des problèmes de personnel au niveau du Département de la Nature et des Forêts – DNF.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder le sujet antérieurement. Je vous présente ici le dernier point de la situation.

Au niveau des gardes forestiers, nous constatons toujours de l'ordre de 10 % de triages vacants, ce qui constitue une situation chronique dans la mesure où le recrutement des agents prend un certain temps.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'est prévue la faculté de désigner des intérimaires pour des périodes limitées, et pour au maximum deux fois six mois.

L'examen destiné à reconstituer une nouvelle réserve de recrutement devrait débuter début février et nous pouvons donc espérer l'arrivée en triage des lauréats avant les vacances estivales.

Pour le management, par contre, la dernière vague de promotion des chefs de brigade n'a vu l'inscription que de quatre candidats alors que 25 postes étaient ouverts. Pour ces derniers et pour les gradués en cantonnement, la solution pourrait être trouvée dans une réorganisation limitée des services du DNF. Ce processus est d'ailleurs initié en concertation avec les organisations syndicales.

Pour les chefs de cantonnements, le cadre est complet et pour les directeurs, la demande d'ouverture des postes de Namur, Arlon et Malmedy a été faite la semaine dernière.

Enfin, pour le personnel administratif, des mutations et engagements récents ont permis ou vont permettre de pourvoir une partie significative des postes inoccupés.

Je resterai évidemment attentive à ce que cette situation, qui n'est pas encore pleinement satisfaisante, évolue positivement, parce que je vous rejoins totalement, il faut impérativement que ce service puisse fonctionner. C'est un service essentiel au fonctionnement et à la bonne gestion de nos forêts.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je sais que vous êtes consciente du manque de personnel. On parle en effet de 10 % de triage vacant, c'est énorme.

Je vous entends parler d'interimaires. Je pense que c'est une solution, sur le court terme, et qui est très peu satisfaisante, parce que les agents ont besoin de connaître le terrain. Deux fois six mois, on passe dans un endroit, on ne s'y implique pas. Ce sont vraiment des solutions à court terme et de dépannage. Je vous rappelle quand même que la Wallonie, c'est 530 000 hectares de forêt, c'est 30 % de notre territoire. Je pense qu'il y a aussi un rôle en termes de sylviculture et je pense que l'on peut y revenir plus tard.

On doit vraiment axer les formations sur la gestion sylvicole et peut-être mettre un peu de côté l'aspect contrôle. Je pense que l'on en parle beaucoup, peut-être à mon sens beaucoup trop.

La gestion sur le terrain me paraît primordiale pour pouvoir conserver ce patrimoine important. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RESPECT DES
ENGAGEMENTS FINANCIERS EN MATIÈRE DE
BIODIVERSITÉ »**

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PARTICIPATION DE LA
WALLONIE AU ONE PLANET SUMMIT
CONSACRÉ À LA BIODIVERSITÉ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Pécriaux, sur « le respect des engagements financiers en matière de biodiversité » ;
- Mme Kelleter, sur « la participation de la Wallonie au One Planet Summit consacré à la biodiversité ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, suite au Sommet de la planète de Paris, de nombreux États et grandes entreprises ont promis, notamment, de consacrer 30 % de leurs engagements financiers, en faveur du climat, à la protection de la biodiversité. Selon un rapport d'audit de KPMG publié lundi, seulement un quart des entreprises s'intéressent à la perte de la biodiversité.

La ministre fédérale Zakia Khattabi, interviewée récemment, estime qu'avec la COP26, cette année sera capitale pour la lutte contre le réchauffement, mais elle le sera aussi pour la biodiversité, avec la 15e Conférence des Nations-Unies, où la Communauté internationale doit s'accorder sur un plan d'action pour stopper l'érosion dramatique de la diversité biologique.

Toutefois, une large partie de ces compétences sont régionales. Il s'agit de la responsabilité du Gouvernement de mettre en œuvre une stratégie électorale qui implique les entreprises, mais également les citoyens en tant que consommateurs.

Dès lors, Madame la Ministre, où en sont les débats quant au sujet de cette stratégie en CIM ? Quelle est la position de la Région wallonne par rapport aux promesses faites de consacrer 30 % des engagements financiers du climat à la protection de la biodiversité ? La Wallonie va-t-elle respecter ces engagements ? Enfin, pouvez-vous nous faire le point sur la stratégie Biodiversité 360° ? La stratégie définitive sera-t-elle bien prête pour septembre 2021 ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Madame la Ministre, le 11 janvier dernier s'est tenu le One Planet Summit consacré à la biodiversité à Paris.

D'abord une question : la Wallonie a-t-elle participé, directement ou au sein d'une délégation belge, à ce *summit*, à cette rencontre ? Le cas échéant, quels engagements y ont été pris ?

Lors de ce sommet, plusieurs alliances ont été lancées. Deux de ceux-là ont retenu mon attention toute particulière : d'abord l'alliance nommée PREZODE qui vise à prévenir de nouvelles pandémies issues de réservoirs d'animaux et la Coalition de haute ambition pour la nature qui défend la mise sous protection de 30 % des espaces terrestres et maritimes d'ici 2030, l'une des mesures phares qui sera aussi discutée à la COP15 pour la biodiversité à Kunming.

Quelle est votre position sur la participation wallonne à une de ces alliances ?

Quelles stratégies poursuivez-vous afin de prévenir de nouvelles pandémies issues de réservoirs d'animaux ici en Wallonie ?

Et où en est-on en Wallonie en termes de mise sous protection du territoire ? On sait que les parcs naturels couvrent en ce moment 32 % de la Wallonie, mais les parcs naturels ne constituent pas un statut de protection stricto sensu. Et sachant aussi qu'il existe plusieurs statuts de protection différents, et aussi vu les ambitions de la DPR en matière de création de nouvelles aires protégées.

Le « One Planet Summit » était censé mobiliser la communauté internationale en amont du Congrès mondial pour la nature, prévu en septembre à Marseille, mais surtout en vue de la COP15 pour la biodiversité et auquel madame la ministre compte participer.

Avez-vous eu des contacts avec vos homologues des autres entités fédérées et en particulier avec la ministre de l'Environnement au niveau fédéral, Zakia Khattabi, pour défendre les positions wallonnes et afin d'établir une stratégie belge en vue de la COP15 ? Si oui, quels éléments ressortent de ces discussions ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames les Députées, les dégradations de l'environnement d'origine humaine, inhérentes à nos

modes de production et de consommation non durables, ont des effets qui se marquent à la fois sur le changement climatique, sur la perte de biodiversité, et sur le risque de pandémie. Il semble donc effectivement pertinent – et je vous en remercie – de mettre en lien les différentes questions qui s'y rapportent.

Concernant la participation au « One Planet Summit », des représentants de la Wallonie ont suivi les débats mais la Belgique n'a pas été invitée à intervenir formellement.

En ce qui concerne l'adhésion de la Belgique à la Coalition haute ambition pour la nature et les peuples qui défend la protection de 30 % des espaces terrestres et maritimes d'ici 2030, des contacts sont en cours avec les coprésidents du groupe intergouvernemental de la Coalition, qui sont le Costa Rica et la France. Je suis favorable à l'adhésion de la Belgique à cette Coalition, et j'ai demandé à mon administration de soutenir cette position pour la Wallonie.

L'initiative PREZODE soutient l'intégration et le renforcement des réseaux de santé humaine, animale et environnementale en phase avec ce concept de *One Health*, une santé, qui intègre ces différents éléments. Ce projet vise à mieux évaluer et détecter les menaces d'émergence de zoonoses et à développer les actions de préventions. Je compte demander à mon administration là aussi d'examiner l'opportunité de rejoindre cette initiative, tenant compte des actions en la matière déjà en cours, et à renforcer.

La problématique des zoonoses figure dans le plan Environnement-Santé sous l'angle des maladies vectorielles. Les actions prévues jusqu'à présent dans ce plan visent à organiser une lutte active contre des maladies transmissibles à l'homme déjà connues, et utilisant des vecteurs animaux bien identifiés comme les tiques et les moustiques. Il est vraisemblable que lors de la révision à mi-parcours, des enseignements seront tirés de la pandémie que nous vivons actuellement.

Je plaiderai notamment pour une attention plus grande à la santé de nos écosystèmes sur lesquels s'appuie notre propre santé, ainsi que pour une extension éventuelle de la surveillance à des espèces qui sont potentiellement vecteurs ou réservoirs de maladies. La stratégie actuelle de lutte contre les maladies issues de la faune sauvage s'articule autour de trois volets.

Tout d'abord, la surveillance de la faune sauvage visant une détection rapide de tout risque sanitaire émergent. Deuxièmement, la mise en place d'un cadre légal, et enfin, troisièmement, l'échange d'informations sanitaires avec les autres entités fédérées, le Fédéral, les Institutions internationales et les pays voisins. Les priorités du réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, financé par la Région, seront orientées vers les maladies émergentes, comme ce fut le cas en 2020 où

une surveillance spécifique a été mise en place pour le SARS-CoV-2 et pour la grippe aviaire.

Complémentairement, mes services travaillent actuellement à la transposition dans le droit régional du règlement 2016/429 du Parlement européen relatif aux maladies animales transmissibles lesquelles portent principalement sur les maladies des animaux domestiques, mais également sur celles des animaux sauvages terrestres et aquatiques.

En ce qui concerne la préparation de la COP15 de la CBD, la Wallonie participe activement à la définition des positions belges via le groupe directeur biodiversité du CCPIE et y défend un haut niveau d'ambition à la hauteur de l'enjeu. Une discussion est prévue prochainement avec ma collègue au niveau fédéral Zakia Khattabi, et je m'assurerai d'une convergence de vues pour ce qui concerne le niveau d'ambition de la Belgique. Consacrer à la prévention de la biodiversité, une part des budgets de l'Union qui seront dédiés à l'action pour le climat, me semble en effet fondamental. Il s'agit de développer des synergies entre les politiques du climat et de la biodiversité aux fins d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par les stratégies européennes en la matière.

À ce stade, la Région wallonne ne s'est pas engagée sur un chiffre. Je compte interpellier mon collègue compétent en la matière et demander que la Wallonie soutienne une position ambitieuse sur ce point, en accord avec la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Celle-ci rappelle, je cite, que « la restauration de la nature contribuera de manière appréciable à la réalisation des objectifs en matière de climat et souligne que la nécessité de réserver pour la préservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, une part conséquente des 30 % du budget de l'Union qui seront consacrés à l'action pour le climat. »

Concernant les territoires protégés en Wallonie, on estime qu'actuellement 16,7 % du territoire wallon est couvert par des zones favorables à la biodiversité, à savoir :

- des aires protégées, à peu près 1 % du territoire ;
- des sites Natura 2000, environ 13 % ;
- ainsi que d'autres aires gérées spécifiquement en faveur de la biodiversité, comme des réserves forestières ou des îlots de conservation, en application du Code forestier.

La stratégie biodiversité 360 de la Wallonie visera à s'aligner sur les objectifs européens de 30 % de protection du territoire à l'horizon 2030. Cette stratégie, pour terminer, sera soumise à des concertations durant le premier semestre 2021. Le projet revu sera ensuite présenté au Gouvernement wallon d'ici septembre 2021. L'adoption définitive de la stratégie biodiversité 360° ne pourra cependant avoir lieu qu'à l'issue d'une procédure d'enquête publique, ainsi que d'un rapport sur les

incidences environnementales, lesquelles s'étaleront sur une période de plusieurs mois.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse extrêmement détaillée et complète.

Nous espérons que l'objectif du Gouvernement d'enrayer le déclin de la biodiversité régionale dès 2030 est d'aboutir à terme à une biodiversité préservée, restaurée, reconnue pour sa valeur, ainsi que pour sa contribution à la prospérité de notre société du bien-être humain pour être réalisée grâce aux différentes mesures actuellement prises. Merci pour le travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – J'aimerais bien aussi remercier Mme la Ministre pour cette réponse qui contient beaucoup de détails.

Je retiens en tout cas que vous espérez de vous aligner sur les 30 % de territoire protégé en 2030, ce qui représentera un doublement des zones favorables à la biodiversité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est ambitieux. Je vous soutiens pleinement dans cette aventure.

Nous ne sommes effectivement pas à l'abri d'un risque de maladie infectieuse issue aussi de notre territoire. Je suis extrêmement contente que vous soyez sur le coup. Mme Ursula Von der Leyen, la présidente de la Commission, demandait un de ces jours un accord de Paris sur la biodiversité. Je vous souhaite tout le meilleur dans les négociations à la COP15 à Kunming pour aboutir à un tel accord.

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ABATTAGE D'ARBRES REMARQUABLES À HÉRON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'abattage d'arbres remarquables à Héron ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Madame la Ministre, la semaine passée, plusieurs arbres remarquables ont été abattus sans permis au centre de Héron. À plusieurs reprises, un promoteur veut y construire des appartements. Le bourgmestre a directement décidé de stopper ces travaux, car, pour abattre un arbre remarquable – vous le savez bien –, un permis est

obligatoire et la commune dit n'avoir eu aucune information de la part du promoteur sur le fait qu'il y avait des abattages prévus dans le cadre du projet. C'est la raison aussi pour laquelle les services communaux n'ont pas pu prévenir l'abattage de ces arbres remarquables.

Un des habitants de Héron qui était hautement choqué et qui est un peu la voix de beaucoup d'autres habitants de Héron s'exprimait comme suit, dans un reportage de la RTBF : « On ne pensait pas que des gens, à l'heure actuelle, pouvaient encore détruire un patrimoine rural aussi important en si peu de temps et sans aucun remord. » Je n'ai rien à ajouter à cela et je trouve qu'il faut faire tout pour éviter que cela se reproduise à l'avenir.

C'est pourquoi j'aimerais bien vous poser les questions suivantes.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce qui s'est passé ? Qu'avez-vous fait pour régler la situation ? Une réunion sur place entre le DNF et la commune a eu lieu. Avec quels résultats ?

Pour le deuxième volet de ma question, la préservation des arbres et haies remarquables est un enjeu à la fois environnemental et patrimonial de notre Région. Cet enjeu est fréquemment interrogé lors des demandes de permis d'urbanisme. C'est pourquoi le Code du développement territorial régit leur identification et leur protection.

Le CoDT prévoit entre autres à chacun de proposer au service du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement désigné à cette fin, un arbre, un arbuste ou une haie qui présente un ou plusieurs des critères mentionnés. Or la cellule « Arbres remarquables » du SPW, faute de personnel disponible et compétent en la matière, ne serait pas en mesure de donner suite à cette obligation légale. Confirmez-vous cette information ? Pouvez-vous me dire si cette situation sera bien résorbée au plus vite ? Que mettez-vous en place pour y parvenir ?

Où en est la publication de toutes les listes d'arbres remarquables qui ont été actualisées ? Dans une réponse à ma collègue Hélène Ryckmans le 7 janvier 2020, votre collègue du Gouvernement, le ministre Willy Borsus, indiquait qu'il y avait retard en la matière ; or, la publication des listes actualisées est aussi importante pour prévenir des faits comme on les a vécus à Héron.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le Département de la nature et des forêts a en effet constaté l'abattage d'arbres remarquables dans le cadre de la construction d'un projet immobilier sur la commune de Héron.

Comme signalé, il apparaît que le permis d'urbanisme octroyé ne tenait pas compte de la présence sur le site d'arbres listés et réputés remarquables. L'ordre oral d'arrêter les travaux a dès lors été signifié ce 15 janvier et un procès-verbal d'infraction a été dressé et sera prochainement transmis au Parquet.

Les premiers éléments d'enquête mettent en avant des manquements dans l'introduction de la demande de permis, ainsi que dans son traitement par les différentes instances compétentes. En effet, si les arbres ont été omis du dossier, ni la commune ni les services du fonctionnaire délégué n'ont réalisé les vérifications nécessaires à partir du géoportail de la Wallonie, ce qui est éminemment regrettable.

En outre, il apparaît que l'entrepreneur a répondu à la demande d'un riverain d'abattre un arbre remarquable, sans qu'aucune démarche administrative ne soit entreprise. La procédure judiciaire en cours permettra dès lors d'éclaircir les responsabilités de chaque intervenant sur ce dossier.

La procédure réglementaire d'actualisation des listes communales définie par l'article R.IV.4.9 du Code wallon du développement territorial a-t-elle bien été prise en charge par le Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie, en collaboration avec le DNF ? Les listes ont été vérifiées par le DNF et transmises la semaine dernière au SPW TLPE pour ensuite recevoir l'aval des deux ministres compétents, à savoir mon collègue Willy Borsus et moi-même.

Lancée en décembre 2018, cette procédure devrait voir l'aboutissement de l'officialisation des listes actualisées avant la fin de l'année 2021. Aucun retard n'est donc actuellement à déplorer dans le cadre du traitement de ces dossiers.

En ce qui concerne plus particulièrement la cellule « Arbres remarquables » – c'est plutôt l'objet de la question de votre collègue qui n'est pas là aujourd'hui –, elle est désormais constituée de trois agents *part time* qui se sont réparti les différentes provinces wallonnes. Un temps plein est en cours de recrutement pour renforcer l'équipe.

Dès fin 2021, la procédure de classement de nouveaux arbres remarquables devrait pouvoir redémarrer.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je suis très contente d'entendre que les retards vont être rattrapés et que des engagements seront faits pour pallier le manque de personnel dans cette cellule.

De façon plus générale, on a beau planter des arbres et des haies, si l'on ne prévient pas que des arbres centenaires ne peuvent pas être abattus, on agit dans le

vide. Il est donc d'autant plus important de faire en sorte que des faits comme à Héron ne se reproduisent plus.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'APPEL À PROJETS POUR LA
CRÉATION D'UN OU PLUSIEURS PARCS
NATIONAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'APPEL À PROJETS POUR LA
CRÉATION DE PARCS NATIONAUX EN
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'ANNONCE D'UN APPEL À
PROJETS EN VUE DE LA CRÉATION DE PARCS
NATIONAUX EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA CRÉATION D'UN PARC
NATIONAL EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Pécriaux, sur « l'appel à projets pour la création d'un ou plusieurs parcs nationaux » ;
- M. Maroy, sur « l'appel à projets pour la création de parcs nationaux en Wallonie » ;
- Mme Kelleter, sur « l'annonce d'un appel à projets en vue de la création de parcs nationaux en Wallonie » ;
- M. Matagne, sur « la création d'un parc national en Wallonie ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, l'afflux de visiteurs dans les lieux naturels wallons, dont les Fagnes, démontre l'importance de l'accès à la nature pour la population, et peut-être encore plus en cette période. Vous avez développé l'intention, dans une interview, de lancer un appel à projets pour la création d'un ou deux parcs nationaux en Wallonie. Il s'agit d'associer l'objectif de protection de l'environnement, la préservation d'un espace naturel remarquable et la

promotion d'un écotourisme raisonné. Cette idée ferait partie de la liste de projets soumis dans le cadre de la préparation du Plan de reprise et de résilience à soumettre à la Commission européenne.

Il s'agit d'une organisation complexe qui doit permettre, dans un cadre environnemental protégé, d'éviter une affluence excessive – on la vu ces derniers week-ends –, créer des parkings, des pistes cyclables, des sentiers balisés et développer des activités touristiques – HORECA, hébergement, et cetera – afin d'en tirer des bénéfices économiques.

Certains experts estiment qu'il existe d'autres priorités dont notamment d'atteindre le plus vite possible 5 % du territoire en réserve naturelle, restaurer le réseau Natura 2000 et rédiger le plan forestier régional.

Madame la Ministre, vous parlez d'un appel à projets. Toutefois, le projet Nassonia pourrait déjà solliciter cette appellation. Qu'en est-il ? Quand comptez-vous lancer cet appel à projets ? Quels sont les budgets consacrés ? Quels sont les régions et espaces naturels qui seront principalement visés par cette idée de parc national ? Enfin, ne faut-il pas prioriser, comme certains l'évoquent, les objectifs déjà fixés par le Gouvernement en ce qui concerne les réserves naturelles, le plan Natura 2000 et le plan forestier régional ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, c'est la même thématique, ce n'est pas étonnant puisque vous avez annoncé dans le quotidien *Le Soir* votre intention de lancer un appel à projets pour créer un ou deux parcs nationaux en Wallonie.

La notion de parc national est définie par l'Union internationale de la conservation de la nature. La particularité principale, c'est la protection des écosystèmes combinée – et c'est cela qui est intéressant – à des fins récréatives. Il s'agit notamment – mais pas que – de développer un écotourisme responsable et durable.

Aujourd'hui, en Belgique, il n'existe qu'un seul parc national, il est situé en Flandre dans le Limbourg, c'est le Hoge Kempen. Il a été créé en 2006 et il aurait permis la création de 5 000 emplois – c'est les chiffres que vous citez dans cette interview dans *Le Soir*. Il aurait généré près de 200 millions d'euros de revenus par an, pour un investissement de départ, qui si j'ai bien lu vos chiffres, s'élève à 47 millions sur une période d'une bonne dizaine d'années.

Vu comme cela sur le papier, cela semble une excellente idée, d'autant que, comme l'a dit ma collègue, nous assistons avec cette pandémie à une tendance – peut-être plus de citoyens qui ne connaissent moins bien

les zones rurales – à se précipiter dans les mêmes zones, avec les difficultés sanitaires que cela peut engendrer.

L'idée est de profiter du vaste plan de relance européen pour pouvoir réaliser ce projet. Pouvez-vous m'en dire plus sur la voie que vous comptez emprunter ?

La question est sans doute naïve, je m'en excuse, mais comme disait ma grand-mère « il n'y a pas de sottises questions il n'y a que de sottises réponses ». Puisque l'on parle d'un parc national, une concertation voire même un accord des autres Régions du pays sont-ils nécessaires ? Autrement dit, la Wallonie peut-elle agir seule ? Qu'en est-il de la concertation avec votre collègue de votre Gouvernement en charge du Tourisme, Mme Valérie De Bue ? Elle a été interrogée par une de nos collègues hier en commission, et a dit tout le bien qu'elle pensait de ce projet. Comment allez-vous avancer de concert ? Quelles seront les modalités de cet appel à projets ? Quand sera-t-il lancé ? Qui composera le jury d'expert ? À mon avis, sur la composition du jury, vous allez me dire « Monsieur Maroy, n'allez pas trop vite, une chose à la fois », on ne sait jamais.

Le master plan Nassonia envisage déjà la création d'un parc national. Où en sont les travaux à ce niveau ? J'ai lu qu'il y a avait d'autres candidats potentiels en Wallonie pour la création d'un parc national. Il y a les Hautes Fagnes bien évidemment, on y pense tout de suite, mais il y a aussi du côté de la vallée de La Semois.

Enfin, la forêt a un cadre multifonctionnel – économique, environnemental, social, récréatif, éducatif – qui est reconnu par le Code forestier. Sa fonction économique est également multiple : à côté de la préservation de la nature et du développement de l'écotourisme, la forêt wallonne – ne l'oublions pas – doit aussi assurer une production de bois pérenne et de qualité. Quelle place occupe la production de bois dans votre projet ? La création d'un ou de plusieurs parcs nationaux sur un territoire relativement petit comme celui de la Wallonie ne risque-t-elle pas de fragiliser cette filière bois et de rompre l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt ? C'est une question, ce n'est pas une affirmation.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Madame la Ministre, l'annonce de votre volonté de créer des parcs nationaux en Wallonie a fait grand bruit partout un peu. Je vois déjà que tous les collègues sont un peu en train de mettre des appels à projets de leur côté, de leur région ou de leur province d'origine. Mais c'est naturel, c'est signe de notre enthousiasme.

Un parc national, c'est un symbole très fort pour le patrimoine naturel de la Wallonie et notamment parce que ces projets ouvrent des perspectives de développement durable de nos énormes atouts aussi, car ils permettent d'accorder à la fois l'intérêt grandissant du

public pour ces sites naturels avec leur préservation qui est aussi autant nécessaire.

Quel calendrier est fixé pour la mise en œuvre de l'appel à projets et aussi pour la création des parcs nationaux qui ressortiront gagnants de cet appel ? Quels critères seront demandés aux futurs sites candidats ? Quels critères seront demandés pour répondre à l'appel à projets ? Je suis de la même constitution que M. Maroy, je vais vous demander la composition du jury. Blague à part.

Pouvez-vous également préciser ce qui différencie la notion de parc national à celle de parc naturel ?

La question de comment développer un tourisme sur nos sites naturels tout en protégeant voire augmentant leur valeur biologique est aussi particulièrement ressortie dans l'actualité récente. Mes collègues ont déjà cité les Fagnes, vu la crise covid que nous traversons. La création de parcs naturels permettra d'y apporter quelques réponses concrètes, c'est pourquoi vous espérez obtenir du financement pour ces projets aussi via les moyens du fonds de relance que la Wallonie obtiendra du niveau européen. Avez-vous déjà plus d'informations concernant la hauteur des moyens affectés à la création des parcs naturels, via les fonds de relance et aussi de façon globale ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre. Je ne vais pas répéter et vous faire perdre du temps. Voilà, ma question porte sur le même sujet et je pense que de manière générale mes collègues ont déjà fait le tour de la question.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme j'ai eu souvent l'opportunité de le rappeler, le patrimoine naturel de Wallonie est un des atouts majeurs de notre région. Il est le socle de nombreux services écosystémiques, mais également de la qualité de vie de ses habitants et d'un développement économique important, notamment via l'écotourisme. La création d'un Parc national en Wallonie permettrait de lancer, j'en suis persuadée, une dynamique vertueuse à ces différents niveaux.

La Wallonie dispose encore de vastes espaces naturels, mais notre région ne les valorise et ne les protège pas suffisamment. Avec seulement 1 % du territoire wallon sous statut de protection fort, nous sommes très loin des ambitions européennes et surtout d'assurer le maintien de la biodiversité sur notre territoire, ce qui constitue aussi une obligation morale et légale.

Dans la classification de l'Union internationale pour la conservation de la Nature – UICN –, le Parc dit « national » correspond à la catégorie deux, c'est-à-dire une « aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et aux fins de récréation ».

La notion de Parc national renvoie à des définitions réglementaires différentes selon les États, mais qui ont toutes pour principe commun de protéger la nature sauvage pour la postérité et comme symbole de fierté nationale.

À l'échelle de la Wallonie, il faut entendre « fierté régionale », si j'ose dire, dans le sens d'une appropriation bienvenue de ce patrimoine par la population, gage de sa protection à long terme.

Le statut légal de « Parc national » n'existe pour l'heure pas en Belgique, ni en Flandre ni en Wallonie. Ceci n'a pas empêché la Flandre de créer le Parc national de la « Hoge Kempen » en 2006 et de prévoir, dans son accord de gouvernement, la création de quatre nouveaux parcs nationaux dont l'un d'eux a déjà été évoqué ici même.

Le Parc national de la « Hoge Kempen » couvre plus de 5 700 hectares de forêts et de landes répartis sur six communes limbourgeoises. Ce Parc accueille plus d'un million de visiteurs par an qui découvrent la nature au travers de diverses infrastructures et activités écotouristiques : promenades à pied et à vélo, balades guidées, centres d'accueil, et cetera. Sa renommée dépasse les frontières nationales, comme un modèle de réussite à la fois sur les plans de la conservation de la nature et comme modèle économique, et son influence positive sur l'environnement et l'économie rayonne sur toute la région.

Des milliers d'emplois y ont été créés. Vous l'avez rappelé, M. Maroy, de l'ordre de 5 000 emplois directs et indirects et des revenus substantiels générés par le secteur de l'écotourisme notamment de l'ordre de 192 millions d'euros par an.

C'est pourquoi je suis convaincue qu'un projet inspiré de ce modèle que nous pourrions aller visiter ensemble, pourquoi pas, peut répondre à de nombreux enjeux importants pour la Wallonie.

J'ai donc l'ambition de lancer à court terme un appel à projets qui déterminera quels candidats pourront être retenus.

Cette sélection se fera sur base de critères qui sont encore à l'étude, mais qui seront adaptés à notre région, tout en tenant compte bien sûr des critères internationaux et de l'expérience flamande.

La Nature étant une compétence régionale, nous souhaitons néanmoins prévoir à l'avenir la possibilité de coordonner, si cela s'avérait opportun, un projet à caractère transrégional.

Vu les deux aspects du projet – Nature et Tourisme –, ce projet est bien entendu mené en concertation avec ma collègue, Mme la Ministre De Bue. Des échanges ont déjà eu lieu entre nous et nos cabinets et se poursuivent à cet égard. Mon cabinet a déjà consulté de nombreux experts, régionaux, nationaux et internationaux, qui seront invités à participer à un comité de rédaction et de sélection de projets. Ce ou ces projets seront ensuite développés et conduits par les deux administrations de la Nature et du Tourisme.

Je tiens à préciser aussi que ce projet de parc national ne vient en aucun cas remplacer les autres chantiers d'envergure que nous menons avec mon administration, en faveur de la biodiversité : stratégie biodiversité 360 degrés, mise sous protection d'au moins 1 000 hectares d'aires naturelles par an, assises de la forêt, préparation

du programme forestier régional, renforcement du maillage écologique, et cetera.

Tous ces projets restent bien sûr à l'agenda plus que jamais. Nous n'aurons jamais trop d'ambition pour la nature et la biodiversité.

Pour être un succès, ce projet doit s'articuler parfaitement avec les autres outils et statuts au service de la conservation de la nature. Ce projet est donc complémentaire aux Parcs naturels qui, eux, couvrent un territoire rural d'intérêt biologique et géographique regroupant généralement plusieurs communes, incluant des villages et poursuivant des missions de préservation de la nature, mais aussi du patrimoine bâti, mais également d'aménagement du territoire et de développement rural et économique.

Le Parc national est quant à lui organisé autour d'un ou plusieurs sites naturels d'exception, c'est le « cœur » du parc, qui constitue à la fois son principal attrait et aussi le moteur de son animation.

En dehors de cette zone consacrée à la protection de la nature, la fonction de production ne sera pas nécessairement exclue, mais elle tendra à se développer le plus possible dans le respect de la nature.

Pour être une réussite, ce projet devra aussi être le résultat d'une mobilisation des acteurs locaux appelés à répondre à l'appel à projets.

Le concept de Parc national a déjà suscité l'intérêt et les réactions de nombreux opérateurs dans des régions candidates potentielles.

Vous avez cité le projet Nassonia qui envisage en effet, d'après son *masterplan*, de devenir le premier parc national wallon.

Ma volonté est toutefois d'ouvrir le jeu pour sélectionner le ou les meilleurs projets. De nombreux territoires semblent d'ores et déjà intéressés, ce qui démontre l'intérêt et l'enthousiasme du projet sur le terrain ; ce dont je me réjouis.

Au vu des objectifs tels qu'exposés, chaque projet nécessitera des investissements de plusieurs millions d'euros.

C'est pourquoi j'ai proposé au Gouvernement d'inscrire ces projets dans la liste qui sera soumise à la Commission européenne dans le cadre de la préparation du plan de reprise et de résilience.

Cet investissement répond en effet de manière efficace aux défis de reprise et de résilience ambitionnés par ce plan.

Les retombées économiques seront à la fois directes et indirectes, au bénéfice du tissu économique local notamment via l'HORECA, l'hébergement, les magasins de proximité, la valorisation du patrimoine local et le développement d'emplois de qualité.

Je vous remercie pour votre intérêt à ce projet.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour toute cette réponse.

Je vous sens très motivée, pleine d'entrain.

Les différents projets du Gouvernement concernant les forêts et les espaces naturels sont à nouveau extrêmement importants pour la préservation et la restauration de notre biodiversité et des objectifs à atteindre pour 2030.

J'ai relevé une de vos phrases : « Nous n'aurons jamais trop d'ambition pour la nature et la biodiversité ». Continuons donc à avoir des projets ambitieux et nous resterons, avec mon groupe, extrêmement attentifs à l'évolution de toutes ces mesures, de tous les projets qui permettront le respect de ces objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Mme la Ministre a raison. Notre patrimoine naturel est à coup sûr l'un de nos meilleurs atouts en Wallonie. On le voit maintenant depuis le début de la pandémie, les gens se ruent aux quatre coins de notre belle région. Il y a un média qui est formidable, c'est Instagram, car cela m'a donné envie de faire plein de balades partout dans notre belle région quand je vois les photos qui sont postées par les gens que je suis.

Je trouve que c'est un beau projet. C'est un projet qui a de l'ambition et cela fait du bien, quand il y a un peu d'ambition pour cette région. Que l'on ne commence pas à dire : oui, mais cela va être compliqué. Oui, il y aura plein d'obstacles évidemment : cela va coûter, cela coûtera bonbon, plusieurs dizaines de millions d'euros. Mais je pense que l'exemple, ailleurs en Europe, montre que cela peut être un pôle, non seulement de protection des écosystèmes, mais aussi de développement. Cela crée de l'emploi.

Il est important de fédérer les acteurs locaux. Une fois que vous aurez, vous et le Gouvernement, choisi l'implantation – cela ne va pas être simple, parce qu'il y aura du sous-régionalisme qui va intervenir : et pourquoi pas nous ? Et pourquoi machin ? – fédérer les acteurs locaux, en n'oubliant pas les acteurs économiques, ceux qui vivent du tourisme, mais un tourisme durable. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi.

L'approche transversale sera importante, tout comme la collaboration entre tous les ministres du Gouvernement wallon, en particulier vous-même, Madame la Ministre, mais aussi votre collègue Valérie De Bue, en charge du Tourisme. Elle s'est montrée, hier en commission, extrêmement intéressée par ce projet porté par une équipe.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je suis parfaitement d'accord avec ce que mes deux collègues viennent déjà de dire.

J'ajoute une réflexion sur l'appellation parc national. On a vu qu'il y a pas mal de tourisme de la Région flamande qui vient en Région wallonne. Je crois que sur ce point, le terme de parc national pourra être intéressant aussi, parce que l'on aura l'occasion de créer de l'enthousiasme, à travers toute la Belgique, pour un espace naturel. Je crois que c'est d'autant plus important que les acteurs touristiques sont aussi concernés par la pandémie, et qu'ils ont besoin de moteurs et d'images pour la relance après la crise. Je vous félicite pour ce projet.

Vous évoquez les pistes d'une visite. Je m'avance peut-être un peu, mais cette commission pourra peut-être étudier la question de visites du parc national déjà existant. Il y a celui à Hoge Kempen, il y a aussi le parc national de la Eifel, qui est créé autour du château de Vogelsang en Eifel, qui est un beau centre de coopération et de rayonnement international autour d'un parc national.

M. le Président. – On fera les deux.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, on voit votre motivation dans ce dossier.

Je craignais que vous veniez avec une proposition de mise sous cloche. Vous savez que je suis un fervent défenseur de l'écotourisme, comme vous l'avez mentionné. M. Maroy a parlé de tourisme durable. Je pense que, quels que soient les termes envisagés, c'est bon pour notre Région, avec des retombées économiques directes et indirectes.

Je suis aussi rassuré que vous ayez déjà concerté votre collègue Valérie de Bue sur laquelle vous semblez quelque peu en avance, puisque hier, en réponse la question à ma collègue, Anne-Catherine Goffinet, elle disait ne pas avoir encore rencontré les acteurs. Vous, vous dites avoir déjà démarré. C'est une bonne chose, je vous encourage à continuer sur cette lancée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Lenzi, sur « les spectacles de rapaces » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le label « Cantines durables » » ;
- Mme Nikolic, sur « le renforcement de la cellule « arbres remarquables » du Département de la

nature et des forêts (DNF) » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Dodrimont, sur « agrément des associations sans refuge » ;
- M. Dupont, sur « les coupures d'eau et les limiteurs de débit d'eau » ;
- M. Dodrimont, sur « le développement du vrac en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « la destruction des invendus non alimentaires et les déchets générés par le commerce en ligne » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 3 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, cdH
M. Christophe Clersy, Ecolo
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
APE	aide à la promotion de l'emploi
APE	accord de partenariat économique
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
BLTIC	Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication
BW	Brabant wallon
CCPIE	Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement
CET	centre d'enfouissement technique
CIM	conférence interministérielle
CMI	Cockerill Maintenance et Ingénierie (groupe)
CoDT	Code du développement territorial
COP26	26e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques)
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
ENVieS	plan wallon Environnement-Santé
E-PRTR	European Pollutant Release and Transfer Register (Registre européen des rejets et transferts des polluants)
FSE	Fonds social européen
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
GCOM	système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIDAR	light detection and ranging (détection et télémétrie par laser)
ODD	objectifs de développement durable
PAC	Politique agricole commune
PCB	polychlorobiphényle
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SAP	systems, applications and products for data processing (systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SARS-CoV-2	severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TF1	Télévision française 1
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
UAP	unité(s) d'administration publique
UCL	Université catholique de Louvain

UICN
UVCW
WAPP

Union internationale pour la conservation de la nature
Union des villes et communes de Wallonie
Wallonie plus propre